Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 26 janvier 2012 17 h

Séance tenue le jeudi 26 janvier 2012 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Elaine Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Richard Bélanger, M. Michel Bissonnet, M. Herbert Brownstein, Mme Marie Cinq-Mars, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Pierre Mainville, M. Beny Masella, M. George McLeish, M. Bill McMurchie, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. David Pollock, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Claude Trudel, Mme Maria Tutino et Mme Monique Worth.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Francis Deroo.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Benoit Dorais.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Bruce Walker	M. Alan DeSousa	Rendre public les priorités ou le plan d'action en matière d'échantillonnage des émissions en provenance des cheminées industrielles, les secteurs visés pour la cueillette et plus spécifiquement si les émissions de la Station d'épuration des eaux seront mesurées en 2012

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 14.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter F. Trent	M. Alan DeSousa	Article 30.03 à l'ordre du jour - Définition trop large du mot « culture » / Article 41.01 de l'ordre du jour – Coûts reliés à la gestion des parcs-nature et raison justifiant l'ajout d'espaces vert de compétence agglomération
M. Anthony Housefather	M. Gérald Tremblay (M. Michael Applebaum)	Prolongement du boulevard Cavendish vers le sud à considérer comme prioritaire pour l'Administration

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 30.

CG12 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 janvier 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0002

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 novembre 2011

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2011, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 janvier 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0003

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 décembre 2011

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 16 décembre 2011, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 janvier 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

CG12 0004

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 décembre 2011

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2011, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 janvier 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.04

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le Comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 19 novembre au 31 décembre 2011.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 19 novembre au 31 décembre 2011.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 19 novembre au 31 décembre 2011.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0005

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique sur le diagnostic des parcs industriels municipaux dans l'agglomération de Montréal

La porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique sur le diagnostic des parcs industriels municipaux dans l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

04.04 1112714013

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la résolution 2011-12-459 du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield – Appui pour le Train de l'Ouest.

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt des pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0006

Accorder deux contrats à Modellium inc., un premier pour l'acquisition et l'entretien d'un progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017, et un second contrat de services professionnels, pour la paramétrisation du progiciel au prix total approximatif de 1 052 366,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11785 (1 soum.) / Approuver deux projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2012 par sa résolution CE12 0006;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - d'approuver deux projets de convention par lesquels la seule firme soumissionnaire, Modellium inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville le progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (comparaison, revenu, coût) et son entretien ainsi que les services professionnels requis pour la paramétrisation du progiciel, pour une somme maximale de 1 052 366,18$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11785 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur, selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1115260002

CG12 0007

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour les travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées au prix total approximatif de 1 030 595,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 2055-AE (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 décembre 2011 par sa résolution CE11 2148;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 030 595,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2055-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1113334059

CG12 0008

Autoriser une dépense additionnelle de 558 232,50 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire et d'une conduite principale dans l'avenue du Parc, de l'avenue du Mont-Royal à l'avenue Laurier, dans le cadre du contrat accordé à Louisbourg SBC, division Construction Louisbourg (CG11 0209), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 665 271,69 $ à 10 223 504,19 $, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 227 850 $, taxes incluses, pour les frais incidents dans le cadre du même contrat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 décembre 2011 par sa résolution CE11 2159;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 558 232,50 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Louisbourg SBC, division Construction Louisbourg (CG11 0209) pour les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout secondaires, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 665 271,69 $ à 10 223 504,19 $, taxes incluses;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 227 850 $, taxes incluses, pour les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif, dans le cadre du contrat précité;

3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1113484007

CG12 0009

Accorder un contrat de gré à gré à Kronos inc. pour le renouvellement de l'entretien des licences des produits Kronos, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014, pour un montant total approximatif de 586 426,04 $, taxes incluses - Fournisseur unique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2012 par sa résolution CE12 0032;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Kronos inc, fournisseur unique, pour une période de 3 ans, pour le renouvellement de l'entretien des licences des produits Kronos, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 586 426,04 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 14 septembre 2011;

2 - d'approuver, à cette fin, un projet d'entente entre la Ville et Kronos inc selon les termes et conditions stipulés audit projet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1113313001

CG12 0010

Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc. pour la construction d'un égout sanitaire et la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues Ottawa et Dalhousie, entre les rues Duke et William (Lot 1), dans les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie - Dépense totale de 3 395 297,69 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1214 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2012 par sa résolution CE12 0040;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 3 395 297,69 $, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un égout sanitaire et reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues Ottawa et Dalhousie, entre les rues Duke et William, dans les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie, comprenant tous les frais accessoires, incluant le contrôle qualitatif des matériaux, le cas échéant;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'accorder à Paysagiste S. Forget inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 3 153 297,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1214;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Herbert Brownstein
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino

20.05 1114002008

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0011

Approuver un projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de la Cité de Dorval un espace au 530, boulevard Bouchard pour loger la caserne de pompiers numéro 63 pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour un montant total de 1 737 870 $, sans taxe

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2012 par sa résolution CE11 0047;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de la Cité de Dorval, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2012, un local d'une superficie de 2 690,89 mètres carrés dans l'immeuble situé au 530, boulevard Bouchard et utilisé pour les besoins de la caserne de pompiers numéro 63 du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuels d'environ 173 787 $. La dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 1 737 870 $;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1114565006

CG12 0012

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 9234-0330 Québec inc. des locaux au 3e étage de l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, pour une durée de neuf ans et six mois, à compter du 1er avril 2012, pour les besoins du bureau de santé du Service du capital humain - Dépense totale de 2 259 063,77 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2012 par sa résolution CE12 0050;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 9234-0330 Québec inc., pour une période de neuf ans et six mois, des locaux au 3e étage de l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, d'une superficie de 585,29 mètres carrés, moyennant un loyer total de 1 582 691,04 $, taxes incluses, aux fins de bureau médical de la Ville de Montréal du Service du capital humain, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2 - d'autoriser des dépenses de 442 826,48 $, taxes incluses, incluant les contingences, pour les travaux d'aménagement et le coût du déménagement, de 113 925 $, taxes incluses, pour des incidences et de 119 621,25 $ pour l'achat du mobilier;

3 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4 - d'ajuster la base budgétaire de la DSTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par le Service du capital humain à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière sera également ajustée en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1111195004

CG12 0013

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen sur les contrats

Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de trois ans avec une option de renouvellement de deux ans, avec Fortier Auto (Montréal) ltée et 7265930 Canada inc./Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), pour la fourniture sur demande de divers véhicules - Appel d'offres public 11-11756 (13 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2011 par sa résolution CE11 2054;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Archives de la Ville de Montréal

2 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 3 ans avec une option de prolongation d'une ou des ententes pour une période additionnelle de 2 ans, pour la fourniture sur demande de divers véhicules;

3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des groupes mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission conformément aux documents de l'appel d'offres public et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firmes	Groupes
Fortier Auto (Montréal) ltée	Groupes 1 et 3
7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)	Groupe 2

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1113447004

CG12 0014

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à BFI Usine de triage Lachenaie ltée pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour la disposition de boues déshydratées, granules, résidus de dégrillage, sable et résidus commerciaux de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de cinq ans, pour un montant total approximatif de 5 411 324,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 2046-AE (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2012 par sa résolution CE12 0055;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme BFI Usine de triage Lachenaie ltée, pour une période de cinq ans, le contrat pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour la disposition de boues déshydratées, granules, résidus de dégrillage, sable et résidus commerciaux de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 5 411 324,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2046-AE;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1110362009

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0015

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Dessau inc. pour des services professionnels de soutien à la réalisation d'études technico-économiques et de travaux d'ingénierie dans le cadre de l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un montant total de 2 741 520,35 $, taxes incluses - Appel d'offres 11-11612 public (3 soum.) /Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2012 par sa résolution CE12 0056;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Dessau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le soutien à la réalisation d'études technico-économiques et de travaux d'ingénierie dans le cadre de l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme de 2 741 520,35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11612 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1113334057

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0016

Approuver le projet d'avenant prolongeant l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour l'année 2012 - 2013, pour un montant de 9 M$ / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour l'année 2012

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2012 par sa résolution CE12 0057;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M$;

2 - d'autoriser la directrice générale par intérim de la Ville de Montréal à signer pour et au nom de la Ville ce projet d'avenant;

Archives de la Ville de Montréal

3 - de mandater la Direction de la diversité sociale pour continuer d'en assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre;

4 - d'approuver la proposition de répartition budgétaire de la somme de 9 M$, issue de ce projet d'avenant, décrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1110302004

CG12 0017

Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec la firme LUQS inc., économistes de la construction, pour la fourniture de services professionnels en estimation détaillée des coûts réels du marché pour les projets de constructions d'infrastructures urbaines - Appel d'offres public 11-11720 (1 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2012 par sa résolution CE12 0060;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

1 - de conclure une entente cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande d'estimation détaillée des coûts réels du marché pour les projets de constructions (infrastructures urbaines);

2 - d'approuver un projet de convention par lequel la firme LUQS inc, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 300 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11720 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1111861004

CG12 0018

Approuver le projet de protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) octroyant à la Ville une somme de 0,5 M$ pour l'année 2011 - 2012, afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) sur son territoire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2012 par sa résolution CE12 0058;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

1 - d'approuver le protocole d'entente par lequel le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) octroie à la Ville de Montréal un montant de 0,5 M$ pour l'année 2011 - 2012 afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) sur son territoire;

2 - d'autoriser la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ce projet d'entente en matière de revitalisation urbaine intégrée (RUI);

Archives de la Ville de Montréal

3 - de mandater la Direction de la diversité sociale pour en assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre;

4 - d'approuver le budget additionnel de dépenses et de revenus de 0,5 M$ de la Direction de la diversité sociale pour l'exercice financier 2012 et d'imputer ces crédits conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1111692001

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0019

Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet de création d'un programme de soutien aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2012 par sa résolution CE12 0011;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

d'approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet de création d'un programme de soutien aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1114784012

CG12 0020

Approuver le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine et autoriser un budget de 250 000 $ à même l'enveloppe de 140 M$ de l'entente avec le gouvernement du Québec, pour le financement de ce programme pour l'année 2012

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2012 par sa résolution CE12 0010;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - d'approuver le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine;

2 - d'autoriser un budget de 250 000 $ à même l'enveloppe de 140 M$ de l'entente avec le gouvernement du Québec (MAMROT), pour le financement de ce programme pour l'année 2012;

3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels de 250 000 $;

4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1115848001

CG12 0021

Contribuer à reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable

Attendu que la Ville de Montréal a tenu le Sommet de Montréal en 2002 qui reconnaissait « Montréal une métropole de création et d'innovation ouverte sur le monde»;

Attendu que la Ville de Montréal était présente lors du quatrième Forum des autorités locales pour l'inclusion sociale de Porto Alegre qui se tenait à Barcelone en 2002 et qui a donné naissance à *l'Agenda 21 de la culture* inspiré de *l'Agenda 21* du Sommet de la Terre de Rio de 1992;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté *l'Agenda 21 de la culture* en juin 2005;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la *Politique de développement culturel - Montréal métropole culturelle* en août 2005 et s'engageait ainsi à « faire de la culture une dimension clé de ses politiques urbaines. Elle contribuera également aux travaux de suivi et de mise en œuvre de *l'Agenda 21 de la culture*, tant à l'échelle locale que dans le cadre de ses relations internationales.»;

Attendu que le maire de Montréal est vice-président du bureau exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et que la Ville de Montréal est présidente de sa section Amérique du Nord;

Attendu que la Commission Culture de CGLU veille à la mise en œuvre de *l'Agenda 21 de la culture* et que la Ville de Montréal en est l'un des membres fondateurs et aussi vice-présidente depuis novembre 2010;

Attendu que les partenaires (le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Culture Montréal et la Ville) du *Plan 2007-2017 - Montréal métropole culturelle* se sont engagés à « participer à la promotion et à la mise en œuvre de *l'Agenda 21 de la Culture* au sein de la Commission Culture de CGLU »;

Attendu que le gouvernement du Québec a lancé en 2011 une démarche importante de consultation pour se doter d'un *Agenda 21 de la culture* pour le Québec, une première pour une nation, et que cet agenda aura un impact sur l'ensemble de ces ministères, agences et partenaires dont les villes;

Attendu que le Bureau exécutif de CGLU a reconnu par l'adoption d'une déclaration la culture comme quatrième pilier du développement durable en novembre 2010 en appui aux travaux réalisés, notamment, par la Commission Culture, l'UNESCO et par le Sommet mondial sur le développement durable;

Attendu que cette déclaration internationale reconnaît que la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental ne peuvent à eux seuls refléter toutes les dimensions de nos sociétés mondialisées;

Attendu que cette déclaration internationale affirme que la culture, dans toute sa diversité, est nécessaire pour trouver les réponses aux défis se posant à l'humanité actuellement;

Attendu que cette déclaration internationale se décline en deux aspects :
- le développement du secteur culturel en soi;
- la garantie que la culture occupe une place légitime dans toutes les politiques publiques;

Attendu que la Ville élabore actuellement un *Plan de développement urbain* qui dessinera l'avenir de Montréal;

Attendu que la Ville procède actuellement à une réflexion participative sur les Quartiers culturels en concertation avec les arrondissements, organismes et partenaires;

Archives de la Ville de Montréal

Attendu que la perspective culturelle est incluse dans de la plupart des politiques publiques de la Ville dont le *Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015* ainsi que dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* qui vise à mettre le développement durable au cœur du fonctionnement de l'administration municipale;

Attendu que la Ville de Montréal a été interpellée par le Secrétariat Mondial de CGLU pour que cette position politique soit diffusée le plus largement possible d'ici au *Sommet de la Terre de Rio + 20* (Conférence mondiale des Nations unies sur le développement durable) qui se déroulera en juin 2012;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2011 par sa résolution CE11 1963;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - que la Ville de Montréal contribue à reconnaître la culture comme le quatrième pilier du développement durable;

2 - que les arrondissements et les villes liées adoptent cette déclaration dans leur conseil respectif.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Herbert Brownstein
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino

30.03 1114320008

CG12 0022

Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout des projets de mise en œuvre de la Stratégie de développement économique de Montréal 2011-2017 et d'études à effectuer en amont de la réalisation de grands projets de développement à Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2012 par sa résolution CE12 0061;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

d'approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout des projets de mise en œuvre de la Stratégie de développement économique de Montréal 2011-2017 et d'études à effectuer en amont de la réalisation de grands projets de développement à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1114784014

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0023

Avis de motion - Règlement relatif au parc-nature des Sources

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement relatif au parc-nature des Sources », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1114240003

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0024

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement social et situé sur un emplacement sis dans la cour de l'école Marie-Anne portant le numéro 100, rue Sauvé Est, à l'angle Sud-Ouest de la rue Laverdure

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement social et situé sur un emplacement sis dans la cour de l'école Marie-Anne portant le numéro 100, rue Sauvé Est, à l'angle Sud-Ouest de la rue Laverdure a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2011, par sa résolution CE11 2029;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement social et situé sur un emplacement sis dans la cour de l'école Marie-Anne portant le numéro 100, rue Sauvé Est, à l'angle sud-ouest de la rue Laverdure ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1091333140

Règlement RCG 12-001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0025

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 $ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 $ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2011 par sa résolution CE11 2034;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 $ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM) », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1115035003

Règlement RCG 12-002

CG12 0026

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2011, par sa résolution CE11 2033;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1111179005

Règlement RCG 07-029-6

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0027

Adoption - Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2011 par sa résolution CE11 2111;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1111910005

Règlement RCG 12-003

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 45.01 à 45.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0028

Approuver le Règlement R-133 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement d'emprunt CA-31 tel que modifié par le Règlement ca-31-1 autorisant un emprunt de soixante-huit millions huit cent mille dollars (68 800 000 $) pour le financement de la remise à neuf des 336 voitures MR-63 utilisées dans le réseau souterrain, afin de diminuer le montant de l'emprunt à soixante cinq millions cent trente et un mille deux cent soixante-dix dollars (65 131 270 $)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2012 par sa résolution CE12 0019;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'approuver le règlement R-133 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'emprunt CA-31 tel que modifié par le Règlement CA-31-1 autorisant un emprunt de soixante-huit millions huit cent mille dollars (68 800 000 $) pour le financement de la remise à neuf des 336 voitures MR-63 utilisées dans le réseau souterrain, afin de diminuer le montant de l'emprunt à soixante cinq millions cent trente et un mille deux cent soixante-dix dollars (65 131 270 $) », conformément aux articles 123 et 246 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01)*.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1110854011

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0029

Approuver le Règlement R-134 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement d'emprunt R-038 autorisant un emprunt de cinq millions cinq cent vingt-cinq mille dollars (5 525 000 $) pour l'achat de véhicules de services, de plates-formes élévatrices et d'un véhicule avec grue-pompe, afin de diminuer le montant de l'emprunt à trois millions trois cent quarante-sept mille dollars (3 347 000 $)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2012 par sa résolution CE12 0020;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'approuver le règlement R-134 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'emprunt R-038 autorisant un emprunt de cinq millions cinq cent vingt-cinq mille dollars (5 525 000 $) pour l'achat de véhicules de services, de plates-formes élévatrices et d'un véhicule avec grue-pompe, afin de diminuer le montant de l'emprunt à trois millions trois cent quarante-sept mille dollars (3 347 000 $) », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01)*.

Adopté à l'unanimité.

45.02 1110854012

CG12 0030

Approuver le Règlement R-135 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement d'emprunt R-064 autorisant un emprunt de deux millions trois cent quatre-vingt-dix mille dollars (2 390 000 $) pour le financement du bureau de projet « Autobus » relativement à l'acquisition des autobus 2008-2012, afin de diminuer le montant de l'emprunt à un million neuf cent mille dollars (1 900 000 $)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2012 par sa résolution CE12 0021;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'approuver le règlement R-135 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'emprunt R-064 autorisant un emprunt de deux millions trois cent quatre-vingt-dix mille dollars (2 390 000 $) pour le financement du bureau de projet « Autobus » relativement à l'acquisition des autobus 2008-2012, afin de diminuer le montant de l'emprunt à un million neuf cent mille dollars (1 900 000 $) », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.03 1110854013

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0031

Approuver le Règlement R-136 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-006 autorisant un emprunt de un million neuf cent dix-neuf mille dollars (1 919 000 $) pour financer divers travaux dans les tunnels du métro ainsi qu'au garage Angrignon, afin d'en modifier les objets et de diminuer le montant de l'emprunt à un million deux cent mille dollars (1 200 000 $)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2012 par sa résolution CE12 0022;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'approuver le règlement R-136 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement modifiant le Règlement R-006 autorisant un emprunt de un million neuf cent dix-neuf mille dollars (1 919 000 $) pour financer divers travaux dans les tunnels du métro ainsi qu'au garage Angrignon, afin d'en modifier les objets et de diminuer le montant de l'emprunt à un million deux cent mille dollars (1 200 000 $) », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01)*.

Adopté à l'unanimité.

45.04 1110854014

CG12 0032

Approuver le Règlement R-137 de la Société de transport de Montréal autorisant l'utilisation d'un montant de neuf cent soixante-cinq mille cent soixante et onze dollars et quarante-trois cents (965 171,43 $) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt et la diminution du pouvoir d'emprunt de ces règlements

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2012 par sa résolution CE12 0023;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'approuver le règlement R-137 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement autorisant l'utilisation d'un montant de neuf cent soixante-cinq mille cent soixante et onze dollars et quarante-trois cents (965 171,43 $) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt et la diminution du pouvoir d'emprunt de ces règlements », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01)*.

Adopté à l'unanimité.

45.05 1110854015

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0033

Nominations au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 décembre 2011 par sa résolution CE11 2165;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

de nommer Madame Andrée Hénault, conseillère de ville et Monsieur Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, pour la période du 3 février 2012 au 2 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1111597039

Article 51.02 - Nomination aux commissions permanentes

La porte-parole de l'assemblée retire l'article en titre, conformément à l'article 75 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil d'agglomération (06-027).*

À 17 h 52, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Claude Trudel
Président de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Gérald Tremblay
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 23 février 2012 17 h

Séance tenue le jeudi 23 février 2012 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Elaine Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Richard Bélanger, M. Paul Bissonnette, représentant du maire de la Ville de Pointe-Claire, M. Herbert Brownstein, Mme Marie Cinq-Mars, M. Robert Coutu, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Pierre Mainville, M. Beny Masella, M. George McLeish, M. Luis Miranda, M. David Pollock, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Claude Trudel, Mme Maria Tutino et M. Domenico Zito, représentant du maire de la Ville de Kirkland.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Gilles Deguire.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Michel Bissonnet, M. Francis Deroo et Mme Monique Worth.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Claude Dauphin.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Bruce Walker	M. Alan DeSousa (M. Philippe Roy)	Émission de composés organiques volatils (COV) par l'industrie de la flexographie – souhaite obtenir un état de situation 2012 sur l'application du Règlement relatif à l'assainissement de l'air en cette matière / Article 20.09 Motifs de la résiliation du contrat avec ChemTech inc. / Rendre disponibles dans tous les arrondissements et villes liées les brochures informant les citoyens sur les effets nocifs de l'utilisation du chauffage à bois sur l'environnement **Dépôt de document**

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 15.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Aucun élu ne désirant intervenir, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

CG12 0034

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 février 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0035

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 janvier 2012

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 janvier 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 février 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le Comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 1er au 23 janvier 2012.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 23 janvier 2012.

4.03.1 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes du 1er au 23 janvier 2012.

Archives de la Ville de Montréal

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres »

Aucune réponse aux membres n'est déposée.

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la résolution 12-01-03 du Conseil municipal de la Ville de Mont-Royal – Prolongement du boulevard Cavendish.

7.02 Dépôt de la résolution CM12 040 du conseil municipal de la Cité de Dorval – Appui – Train de l'Ouest.

7.03 Dépôt de la résolution 2012-020 du conseil municipal de la Ville de Hampstead – Participation de la Ville de Hamptstead à « Heure de la Terre »

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0036

Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour les services techniques des produits informatiques de bureautique et des serveurs de la firme Microsoft, pour la période du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2014, pour un montant maximal de 186 949,35 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2012 par sa résolution CE12 0137;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de conclure, conformément à la loi, une entente gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour les services techniques des produits informatiques de bureautique et des serveurs de Microsoft, en ce qui a trait au support technique du manufacturier, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 186 949,35 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés dans la proposition du CSPQ en date du 01 décembre 2011;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1115845001

CG12 0037

Exercer l'option de renouvellement, pour une première année, du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec la firme Hewlett-Packard Canada Co., pour la période du 28 novembre 2012 au 27 novembre 2013, pour un montant de 1 585 211,73$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2012 par sa résolution CE12 0158;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'exercer l'option de renouvellement, pour une première année, du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec la firme Hewlett-Packard Canada Co., fusionnée le 28 août 2008 avec EDS Canada inc., pour la période du 28 novembre 2012 au 27 novembre 2013, pour un montant de 1 585 211,73$, taxes incluses, en vertu de la convention intervenue le 2 mars 2006 (CG06 0101);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1114127001

CG12 0038

Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, avec la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour la fourniture de service d'élimination et traitement de sols contaminés provenant des écocentres et des arrondissements - Appel d'offres public 11-11831 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2012 par sa résolution CE12 0138;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de sites pour le traitement ou l'élimination de lots de sols contaminés ;

2 - d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11831 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1114119009

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0039

Accorder un contrat à Excava-Tech inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Dominique, entre Place du Marché et la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 550 717,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 234601 (15 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2012 par sa résolution CE12 0146;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 550 717,78 $, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Dominique, entre Place du Marché et la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais accessoires, incluant le contrôle qualitatif, le cas échéant;

2 - d'accorder à Excava-Tech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 514 717,78 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 234601;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1110266051

CG12 0040

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Inspec-Sol inc. afin d'effectuer des études et des expertises géotechniques qui seront réalisées par les services corporatifs ou les arrondissements - Appel d'offres public 11-11780 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er février 2012 par sa résolution CE12 0117;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels pour réaliser des études et expertises géotechniques sur différents projets de construction, de rénovation d'infrastructures municipales, de travaux d'aménagement ou de mise en valeur de sites qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements ;

2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel Inspec-Sol inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 650 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11780 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1113855025

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0041

Accorder un soutien financier annuel de 170 620,50 $ à Altergo, soit 30 000 $ assumés par la Ville de Montréal, pour soutenir l'accès des personnes handicapées aux sports et loisirs, 37 000 $ assumés par l'agglomération pour la tenue du Défi sportif, et 103 620, 50 $ en fourniture de biens et services, assumés par la Ville de Montréal, pour les années 2012, 2013 et 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er février 2012 par sa résolution CE12 0118;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier annuel de 170 620,50 $ à AlterGo, soit 30 000 $ assumés par la Ville de Montréal pour soutenir l'accès des personnes handicapées aux sports et loisirs, 37 000 $ assumés par l'agglomération de Montréal pour la tenue du Défi sportif, et 103 620, 50 $ en fourniture de biens et services, entièrement assumés par la Ville de Montréal, pour les années 2012, 2013 et 2014;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, pour une durée de trois ans se terminant le 31 décembre 2014, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1111543003

CG12 0042

Autoriser une dépense additionnelle de 526 468,86 $, taxes incluses, pour le renouvellement de 4 contrats de soutien technique et d'entretien de logiciel, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à la Corporation Oracle ULC Canada (CM03 0900) de 29 131 425,65 $ à 29 657 894,51 $, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda numéro 11 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2012 par sa résolution CE12 0139;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 526 468,86 $, taxes incluses, pour le renouvellement de quatre ententes de soutien technique et d'entretien logiciel;

2 - d'approuver le projet d'addenda numéro 11 modifiant la convention de soutien technique et d'entretien intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC. (CM03 0900), majorant ainsi le montant total du contrat de 29 131 425,65 $ à 29 657 894.51 $, taxes incluses;

Archives de la Ville de Montréal

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Paul Bissonnette
M. Herbert Brownstein
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Domenico Zito

20.07 1120258001

_____

CG12 0043

Autoriser une dépense additionnelle de 2 658 160,17 $, taxes incluses, pour l'acquisition et le soutien technique de licences de la suite e-Business dans le cadre du projet « Approvisionnement avancé » / Approuver un projet d'addenda numéro 12 modifiant la convention intervenue avec la Corporation Oracle ULC Canada (CE03 2091) majorant ainsi le montant total du contrat de 29 657 894,51 $ à 32 316 054,68 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2012 par sa résolution CE12 0140;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 658 160,17 $, taxes incluses, pour l'acquisition et le soutien technique de licences de la suite e-Business dans le cadre du projet « Approvisionnement avancé »;

2 - d'approuver le projet d'addenda numéro 12 modifiant la convention intervenue entre la Ville et la Corporation Oracle ULC Canada (CM03 0900), majorant ainsi le montant total du contrat de 29 657 894,51 $ à 32 316 054,68 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Archives de la Ville de Montréal

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Paul Bissonnette
M. Herbert Brownstein
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Domenico Zito

20.08 1110258001

CG12 0044

Résilier le contrat octroyé à ChemTECH Environnement inc. (CG11 0374) et accorder à Clean Harbors Québec inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) des écocentres incluant le transport et le traitement, pour une période de 36 mois, au montant total approximatif de 1 811 182 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11596 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2012 par sa résolution CE12 0188;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de résilier le contrat pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) des écocentres incluant le transport et le traitement (36 mois) avec ChemTECH Environnement inc. (CG11 0374);

2 - de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre tous les recours juridiques ou autres, suite au désistement de cette firme;

3 - d'autoriser une dépense totale de 1 992 300,20 $, taxes incluses, pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) dans les écocentres, incluant le transport et le traitement par la firme ci-après mentionnée, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

4 - d'accorder au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, Clean Harbors Québec inc., le contrat à cette fin, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 811 182 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11596 et au tableau de prix reçus joint au rapport directeur;

5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1110793007

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0045

Approuver un projet de modification du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Tata Communications (Canada) ULC, des locaux d'une superficie de 2 151,63 mètres carrés, au rez-de-chaussée du 1555, rue Carrie-Derick à Montréal, pour une dépense additionnelle de 113 806,35 $, taxes incluses, afin de fournir la fibre optique aux employés du Service de l'eau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2012 par sa résolution CE12 0197;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de modification du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Tata Communications (Canada) ULC, pour une période de 9 ans et 2 mois, à compter du 1er novembre 2011, des locaux d'une superficie de 2 151,63 mètres carrés, au rez-de-chaussée du 1555, rue Carrie-Derick, pour une dépense additionnelle totale de 113 806,35 $, taxes incluses, afin de fournir la fibre optique aux employés du Service de l'eau;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Direction des stratégies et transactions immobilières, pour les années 2013 et suivantes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par le Service de l'eau à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière sera également ajustée en conséquence.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.10 1112716016

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0046

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Pure Technologies ltd. pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 5 516 075,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11552 (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2012 par sa résolution CE12 0192;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Pure Technologies, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 5 516 075,32 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11522 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1110298001

CG12 0047

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Résilier le contrat de services professionnels accordé à Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. pour la vérification externe des états financiers 2010, 2011 et 2012 de la STM, ses filiales et des mandats spéciaux de même que la vérification des états financiers 2010, 2011 et 2012 de la Ville faisant suite à l'appel d'offres public 10-11320 et lui accorder un nouveau contrat de services professionnels pour la vérification externe des états financiers 2011, 2012 et 2013 de la Ville pour une somme maximale de 1 379 708,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11919 (2 soum. 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2012 par sa résolution CE12 0194;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de résilier le contrat de services professionnels accordé à Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l pour la vérification externe des états financiers 2010, 2011 et 2012 de la STM, ses filiales et des mandats spéciaux de même que la vérification des états financiers 2010, 2011 et 2012 de la Ville (CG10 0301);

3 - d'approuver un projet de convention par lequel Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la vérification externe des états financiers 2011, 2012 et 2013 de la Ville pour une somme maximale de 1 379 708,05 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11919, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1110713005

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0048

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte de donation par lequel la Ville de Montréal-Est cède à la Ville de Montréal, à titre gratuit, l'immeuble situé au 11371, rue Notre-Dame Est, à l'ouest de l'avenue Dubé et au nord de la rue Notre-Dame Est, dans la Ville de Montréal-Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2012 par sa résolution CE12 0195;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal acquiert par donation de la Ville de Montréal-Est l'immeuble au 11371, rue Notre-Dame Est, connu comme étant la caserne numéro 8, situé à l'ouest de l'avenue Dubé et au nord de la rue Notre-Dame Est, dans la ville de Montréal-Est selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'autoriser la signature de la déclaration du cocontractant et du soumissionnaire, laquelle est requise par la Ville de Montréal-Est, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée par cette dernière.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1101027005

CG12 0049

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 9169-6260 Québec inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1er mars 2012, un local au rez-de-chaussée du 780, avenue Brewster, d'une superficie d'environ de 495,08 mètres carrés, à des fins de bureau, pour un loyer annuel de 125 603,87 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2012 par sa résolution CE12 0198;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 9169-6260 Québec inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1er mars 2012, un local d'une superficie d'environ 495,08 mètres carrés au rez-de-chaussée du 780, avenue Brewster, à des fins de bureau, pour un loyer annuel de 125 603,87 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'autoriser une dépense de 31 500 $, taxes incluses, pour les incidences;

3 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4 - d'ajuster la base budgétaire de la DSTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années suivantes, la facturation immobilière sera ajustée et le Service du capital humain assumera le loyer à même son enveloppe budgétaire.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Archives de la Ville de Montréal

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Paul Bissonnette
M. Herbert Brownstein
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Domenico Zito

20.14 1115323004

CG12 0050

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des parties des lots 4 177 733 et 1 573 139 du cadastre du Québec, identifiées aux articles 1 et 2 du plan A-46 Saint-Paul, aux fins d'emprise pour le prolongement du boulevard De La Vérendrye dans le cadre du projet de reconstruction du Complexe Turcot

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2012 par sa résolution CE12 0204;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par expropriation, d'une partie du lot 4 177 733 et d'une partie du lot 1 573 139 du cadastre du Québec, montrées aux articles 1 et 2 du plan A-46 Saint-Paul avec bâtisses dessus érigées, à des fins de rue pour le prolongement du boulevard De La Vérendrye, dans le cadre du réaménagement du complexe Turcot;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;

3 - d'autoriser une dépense maximale de 843 571,58 $, taxes incluses, à cette fin;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Anthony Housefather

20.15 1110160001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0051

Accorder un contrat à Soconex Entrepreneur général inc. pour la réalisation de travaux d'étanchéisation des chambres d'ozonation à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 1 637 753,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 9981 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2012 par sa résolution CE12 0202;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 637 753,11 $, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'étanchéisation des chambres d'ozonation à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Soconex Entrepreneur général inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 567 753,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9981;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Paul Bissonnette
Mme Maria Tutino

20.16 1124474001

_____

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

_____

CG12 0052

Autoriser une dépense de 399 374,14 $, taxes incluses, pour l'entretien du progiciel Ludik par La Société GRICS, pour la période du 1er mai 2010 au 31 décembre 2011 / Approuver un projet de quittance à cette fin (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2012 par sa résolution CE12 0157;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 399 374,14$, taxes incluses, pour l'entretien du progiciel Ludik par La Société GRICS, fournisseur exclusif, pour la période du 1er mai 2010 au 31 décembre 2011;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'approuver, à cette fin, un projet de quittance entre la Ville et La Société GRICS selon les termes et les conditions stipulés audit projet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Paul Bissonnette
M. Herbert Brownstein
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Domenico Zito

30.01 1103792001

CG12 0053

Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure pour la Terre (Earth Hour) et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 31 mars 2012

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2012 par sa résolution CE12 0161;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1 - d'appuyer l'initiative « Heure pour la Terre (Earth Hour) » dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde;

2 - de demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement et d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 31 mars 2012, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1120273001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0054

Adoption - Règlement relatif au parc-nature des Sources

Attendu qu'une copie du Règlement relatif au parc-nature des Sources a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 décembre 2011 par sa résolution CE11 2170;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au parc-nature des Sources ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1114240003

Règlement RCG 12-004

CG12 0055

Approuver le Règlement R-138 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de six millions quatre cent six mille cinq cent dix-neuf dollars (6 406 519 $) pour financer la migration du progiciel intégré de transport HASTUS vers une version récente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2012 par sa résolution CE12 0169;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

d'approuver le règlement R-138 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement R-138 autorisant un emprunt de six millions quatre cent six mille cinq cent dix-neuf dollars (6 406 519 $) pour financer la migration du progiciel intégré de transport HASTUS vers une version récente », conformément aux dispositions de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1120854001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0056

Nomination au conseil d'administration de l'Administration portuaire canadienne - Port de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2012 par sa résolution CE12 0172;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

de nommer Me Claude J. Melançon à titre de représentant de la Ville de Montréal au conseil d'administration de l'Administration portuaire canadienne - Port de Montréal, pour une période de trois ans, débutant le 24 mars 2012.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1124784001

CG12 0057

Nomination au Comité de vérification de l'agglomération de Montréal

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

de nommer M. Gaëtan Primeau à titre de membre du Comité de vérification de l'agglomération de Montréal, en remplacement de M. Pierre Lampron.

Adopté à l'unanimité.

51.02

CG12 0058

Nomination aux commissions permanentes

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - d'abroger la résolution CG11 0287;

2 - de nommer M. Bertand A. Ward, à titre de membre, à la Commission sur le développement économique et l'habitation en remplacement de Mme Marie Potvin;

3 - de nommer Mme Caroline Bourgeois, à titre de membre, à la Commission sur le transport et les travaux publics en remplacement de Mme Véronique Fournier.

Adopté à l'unanimité.

51.03

Archives de la Ville de Montréal

À 17 h 35, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____

_____
Claude Trudel
Président d'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Gérald Tremblay
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 22 mars 2012 17 h

Séance tenue le jeudi 22 mars 2012 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Elaine Ayotte, Mme Dida Berku, représentante du maire de la Ville de Côte Saint-Luc, M. Michel Bissonnet, Mme Marie Cinq-Mars, M. Robert Coutu, M. Gilles Deguire, M. Francis Deroo, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Pierre Mainville, M. Beny Masella, M. Bill McMurchie, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. David Pollock, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent et Mme Monique Worth.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Herbert Brownstein.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

M. Peter Csenar, représentant du maire du Village de Seneville et M. Edward Janiszewski.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

Mme Manon Barbe, M. Richard Bélanger, M. Claude Dauphin, M. Claude Trudel et Mme Maria Tutino.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Mme Monique Worth agit à titre de présidente d'assemblée et M. Alan DeSousa agit à titre de porte-parole.

La présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

La présidente de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M Bruce Walker	M. Alan DeSousa	Liste des infractions pour 2011 reliées aux Règlements sur la qualité de l'air et sur les rejets industriels dans les réseaux d'égouts / Application du Règlement sur la nuisance des véhicules moteurs sur toute l'ile de Montréal – données sur les infractions en arrondissement et au central

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 10.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Aucun élu ne désirant intervenir, la présidente de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

CG12 0059

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 mars 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0060

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 février 2012

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 février 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 mars 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le Comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 24 janvier ai 19 février 2012.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 24 janvier au 19 février 2012.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes du 24 janvier au 19 février 2012.

Archives de la Ville de Montréal

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Monsieur Michael Applebaum

--- Réponse à Monsieur Anthony Housefather – Nombre de licences acquises dans le cadre du projet Kronos.

_____

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG12 0061

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la première année d'activité »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la première année d'activité », et le conseil en prend acte.

_____

Un débat s'engage.

_____

06.01

_____

7 - Dépôt

La présidente de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la résolution 12 0235 du conseil municipal de la Ville de Dollard-Des-Ormeaux – Appui au projet d'amélioration du service de la ligne de train de banlieue Vaudreuil-Lucien-L'Allier.

_____

CG12 0062

Dépôt du bilan des trois premières années (2009-2010-2011) de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan des trois premières années (2009, 2010 et 2011) de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.02 1122673001

_____

CG12 0063

Dépôt du rapport bimestriel de gestion du Service de police de la Ville de Montréal pour les mois de novembre et décembre 2011

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de gestion bimestriel des mois de novembre et décembre 2011, et le conseil en prend acte.

07.03 1120582001

_____

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0064

Dépôt du rapport du Comité de vérification de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011

Le porte-parole de l'assemblée dépose le Rapport d'activités annuel 2011 du Comité de vérification et le conseil en prend acte.

07.04 1121711001

CG12 0065

Dépôt du rapport d'information faisant état d'une dépense maximale de 63 928,31 $ pour l'exécution de travaux d'urgence et du contrat de gré à gré accordé à Location Universelle Ltée pour l'installation d'une structure de soutènement temporaire à la dalle du plancher du garage de la caserne de pompiers 16, située au 1041, rue Rachel Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport d'information faisant état d'une dépense maximale de 63 928,31 $ pour l'exécution de travaux d'urgence et du contrat de gré à gré accordé à Location Universelle Ltée pour l'installation d'une structure de soutènement temporaire à la dalle du plancher du garage de la caserne de pompiers 16, située au 1041, rue Rachel Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal et le conseil en prend acte.

07.05 1123456003

7.06 Dépôt de la résolution 2012-02-1131 du conseil du Village de Senneville – Participation à l'évènement « Une heure pour la Terre ».

7.07 Dépôt de la résolution 2012-02-527 du conseil de la Ville de Beaconsfield – Participation à l'évènement « Une heure pour la Terre ».

7.08 Dépôt de la résolution 120 219 du conseil de la Ville de Côte Saint-Luc – Participation à l'évènement « Une heure pour la Terre ».

7.09 Dépôt de la résolution CA12 20 03 0050 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Évènement Une heure pour la Terre 2012.

Par Madame Dida Berku

-- Ajout - Dépôt de la résolution 12 0316 du conseil de la Ville de Côte Saint-Luc - Demande au gouvernement du Québec et à la Ville de Montréal d'inscrire le projet de raccordement Cavendish-Royalmount-Cavendish dans les priorités de la prochaine entente du ministère des Transports du Québec (MTQ)/Ville de Montréal

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0066

Approuver le projet d'entente de développement entre la Ville et Groupe Axxco inc. pour la réalisation d'un projet immobilier, à des fins résidentielle, sur le lot 2 197 308 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 février 2012 par sa résolution CE12 0230;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente de développement entre la Ville et Groupe Axxco inc. pour le volet d'inclusion de logements sociaux et communautaires dans le projet immobilier, à des fins résidentielle, sur le lot 2 197 308 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1110963109

CG12 0067

Approuver le projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 place d'Armes inc. pour une période de cinq ans et dix-sept jours, à compter du 15 janvier 2012, un espace au 18e étage de l'édifice du 500, place d'Armes, d'une superficie de 289,72 mètres carrés, à des fins d'espace à bureau, pour un loyer total de 498 694,09 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 février 2012 par sa résolution CE12 0255;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc. des espaces à bureaux d'une superficie de 289,72 mètres carrés, pour une période de cinq ans et dix-sept jours, à compter du 15 janvier 2012, au 18e étage de l'édifice sis au 500 Place d'Armes, moyennant un loyer total de 498 694,09 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de renouvellement de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'ajuster la base budgétaire de la DSTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années suivantes, la facturation immobilière sera ajustée et la Commission de la fonction publique de Montréal assumera le loyer à même son enveloppe budgétaire.

Un débat s'engage.

Archives de la Ville de Montréal

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent

20.02 1115323001

CG12 0068

Accorder un soutien financier de 1 000 000 $, pour l'année 2012, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 1 000 000 $, pour l'année 2012, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal et de gérer la fonction de l'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1123892001

CG12 0069

Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc. pour l'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, pour la somme maximale de 1 185 249,92 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13536 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0285;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien sanitaire du Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois à partir du 1er avril 2012, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 185 249,92 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13536;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1114512004

CG12 0070

Accorder un contrat à Société en commandite Armtec, par son commandité Gestion Armtec ltée, pour la fourniture et la livraison de blocs de lestage en béton préfabriqué pour les phases 1, 2, 3 et 4 du Quartier des spectacles - Dépense totale de 326 474,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public QDS-Mobilier-festival (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0290;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Société en commandite Armtec, par son commandité Gestion Armtec ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de blocs de lestage en béton préfabriqué pour les phases 1, 2, 3 et 4 du Quartier des spectacles, au montant révisé suite à une modification des quantités demandées au bordereau, soit au prix total de 326 474,38 $, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public QDS-Mobilier-festival;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1123820002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Élaine Ayotte

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0071

Accorder un contrat de gré à gré à Aerzen Canada inc., fournisseur unique, pour l'achat de deux compresseurs à vis à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 429 431,63 $, incluant les taxes et les contingences

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0286;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Aerzen Canada inc., fournisseur unique, pour l'achat de deux compresseurs à vis à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 429 431,63 $, taxes et contingences incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1123334001

CG12 0072

Accorder un contrat à Mueller Canada Ltd (Echologics) pour la détection de fuites sur des conduites principales d'aqueduc de diamètre variant entre 400 et 1200 mm, pour une période de 2 ans - Dépense totale de 606 254,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11721 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0288;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

1 - d'accorder à Mueller Canada Ltd (Echologics), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de service de détection de fuites sur des conduites principales d'aqueduc variant de 400 à 1200 mm, pour une période de deux ans, pour une somme maximale de 606 254,70 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11721;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1120298001

CG12 0073

Accorder un contrat à Construction Arcade pour la fourniture et l'installation des équipements nécessaires à l'étanchéisation des caissons de filtres des galeries numéros 4, 5, 6 et 7 à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 3 584 230,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10025 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0295;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 3 734 230,65 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation des équipements nécessaires à l'étanchéisation des caissons de filtres des galeries numéros 4, 5, 6 et 7 à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, incluant les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux et expertises, le cas échéant ;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 3 584 230,65 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10025;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1122982001

CG12 0074

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection des toitures des ateliers municipaux Viau et pour des travaux connexes - Dépense totale de 3 867 023,16 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5576 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0296;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 3 867 023,16 $, taxes incluses, pour la réfection des toitures des ateliers municipaux Viau et pour des travaux connexes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 3 797 969,18 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5576;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis**,** conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1121029002

CG12 0075

Mettre fin au contrat accordé à Degrémont Limitée (CE05 1903) pour la fourniture et l'installation des équipements de procédé à l'usine de Sainte-Anne-de-Bellevue et acquitter une somme de 85 651,92 $, taxes incluses, en remboursement des frais engagés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0292;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

1 - de mettre fin au contrat accordé à Degrémont Limitée (CE05 1903) pour la fourniture et l'installation des équipements de procédé à l'usine de Sainte-Anne-de-Bellevue et d’acquitter la somme de 85 651,92 $ en remboursement des coûts engagés;

2 - d’imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1112982011

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0076

Approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0297;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'approuver le projet d'avenant n° 1 aux conventions intervenues entre la Ville de Montréal et chacune des firmes ci-après énoncées (CG08 0204), afin de reporter la date de fin des prestations de services professionnels du 1er mai 2012 au 1er mai 2014 :

- Consortium SNC-Lavalin/Dessau
- Consortium BPR/Séguin
- Consortium CIMA+/Tecsult inc.
- Consortium ART
- Consortium SM/Génivar

Adopté à l'unanimité.

20.11 1110541015

CG12 0077

Accorder un soutien financier de 22 500 $ au Centre St-Pierre pour effectuer une étude de pré-faisabilité supplémentaire dans le cadre du projet de requalification du site historique classé de l'îlot St-Pierre-Apôtre, dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal MCCCF-Ville de Montréal, portant le montant total de la contribution à 150 000 $ / Approuver le projet d'addenda à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0309;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 22 500 $ au Centre St-Pierre pour effectuer une étude de pré-faisabilité supplémentaire dans le cadre du projet de requalification du site historique classé de l'îlot St-Pierre-Apôtre, dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal MCCCF-Ville de Montréal, portant le montant total de la contribution à 150 000 $;

2 - d'approuver le projet d'addenda n° 1 entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

Archives de la Ville de Montréal

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1120525001

CG12 0078

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 143 269 402 $ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0302;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier de 143 269 402 $ dans le cadre du volet 2.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec, aux termes et conditions stipulés au protocole d'entente, et ce, sans préjudice au droit de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 12.2, et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 6 k) dudit protocole, telles que décrites ci-après:

> « Au bénéficiaire d'assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et d'assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation, ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux et de tenir indemne et prendre le fait et causes pour le Ministre, les gouvernements du Québec et du Canada et leurs représentants, advenant toute réclamation pouvant découler de ce protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation des travaux »

2 - d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

3 - de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1121158001

CG12 0079

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois avec Maxi-Métal inc. pour la fourniture de 35 camions autopompes ainsi que des accessoires requis pour le combat d'incendie - Appel d'offres public 11-11601 (6 soum.) / Autoriser une dépense de 3 885 495,28 $, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à la présente entente-cadre

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2012 par sa résolution CE12 0345;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Archives de la Ville de Montréal

2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande de 35 camions autopompes ainsi que des accessoires requis pour le combat d'incendie;

3 - d'accorder à Maxi-Métal inc., ce dernier ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11601 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler;

5 - d'autoriser une dépense de 3 885 495,28 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1123838001

CG12 0080

Approuver le renouvellement, pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2012, du projet d'entente entre la Ville, le Procureur général du Québec et le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec, concernant la poursuite de certaines infractions sommaires liées à la violence conjugale devant la cour municipale de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2012 par sa résolution CE12 0352;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'approuver le renouvellement pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2012, de l'entente concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal à intervenir entre le Ministre de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville;

2 - d'autoriser le directeur principal du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

3 - de réitérer la demande au gouvernement du Québec en vue d'une compensation financière pour les dossiers traités par la cour municipale en matière criminelle et confirmer au ministère de la Justice du Québec la volonté de la Ville de participer au groupe de travail qu'il a formé pour étudier cette question.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1110892002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.16 et 20.17 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0081

Accorder un soutien financier non récurrent de 82 000 $ à C2.MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 140 M$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la première édition d'une conférence internationale portant sur la créativité et le commerce / Approuver le projet de protocole d'entente à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2012 par sa résolution CE12 0357;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 82 000 $ à C2.MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 140 M$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la première édition d'une conférence internationale portant sur la créativité et le commerce qui se tiendra à Montréal du 22 au 25 mai 2012;

2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.16 1110881001

CG12 0082

Accorder un contrat à Construction NRC inc. pour le renouvellement des équipements d'éclairage du plan lumière de la place d'Armes, selon l'axe formé par la Basilique Notre-Dame et la Banque de Montréal - Dépense totale de 733 355,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 6325 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2012 par sa résolution CE12 0348;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 733 355,85$, taxes incluses, pour le renouvellement des équipements d'éclairage du plan lumière de la place d'Armes, selon l'axe formé par la Basilique Notre-Dame et la Banque de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Construction NRC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 666 687,14$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6325 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1121246002

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gérald Tremblay

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0083

Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet d'implantation de la Radio Communautaire francophone de Montréal inc. (CIBL Radio-Montréal) dans le 2-22, rue Sainte-Catherine Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0314;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gérald Tremblay

Et résolu :

d'approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet d'implantation de la Radio Communautaire francophone de Montréal Inc. (CIBL Radio-Montréal) dans le 2-22, rue Sainte-Catherine Est.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1124784002

CG12 0084

Autoriser l'émission d'une attestation de non objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chap. Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordement en lien avec les travaux de l'échangeur Turcot réalisés par le MTQ (Lot CO-07) et le Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0324;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gérald Tremblay

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* relatif aux travaux de drainage et de raccordements au réseau municipal de la Ville de Montréal du projet Turcot (Lot CO- 07) portant sur la réalisation de la bretelle de sortie Saint-Jacques ainsi que le chemin d'accès menant au Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM) en lien avec l'échangeur Turcot réalisé par le MTQ.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1120360001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0085

Autoriser la directrice et le directeur associé de la Direction de l'environnement et du développement durable du Service du développement et des opérations à présenter et à signer, au nom de la Ville les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'obtention de certificats d'autorisation, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0316;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gérald Tremblay

Et résolu :

d'autoriser la directrice et le directeur associé - environnement de la Direction de l'environnement et du développement durable du Service du développement et des opérations à présenter et à signer, au nom de la Ville de Montréal, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'obtention de certificats d'autorisation qui relèvent de la Direction de l'environnement et du développement durable, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1110670002

CG12 0086

Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet des Mosaïcultures internationales de Montréal en 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2012 par sa résolution CE12 0359;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gérald Tremblay

Et résolu :

d'approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet des Mosaïcultures internationales de Montréal en 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1124784003

CG12 0087

Approuver le programme d'activités 2012 des commissions permanentes du conseil d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2012 par sa résolution CE12 0361;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gérald Tremblay

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

d'approuver le programme d'activités 2012 des Commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

1 - Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Montréal, physiquement active;

2 - Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Valorisation du développement économique local;
- Fonctions de logistique et d'entreposage sur le territoire de l'agglomération;
- Implantation d'un concept d'écoparcs dans les parcs d'entreprise;

3 - Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Sujet (s) à déterminer;

4 - Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Plan d'action sur la canopée;
- Plan d'action pour l'économie de l'eau potable et de gestion des eaux pluviales sur le territoire montréalais;
- Bilan de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels;

5 - Commission sur les finances et l'administration

- Financement des arrondissements;
- Rapport du vérificateur général;
- Prévisions budgétaires 2013, programme triennal d'immobilisations 2013-2015 et budgets des sociétés paramunicipales;

6 - Commission de la sécurité publique

- Révision de la Politique sur la sécurité civile;
- Bilan de la police de quartier;
- Bilan du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem) et Bilan de la Politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal;

7 - Commission sur le transport et les travaux publics

- La traversée de la rue - Révision des aménagements et de la signalisation pour accroître la sécurité et le confort des piétons;
- Plate-forme intégrée de l'information aux voyageurs (système de transport intelligent);

De plus, les Commissions permanentes du conseil d'agglomération peuvent également faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1123430004

CG12 0088

Avis de motion - Règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment situé sur le lot 1 370 444 pour des personnes ayant besoin d'hébergement

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment situé sur le lot 1 370 444 pour des personnes ayant besoin d'hébergement », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1112640019

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0089

Approuver le Règlement R-105-8 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0329;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-105-8 de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal », conformément aux dispositions de l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1120854002

CG12 0090

Approuver le projet de renouvellement de la convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. pour la période du 1er janvier 2010 au 31décembre 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0332;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

d'approuver le projet de renouvellement de la convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2017.

Un débat s'engage.

Le maire de la Ville de Westmount, M. Peter Trent, dépose un tableau détaillant les bénéfices marginaux des pompiers non inclus dans le projet de renouvellement de la convention collective.

Adoptée à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent

50.01 1120674001

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 51.01 à 51.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0091

Remplacement d'un membre au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0237;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de nommer madame Louise Hébert, directrice du bureau d'arrondissement, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun, en remplacement de monsieur Gilles Baril.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1112176009

CG12 0092

Nomination au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire de Rosemont-Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 février 2012 par sa résolution CE12 0240;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de nommer monsieur Marc-André Gadoury, conseiller du district Étienne-Desmarteau, à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire de Rosemont-Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1120629001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0093

Nomination de membres du conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, et désignation du président et du vice-président

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2012 par sa résolution CE12 0319;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de nommer au conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, pour une période de trois ans, les personnes suivantes :

- M. Robert Petrelli à titre de président,
- M. Robert Labelle à titre de vice-président,
- M. Roger Dionne à titre d'administrateur,
- Mme Danielle Cécile à titre d'administrateur.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1120640001

À 17 h 55, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Monique Worth
Présidente de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Gérald Tremblay
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 19 avril 2012 17 h

Séance tenue le jeudi 19 avril 2012 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Elaine Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Richard Bélanger, M. Michel Bissonnet, M. Herbert Brownstein, Mme Marie Cinq-Mars, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Pierre Mainville, M. Beny Masella, M. Bill McMurchie, M. John W. Meaney, M. John Miller, représentant du maire de la Ville de Mont-Royal, M. Luis Miranda, M. Edgar Rouleau, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, Mme Maria Tutino et Mme Monique Worth.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Francis Deroo, M. George McLeish et M. David Pollock.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Claude Trudel.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Mme Monique Worth agit à titre de présidente de l'assemblée.

La présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

La présidente de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M Michel Benoit	M. Gérald Tremblay	Retrait du mandat à la firme d'avocats Fasken Martineau dans les dossiers de Bixi / Transparence de la Société de vélos en libre service

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 10.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter F. Trent	M. Alan DeSousa	Possibilité de traitement des matières organiques à l'extérieur de l'île de Montréal
Mme Maria Tutino	M. Gérald Tremblay (M. Richard Deschamps)	Article 20.20 – Engagement de l'Administration à revoir la participation financière de la Patrouille bleue en se basant sur le même principe que pour la Patrouille verte pour les années futures

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 26.

CG12 0094

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 avril 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0095

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 mars 2012

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 mars 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 avril 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

Archives de la Ville de Montréal

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le Comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 20 février au 18 mars 2012.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 20 février au 18 mars 2012.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes du 20 février au 18 mars 2012.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG12 0096

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Le Partage du réseau cyclable montréalais : Avec qui et comment ? »

Mme Manon Barbe dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Le Partage du réseau cyclable montréalais : Avec qui et comment ? », et le conseil en prend acte.

06.01

---

7 - Dépôt

La présidente de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la résolution 12 0340 du conseil municipal de la Ville de Dollard-Des-Ormeaux – Participation à l'événement « Une heure pour la Terre ».

7.02 Dépôt de la résolution CA12 22 0061 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest relative à la Société des alcools du Québec (SAQ).

7.03 Dépôt de la résolution CA12 29 0058 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Une heure pour la Terre 2012.

7.04 Dépôt de la résolution CA12 050 du conseil municipal de la Ville de Kirkland – L'heure de la Terre.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0097

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur cinq projets de règlements permettant l'implantation de quatre centres de traitement des matières organiques et d'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères - Projets de règlements P-04-047-105, P-RCG 11-012, P-RCG 11-013, P-RCG 11-014 et P-RCG 11-015

La porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur cinq projets de règlements permettant l'implantation de quatre centres de traitement des matières organiques et d'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères – Projets de règlements P-04-047-105, P-RCG 11-012, P-RCG 11-013, P-RCG 11-014 et P-RCG 11-015, et le conseil en prend acte.

07.05 1121079004

7.06 Dépôt de la résolution 20120326-004 du conseil municipal de la Ville de Montréal-Ouest – Appui au projet de raccordement Cavendish/Royalmount/Cavendish.

CG12 0098

Dépôt des états financiers vérifiés de la Société du Parc Jean-Drapeau pour l'année 2011

La porte-parole de l'assemblée dépose les états financiers vérifiés de la Société du Parc Jean-Drapeau pour l'année 2011 et le conseil en prend acte.

07.07

CG12 0099

Dépôt des états financiers vérifiés de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance pour l'année 2011

La porte-parole de l'assemblée dépose les états financiers vérifiés de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance pour l'année 2011 et le conseil en prend acte.

07.08

7.09 Dépôt de la résolution 120334 du conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc – Entente de subvention – Centre local de développement (CLD) Côte Saint-Luc.

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0100

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Ingémel experts-conseils inc. et SDK et associés inc., pour la rénovation et la mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 773 486,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11800 - (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2012 par sa résolution CE12 0386;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 773 486,14 $, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de la rénovation et la mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Ingémel experts-conseils inc. et SDK et associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 715 998,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11800 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1121394002

CG12 0101

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour des services techniques de rehaussement de puits de captage de biogaz, la réfection et la mise en place du réseau de captage final de biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 275 743,58 $, taxes incluses - Appel d'offres public11-534944 - (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mars 2012 par sa résolution CE12 0407;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois ans, le contrat pour la rétention de services techniques pour le rehaussement de puits de captage de biogaz, la réfection et la mise en place du réseau de captage final de biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 275 743,58 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-534944;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1120720001

CG12 0102

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 $ aux trois organismes suivants, soit 125 000 $ à Les Œuvres de la Maison du Père, 125 000 $ à Mission Old Brewery et 125 000 $ à Mission Bon Accueil, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (deux tiers) et à même le budget de la Direction de la diversité sociale (un tiers) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mars 2012 par sa résolution CE12 0415;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 $, aux trois organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à même le budget régulier de la Direction de la diversité sociale, pour le projet, la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET et PÉRIODE	MONTANT ($)
Les Œuvres de la Maison du Père	*Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion* du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012	125 000
Mission Old Brewery	*Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes* du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012	125 000
Mission Bon Accueil	*Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et à la prévention de l'itinérance* du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012	125 000

2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1122586001

CG12 0103

Accorder un contrat à Hewitt Équipement limitée pour la fourniture de quatre groupes électrogènes (312.5-500KVA) et d'un banc de charge mobile de 1000 KW pour une somme maximale de 1 373 967,11 $, taxes et travaux contingents inclus - Appel d'offres 11-11706 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0440;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - d'accorder au seul soumissionnaire Hewitt Équipement limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de quatre groupes électrogènes (312.5-500KVA) et d'un banc de charge mobile de 1000 KW, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 373 967,11 $, taxes et travaux contingents inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11706 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.04 1124087001

CG12 0104

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les deux firmes suivantes : Solmatech inc. et Les Services exp inc., afin de réaliser des études de caractérisation environnementale et de suivi environnemental lors des travaux d'excavation des sols dans les chaussées qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements / Appel d'offres public 11-11864 (9 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0456;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour réaliser des mandats de caractérisation environnementale et de suivi environnemental lors des travaux d'excavation des sols requis pour les différents projets de réfection localisée dans les chaussées qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements;

2 - d'approuver deux projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11864 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention :

Firme	Somme maximale
Solmatech inc.	550 000$
Les Services exp inc.	525 000$

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1123855005

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0105

Accorder un contrat à Les Excavations Super pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Bridge, de la rue Saint-Patrick à la rue Wellington, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 797 144,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1199 - (22 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0445;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 797 144,50 $, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Bridge, de la rue Saint Patrick à la rue Wellington, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Les Excavations Super, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 719 862,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1199;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1120266005

CG12 0106

Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 $, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Genivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 $ à 5 919 354,61 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0450;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 $, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation et tous les frais accessoires, le cas échéant;

2 - d'approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et le Consortium Genivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 $ à 5 919 354,61 $, taxes incluses;

Archives de la Ville de Montréal

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1120398001

CG12 0107

Accorder un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien architectes, Synthèse Consultants inc. ingénieurs électromécanique et SNC Lavalin ingénieurs structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 826 649,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11817 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0454;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 826 649,55 $, taxes incluses, pour la rétention des services professionnels requis pour la mise en œuvre de divers projets de protection de bâtiments corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Cardin Ramirez Julien architectes, Synthèse Consultants inc. ingénieurs électromécanique et SNC Lavalin ingénieurs structure et génie civil, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 751 499,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11817 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1125110002

CG12 0108

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll ltée ingénieurs structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs - Dépense totale de 978 770,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11817 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0453;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 978 770,68 $, taxes incluses, pour la rétention des services professionnels requis pour la mise en œuvre de divers projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll ltée ingénieurs structure et génie civil, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 889 791,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11817, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1125110003

CG12 0109

Approuver un projet d'entente de service entre le ministère des Travaux publics Services gouvernementaux Canada et la Ville de Montréal, pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2015 ou un montant maximal de 400 000 $, taxes incluses, pour des services professionnels en juricomptabilité

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0455;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'entente de service entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal par laquelle le Groupe de gestion juricomptable (GGJ) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), s'engage à fournir à la Ville des services professionnels en juricomptabilité, pour une somme maximale de 400 000 $, taxes incluses, ou un terme de quatre ans, soit du 1er avril 2011 au 31 mars 2015, selon la première condition atteinte;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1112451004

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0110

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Le 1434 Sainte-Catherine inc. des espaces au rez-de-chaussée et au premier étage de l'immeuble situé au 1434 Sainte-Catherine Ouest, pour les besoins du poste de quartier 20 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un terme de neuf ans, soit du 1er août 2012 au 31 juillet 2021 - Dépense totale de 7 405 980,40 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0467;

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Le 1434 Sainte-Catherine inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1er août 2012, des espaces d'une superficie de 1 283,42 mètres carrés situés au 1434 Sainte-Catherine Ouest et utilisés pour les besoins du poste de quartier 20 (PDQ 20) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), moyennant un loyer annuel de 610 044,99 $, incluant les taxes. La dépense totale de loyer pour le terme représente 5 714 123,27 $, taxes incluses;

2 - d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2012, au locateur Le 1434 Sainte-Catherine inc, représentant un montant de 1 552 162,50 $ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 139 694,63 $, pour une dépense maximale de 1 691 857,13 $;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire;

4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Direction des stratégies et transactions immobilières, pour les années 2013 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par le SPVM à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière sera également ajustée en conséquence.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Herbert Brownstein
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. John Miller
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino

20.11 1113778007

CG12 0111

Approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. pour une période d'une année, à compter du 1er janvier 2012, un espace d'une superficie de plus ou moins 851 mètres carrés, au 2e étage de l'immeuble situé au 465, rue Saint-Jean, à des fins de bureau, moyennant un loyer annuel de 210 588,21 $ taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0468;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., pour une période d'une année à compter du 1er janvier 2012, un espace au 2e étage de l'immeuble situé au 465, rue Saint-Jean, d'une superficie d'environ 851 mètres carrés, à des fins de bureau pour le Service de l'eau, moyennant un loyer annuel de 210 588,21 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.12 1115323003

CG12 0112

Autoriser la modification du bail par lequel la Ville loue de Service de Remorquage Direct inc., depuis le 15 mars 2008, des espaces d'une superficie 603,43 mètres carrés situés au 460 rue Marien, à Montréal Est, pour les besoins du SPVM / Approuver la prolongation du projet de bail par lequel la Ville loue de Service de Remorquage Direct inc. des espaces d'une superficie de 543,39 mètres carrés situés au 460 rue Marien, à Montréal Est, pour les besoins du SPVM, pour une durée de cinq ans, à compter du 15 mars 2013, pour un loyer total de 403 493,25 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0469;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'autoriser la modification du bail par lequel la Ville loue de Service de Remorquage Direct inc., depuis le 15 mars 2008 (CG08 0485), des espaces totalisant 603,43 mètres carrés situés au 460 rue Marien, à Montréal Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

2 - d'approuver le projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Service de Remorquage Direct inc., des espaces totalisant une superficie de 543,39 mètres carrés situés au 460 rue Marien, à Montréal Est, pour les besoins du SPVM, pour une durée de cinq ans, à compter du 15 mars 2013, pour un loyer total de 403 493,25 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Direction des stratégies et transactions immobilières, pour les années 2013 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par le SPVM à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière sera également ajustée en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1125840002

CG12 0113

Accorder un soutien financier à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. pour l'organisation de la Conférence de Montréal, au montant de 25 000 $ pour l'édition 2012, de 50 000 $ pour l'édition 2013 et de 50 000 $ pour l'édition 2014 / Approuver un projet de protocole à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0472;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 125 000 $ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. pour l'organisation de la Conférence de Montréal de 2012 à 2014, au montant de 25 000 $ pour l'édition 2012, de 50 000 $ pour l'édition 2013 et de 50 000 $ pour l'édition 2014;

2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1121294002

CG12 0114

Approuver un projet d'acte et ses annexes par lequel la Ville acquiert d'Hydro-Québec une servitude d'utilités publiques située à Pointe-Claire, entre les boulevards de Salaberry et Brunswick, pour une somme totale de 46 564,38 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0471;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'acte et ses annexes par lequel la Ville acquiert d'Hydro-Québec une servitude d'utilités publiques située dans la Ville de Pointe-Claire, entre les boulevards de Salaberry et Brunswick, constituée d'une partie des lots 2 530 437, 2 530 438, 2 530 439 et 2 530 440 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 1728,3 mètres carrés, le tout tel que représenté au plan S-2 Pointe-Claire accompagnant la description technique faite par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 17 mai 2010, sous le numéro 1264 de ses minutes, pour un montant de 46 000 $, plus les taxes applicables et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte ;

2 - d'approuver le paiement d'un montant de 564,38 $, taxes incluses, pour les frais administratifs exigés par Hydro-Québec pour la préparation du document intitulé « Permission » ;

3 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.15 1104435010

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0115

Autoriser une dépense additionnelle de 1 767 539,55 $ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'augmentation de la capacité de la chaîne de traitement à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds dans le cadre du contrat accordé au Consortium Véolia UTE (CG10 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 33 239 981,96 $ à 35 007 521,51 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0447;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 767 539,55 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'augmentation de la capacité de la chaîne de traitement à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds dans le cadre du contrat accordé au Consortium Véolia UTE (CG10 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 33 239 981,96 $ à 35 007 521,51 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Herbert Brownstein
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. John Miller
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino

20.16 1124745001

_____

CG12 0116

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 250 000 $, soit 200 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la formation d'assistants-surveillants-sauveteurs et de moniteurs de camp de jour et 50 000 $ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal pour le paiement d'accompagnateurs, dans le cadre de l'Entente administrative MESS - Ville, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2012 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0480;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 250 000 $ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente MESS - Ville de Montréal, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2012;

Archives de la Ville de Montréal

Organisme	Projet	Montant 2012
Intégration Jeunesse du Québec inc.	Formation de surveillants de pataugeoires et de moniteurs de camp de jour	200 000 $
Sport et Loisir de l'Île de Montréal	Programme accompagnement en loisir	50 000 $

2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1121643002

CG12 0117

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 440 000 $, soit 200 000 $ à Moisson Montréal Inc., 100 000 $ à Jeunesse au Soleil Incorporée, 75 000 $ à Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal et 65 000 $ à Répit-Providence Maison Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre de l'Entente administrative MESS - Ville, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2012 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0481;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 440 000 $, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative MESS - Ville (2009 - 2011);

Organisme	Projet	Montant 2012
Moisson Montréal Inc.	Optimisation des opérations	200 000 $
Jeunesse au Soleil Incorporée	Nourrir l'Espoir	100 000 $
Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal	Fonds de solidarité	75 000 $
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	Fonds de solidarité pour les enfants et les familles et Petits Chefs du Répit (77% et 23 % respectivement)	65 000 $

2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1121643003

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0118

Accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 $, pour l'année 2012, à Fondation de la visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier fier de ses familles », dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS-Ville (2009 - 2011) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0482;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 $ à Fondation de la visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier fier de ses familles », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1123220001

CG12 0119

Approuver le projet de convention de partenariat entre le Regroupement des éco-quartiers et la Ville de Montréal pour coordonner et mettre en place la troisième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau / Autoriser une contribution financière de 70 000 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0476;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 70 000 $ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération pour l'année 2012;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Archives de la Ville de Montréal

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Herbert Brownstein
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. John Miller
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino

20.20 1114217002

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0120

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder deux contrats à CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage, le premier pour le secteur Ouest pour une dépense totale de 11 243 809,55 $, taxes incluses et le deuxième pour le secteur Est pour une dépense totale de 11 775 563,13 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10017 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2012 par sa résolution CE12 0518;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 11 243 809,55 $, taxes incluses, pour le contrat secteur Ouest et de 11 775 563,13 $, taxes incluses, pour le contrat secteur Est, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents le cas échéant;

3 - d'accorder à CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.), plus bas soumissionnaire conforme, les deux contrats à cette fin, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale de 11 093 809,55 $, taxes incluses, pour le secteur Ouest et de 11 625 563,13 $, taxes incluses, pour le secteur Est, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10017;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1123228001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0121

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Céleb construction ltée pour les travaux de structure, de génie civil et d'architecture aux bâtiments des pompes d'eau brute et à la galerie d'ozonation à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 3 419 650,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 9929 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2012 par sa résolution CE12 0519;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 3 419 650,18 $, taxes incluses, pour des travaux de structure, de génie civil et d'architecture aux bâtiments des pompes d'eau brute et à la galerie d'ozonation à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder à Céleb construction Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 319 650,18 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9929;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.22 1122982004

_____

CG12 0122

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage, le premier pour le secteur Est d'une dépense totale de 13 062 136,26 $, taxes incluses et le deuxième pour le secteur Ouest d'une dépense totale de 11 818 424,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10033 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2012 par sa résolution CE12 0520;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 13 062 136,26 $, taxes incluses, pour le contrat secteur Est et de 11 818 424,01 $, taxes incluses, pour le contrat secteur Ouest visant des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents le cas échéant;

3 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, les deux contrats à cette fin, au prix de ses soumission, soit pour une somme maximale de 12 932 136,26 $, taxes incluses, pour le secteur Est et de 11 698 424,01 $, taxes incluses, pour le secteur Ouest, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10033;

Archives de la Ville de Montréal

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1120112002

CG12 0123

Approuver un projet de 2e convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 4213025 Canada inc. un espace à bureaux d'une superficie de 489,04 mètres carrés, situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth, pour le poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de cinq ans, soit du 1er février 2012 au 31 janvier 2017 - Dépense totale de 664 288,75 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2012 par sa résolution CE12 0522;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 4213025 Canada inc., pour une période additionnelle de cinq ans à compter du 1er février 2012, un local d'une superficie de 489,04 mètres carrés au 1180, rue Sainte-Élizabeth, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), moyennant un loyer annuel de 132 857,75 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Direction des stratégies et transactions immobilières, pour les années 2013 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par le SPVM à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière sera également ajustée en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1124565001

CG12 0124

Accorder un contrat à Construction Genfor ltée pour des travaux d'aménagement d'un atelier léger à l'usine Charles-J. Des Baillets située au 8585, boulevard de la Vérendrye dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 264 099,08 $, taxes incluses - Appel d'offres 5540 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2012 par sa résolution CE12 0517;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 264 099,08 $, taxes incluses, pour réaliser des travaux d'aménagement d'un atelier léger à l'usine Charles-J. Des Baillets, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'accorder à Construction Genfor ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 211 428,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5540;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.25 1125893003

CG12 0125

Conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois avec CMP Mayer inc., fournisseur unique, pour la fourniture de pièces de rechange pour l'entretien et la réparation des appareils de protection respiratoire isolants autonomes du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2012 par sa résolution CE12 0516;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, pour la fourniture de pièces de rechange pour l'entretien et la réparation des appareils de protection respiratoire isolants autonomes du Service de sécurité incendie (SIM);

2 - d'accorder, conformément à la loi, à CMP Mayer inc., fournisseur unique, le contrat de gré à gré à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, et selon l'offre de service de cette firme en date du 1er janvier 2012;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1122673002

CG12 0126

Avis de motion - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble situé sur le lot 2 649 207 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble situé sur le lot 2 649 207 du cadastre du Québec », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1110691003

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0127

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment situé sur le lot 1 370 444 pour des personnes ayant besoin d'hébergement

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment situé sur le lot 1 370 444 pour des personnes ayant besoin d'hébergement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 février 2012, par sa résolution CE12 0241;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment situé sur le lot 1 370 444 pour des personnes ayant besoin d'hébergement ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1112640019

RCG 12-005

CG12 0128

Approuver le Règlement R-042-4 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R042, modifié par les Règlements R-042-1 et R-042-3, autorisant un emprunt de deux milliards quatre cent soixante-quatorze millions quatre cent trente-deux mille huit cent cinquante-six dollars (2 474 432 856 $) pour financer l'acquisition des nouvelles voitures de métro et la modification des ateliers et des équipements reliés aux nouvelles voitures de métro, afin de modifier un des termes de financement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012 par sa résolution CE12 0499;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-042-4 de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement modifiant le règlement R-042, modifié par les règlements R-042-1 et R-042-3, autorisant un emprunt de deux milliards quatre cent soixante-quatorze millions quatre cent trente-deux mille huit cent cinquante-six dollars (2 474 432 856 $) pour financer l'acquisition des nouvelles voitures de métro et la modification des ateliers et des équipements reliés aux nouvelles voitures de métro, afin de modifier un des termes de financement », conformément aux dispositions de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1120854003

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0129

Nomination d'un membre au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mars 2012 par sa résolution CE12 0420;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

de nommer Carole Laforest, présidente de la firme Carole Laforest Conseil inc., à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires et/ou de la Commission scolaire, pour la période du 15 décembre 2011 au 31 mars 2012, en remplacement de M. Enrique Rosano.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1121597002

CG12 0130

Nomination d'un membre au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mars 2012 par sa résolution CE12 0421;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

de nommer Mme Manon Blanchette, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un premier mandat de trois ans, en remplacement de Mme Gaëtane Verna.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées)

51.02 1124320002

À 18 h 02, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Monique Worth
Présidente d'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Gérald Tremblay
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 17 mai 2012
17 h

Séance tenue le jeudi 17 mai 2012
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Elaine Ayotte, M. Richard Bélanger, Mme Dida Berku, représentante du maire de la Ville de Côte Saint-Luc, M. Michel Bissonnet, M. Herbert Brownstein, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Francis Deroo, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, Mme Bonnie Feigenbaum, représentante du maire de la Ville de Hampstead, M. Edward Janiszewski, M. Pierre Mainville, M. Beny Masella, M. George McLeish, M. Bill McMurchie, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. David Pollock, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Peter F. Trent, M. Claude Trudel, Mme Maria Tutino et Mme Monique Worth.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Manon Barbe.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Marie Cinq-Mars.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

_____

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

_____

M. Alan DeSousa agit à titre de porte-parole.

_____

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Bruce Walker	M. Richard Deschamps	Bilan du programme de désinfection des eaux usées depuis sa mise en vigueur / Confirmation que les subventions des deux paliers gouvernementaux pour le programme seront utilisés avant la fin de 2016
M. David H. Fletcher	M. Gérald Tremblay	Appui à la création du Parc Écologique de l'Archipel et félicite l'Administration pour cette initiative
M Michel Benoit	M. Michel Bissonnet	Nombre de vélos en libre service disponibles **Dépôt de document**

Archives de la Ville de Montréal

N’ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l’assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 17.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l’assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter F. Trent	M. Gérald Tremblay	Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l’ordre publics – appui des maires des villes liées quant à l’obligation de divulguer l’itinéraire et l’interdiction de porter de masques lors de manifestation / Article 41.02 – en désaccord avec le projet de règlement indexant la rémunération des élus
Mme Dida Berku	M. Michael Applebaum	Appui de la Ville de Côte Saint-Luc au Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l’ordre publics / État d’avancement de la mise à jour des études du projet Cavendish / Royalmount / Cavendish / Article 41.01 – Motifs expliquant des dépenses dans le projet du complexe Turcot et obtention d’un budget détaillé de ce 19 M$

N’ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l’assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 26.

CG12 0131

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d’adopter l’ordre du jour de l’assemblée ordinaire du conseil d’agglomération du 17 mai 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l’avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0132

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 avril 2012

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 avril 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 8 mai 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le Comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 19 mars au 15 avril 2012.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 19 mars au 15 avril 2012.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 19 mars au 15 avril 2012.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres »

Aucune réponse aux membres n'est déposée.

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG12 0133

Dépôt du rapport bimestriel de gestion du Service de police de la Ville de Montréal pour les mois de janvier et février 2012

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport bimestriel de gestion du Service de police de la Ville de Montréal pour les mois de janvier et février 2012, et le conseil en prend acte.

07.01 1120582002

7.02 Dépôt de la résolution 12-04-28 du conseil municipal de la ville de Mont-Royal - Programmation des activités du CLD, de son budget et des attentes signifiées au CLD Les Trois Monts.

CG12 0134

Dépôt du rapport annuel du vérificateur général

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport annuel du vérificateur général et le conseil en prend acte.

07.03

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0135

Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Le porte-parole de l'assemblée dépose le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents, et le conseil en prend acte.

07.04 1120301001

7.05 Dépôt d'un procès-verbal de correction en regard de la résolution CG11 0442.

--- Par Monsieur Alan DeSousa

Réponse à Monsieur Bruce Walker en date du 11 mai 2012 – Liste des contrevenants au Règlement 87 (ancien CUM) relatif aux rejets des eaux usées dans les réseaux d'égout et les cours d'eau et au Règlement 90 (ancien CUM) relatif à l'assainissement de l'air.

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

CG12 0136

Déclaration d'appui à la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal

Attendu que plus de quatre-vingt-dix groupes et organismes de la région métropolitaine, les Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, se sont associés pour demander la création d'une ceinture verte dans le sud-ouest du Québec ;

Attendu que le but poursuivi est de sauvegarder ce qui reste du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer, au sud-ouest du Québec, en s'assurant de conserver à perpétuité au moins 12% de cette zone écologique ;

Attendu que c'est dans cette partie de son patrimoine naturel que se trouve la plus grande diversité biologique du Québec, alors que c'est en même temps celle qui est la plus vulnérable au développement urbain;

Attendu que la Ville de Montréal est fermement engagée dans la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, entre autres, via sa politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, sa politique de l'arbre et du plan de développement durable de la communauté montréalaise ;

Attendu que sous le leadership de la Ville de Montréal, le premier plan d'aménagement et de développement (PMAD) a été établi par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le PMAD propose la création d'une Trame verte et bleue pour mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques. Le PMAD vise également la protection de 17 % du territoire du grand Montréal ;

Attendu que le PMAD propose une description du projet d'un Parc Écologique de l'Archipel de Montréal et où il est suggéré d'inviter les MRC contiguës à la CMM de collaborer à l'élaboration de ce projet qui pourrait être un prolongement de la Trame verte et bleue ;

Archives de la Ville de Montréal

Attendu que les gouvernements canadien et québécois ont le devoir de remplir leurs obligations en vertu de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, qu'ils ont tous deux convenu de mettre en œuvre, et que la création de ce nouveau parc démontrerait leur engagement à cet égard;

Il est proposé par M. Gérald Tremblay

appuyé par Mme Dida Berku

Et résolu :

1 - que la Ville de Montréal appuie la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal se présentant comme une mosaïque de forêts, plaines inondables, de milieux humides, de terres agricoles et d'îles reliés entre eux par les corridors naturels et les cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional; et

2 - qu'une copie de la présente résolution soit acheminée aux ministres fédéral et provincial de l'Environnement.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

15.01

_____

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

_____

CG12 0137

Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée pour le transport de matières par conteneurs à partir de l'écocentre Eadie, pour une période de 16 mois, pour une somme maximale de 551 232 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11940 - (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0603;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - d'accorder à Excavations Vidolo Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 16 mois, le contrat pour le transport de matières par conteneurs à partir de l'écocentre Eadie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 551 232,00 $, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11940 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1124631001

_____

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0138

Autoriser une dépense additionnelle de 7 185,94$, taxes incluses, pour permettre la mise en service du dernier système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI) et ajouter ce système au contrat d'entretien octroyé à la firme Genetec inc. (CG11 0016), du 1er février 2012 au 1er février 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 088 826,11 $ à 1 096 012,05 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0604;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 7 185,94 $, taxes incluses, pour la mise en service du dernier système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI) et son ajout au contrat d'entretien octroyé à la firme Genetec inc. (CG11 0016), pour la période du 1er février 2012 au 1er février 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 088 826,11 $ à 1 096 012,05 $;

2 - de corriger l'écriture comptable reliée à la portion du contrat d'entretien et de l'imputer au budget de fonctionnement au lieu du budget d'immobilisation (PTI);

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1114114003

CG12 0139

Autoriser une dépense additionnelle de 377 375,54 $, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à Accès communications (CG10 0240), pour la location, l'installation et l'entretien de 864 radios portatives et 160 radios mobiles, pour la période du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013, majorant ainsi le montant total du contrat de 805 259,28 $ à 1 182 634,82 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0606;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 377 375, 54 $, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à Accès communications (CG10 0240) pour la location, l'installation et l'entretien de 864 radios portatives et 160 radios mobiles, pour la période du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013, majorant ainsi le montant total du contrat de 805 259,28 $ à 1 182 634,82 $;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1120206007

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0140

Autoriser la prolongation pour une période additionnelle de 24 mois de l'entente-cadre conclue avec Fonderie Laperle, division de Canada Pipe ltée (CG07 0091), pour la fourniture sur demande de moulage de fonte - Appel d'offres public 07-10307

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0607;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Fonderie Laperle, division de Canada Pipe ltée, pour une période additionnelle de 24 mois, pour la fourniture sur demande de moulage en fonte, selon les mêmes termes et conditions prévus à l'entente initiale (CG07 0091);

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1125296002

CG12 0141

Conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 36 mois, avec Xérox Canada Ltée pour la fourniture de différents types de papier d'impression recyclé - Appel d'offres public 11-11833 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0609;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - de conclure une entente cadre d'une durée de 3 ans pour la fourniture sur demande de papier recyclé d'impression;

2 - d'accorder à Xérox Canada ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11833 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1125085001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0142

Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de terre, mélange de terre et sable avec Pépinière A. Mucci inc. - Appel d'offres public 12-11951 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0608;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 24 mois pour la fourniture sur demande de terre, mélange de terre et sable;

2 - d'accorder à Pépinière A. Mucci inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11951 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1124119002

CG12 0143

Autoriser une dépense additionnelle de 79 091,63 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du Poste de quartier 8, situé au 170, 15e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Les Constructions Labrecque et Poirier inc. (CG11 0272), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 072 029 $ à 1 151 120,63 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0610;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 79 091,63 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du Poste de quartier 8, situé au 170, 15e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre du contrat accordé à Les Constructions Labrecque et Poirier inc. (CG11 0272), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 072 029 $ à 1 151 120,63 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1125015001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0144

Accorder un contrat de gré à gré à Les Industries Fournier inc. pour la mise à niveau de trois pressoirs rotatifs à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 956 980,79 $, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 avril 2012 par sa résolution CE12 0567;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les Industries Fournier inc., fournisseur unique, pour la mise à niveau de trois pressoirs rotatifs à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 956 980,79 $, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 28 mars 2012;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1123334007

CG12 0145

Accorder un contrat à Hydro-Québec et à Allstream inc. pour le déplacement d'un puits d'accès d'Hydro-Québec dans le cadre des travaux de construction et de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée flexible, des trottoirs, là ou requis, et l'aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue Sainte-Croix, d'un point au nord de la rue Cartier au boulevard Côte-Vertu, dans l'arrondissement de Saint-Laurent / Dépense totale de 954 530,42 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0613;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, deux contrats de gré à gré, le premier à Hydro-Québec et le second à Allstream inc. dans le cadre des travaux de construction et reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée flexible, des trottoirs, là ou requis, et l'aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue Sainte-Croix, d'un point au nord de la rue Cartier au boulevard Côte-Vertu, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix respectifs de leur soumission, soit pour une somme maximale de 833 754,24 $ taxes incluses, pour Hydro-Québec, et de 120 776,18 $ taxes incluses, pour Allstream, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, conformément à leur offre de services datant respectivement des 13 janvier 2012 et 27 octobre 2011;

2 - d'autoriser la directrice des travaux publics du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement à signer les demandes d'exécution de travaux de Allstream inc. et Hydro-Québec;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Archives de la Ville de Montréal

Dissidences : Mme Dida Berku
M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Bonnie Feigenbaum
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino

20.09 1120266006

CG12 0146

Accorder un contrat à Congeres inc. pour la mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs numéros 1 à 7 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 892 667,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1531-AE (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0614;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1 - d'accorder à Congeres inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs nos 1 à 7 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 892 667,06 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1531-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1123334010

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0147

Approuver un projet d'acte de partage des droits indivis avec la Société d'habitation de Montréal (SHDM) et la Ville, avec soulte et autres indemnités en faveur de la SHDM le lot 4 158 486 du cadastre du Québec relativement à des terrains situés dans l'îlot Balmoral, au montant de 1 695 349,84 $ ainsi qu'un projet de convention relative au partage du prix entre les parties advenant une cession à un tiers par la SHDM / Fermer et retirer du registre du domaine public ledit lot

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0624;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - d'autoriser la fermeture et le retrait du registre du domaine public du lot 4 158 486 ainsi que l'acquisition par la Ville des droits détenus par la SHDM dans la Place des festivals et les rues Balmoral et Mayor, soit les lots du cadastre du Québec suivants : 4 158 488, 4 158 491 et 4 186 933 (Place des festivals), 4 158 487 et 4 158 489 (rue Balmoral) et le lot 4 158 485 (rue Mayor) et la cession par la Ville à la SHDM de ses droits détenus dans le lot 4 158 484 (terrain vacant résiduel) et dans le lot 4 158 486, soit une lisière de terrain d'une superficie de 44 mètres carrés résultant d'une modification à la géométrie du boulevard de Maisonneuve, le tout avec soulte et autres indemnités payables en argent en faveur de la SHDM au montant de 1 695 349,84 $;

2 - d'autoriser la signature par la Ville d'une convention relative au partage du prix entre la SHDM et la Ville advenant une cession des lots 4 158 484 et 4 158 486 du cadastre du Québec à un tiers par la SHDM;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.11 1114311001

CG12 0148

Accorder un soutien financier spécial non récurent de 350 000 $ à la Ville de Pointe-Claire pour les travaux de restauration de maçonnerie au Centre culturel Stewart Hall, situé au 176, chemin du Bord-du-Lac en provenance du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0629;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier spécial, non récurrent, de 350 000 $ à la Ville de Pointe-Claire pour la restauration de la maçonnerie au Centre culturel Stewart Hall prévus de septembre 2012 à février 2013, conformément à l'Entente intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal concernant le développement culturel;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1120280001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0149

Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 $ à Ali et les princes de la rue pour la réalisation du projet « Leadership des princes de la rue - Phase 2 », dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville-MESS

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0632;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier, non récurrent, de 60 000 $ à Ali et les princes de la rue pour la réalisation du projet « Leadership des princes de la rue – Phase 2 » pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville/MESS 2009 - 2012;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1121375002

CG12 0150

Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Construction Louisbourg, pour la construction d'une conduite d'eau principale, d'une chambre de vannes et d'une chambre de mesure de débit dans la rue Basin dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre (Phase 1), dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 624 435,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public 227701 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0611;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 624 435,84 $, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une conduite d'eau principale, d'une chambre de vannes et d'une chambre de mesure de débit dans la rue Basin dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre (Phase 1), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif, le cas échéant;

2 - d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Construction Louisbourg, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 566 435,84 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 227701;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Archives de la Ville de Montréal

Dissidences : Mme Dida Berku
M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Bonnie Feigenbaum
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino

20.14 1120266017

CG12 0151

Accorder un contrat à Pavages D'Amours inc pour la construction et la reconstruction d'une voie cyclable, de bordures, de bases, de conduits souterrains, de fourniture et l'installation de mobilier d'éclairage, là où requis, pour l'aménagement d'une piste cyclable dans le boulevard Jacques-Bizard, du boulevard Chèvremont à la rue du Héron-Vert, dans l'arrondissement de L'Île Bizard-Sainte-Geneviève - Développement du réseau cyclable - 2012 - Dépense totale de 862 028,64$, taxes incluses - Appel d'offres public 221201 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0616;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 862 028,64 $, taxes incluses, pour la construction et reconstruction d'une voie cyclable, de bordures, de bases, de conduits souterrains, de fourniture et installation de mobilier d'éclairage, là où requis, pour l'aménagement d'une piste cyclable dans le boulevard Jacques-Bizard, du boulevard Chèvremont à la rue du Héron-Vert, dans l'arrondissement de l'Île Bizard–Sainte-Geneviève, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif des matériaux, le cas échéant;

2 - d'accorder à Pavages D'Amours inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 827 928,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221201;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1120266019

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Mainville

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.16 et 20.17 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0152

Accorder un contrat à Construction Soter inc. pour la réfection de la chaussée par fraisage à chaud, là où requis, sur différentes voies cyclables de l'agglomération de Montréal - Contrat FC-01 (Pistes cyclables - Agglo. 2012) - Dépense totale de 478 213,84 $, taxes incluses - Appel d'offre public 230301 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0612;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Mainville

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 478 213,84 $, taxes incluses, pour la réfection par fraisage à chaud, là où requis, sur différentes voies cyclables de l'agglomération de Montréal, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif des matériaux, le cas échéant;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Construction Soter inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 468 213,84$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 230301;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1120266014

CG12 0153

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Constructions CJRB inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 900 mm dans l'emprise du ministère des Transports du Québec, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxborro et dans la Ville de Kirkland et d'une conduite d'eau de 500 mm dans le chemin Sainte-Marie aussi dans la Ville de Kirkland - Dépense totale de 8 083 624,51 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10030 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mai 2012 par sa résolution CE12 0670;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Mainville

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 8 083 624,51 $, taxes incluses, pour les travaux de construction d'une conduite d'eau de 900 mm dans l'emprise du ministère des Transports du Québec, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et dans la Ville de Kirkland, et d'une conduite d'eau de 500 mm dans le chemin Sainte-Marie, dans la Ville de Kirkland, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif des matériaux, le déplacement des utilités publiques, etc.;

3 - d'accorder à Les Constructions CJRB inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 554 789,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10 030;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Archives de la Ville de Montréal

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.17 1124095002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0154

Report des budgets d'immobilisations non utilisés de 2011 - Adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2012-2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 avril 2012 par sa résolution CE12 0585;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'adopter un budget supplémentaire de 1 997,0 $ au PTI 2012-2014, provenant du report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2011, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce selon le document joint au dossier décisionnel;

2 - d'adopter un budget supplémentaire de 56 710,0 $ au PTI 2012-2014, provenant du report des budgets d'immobilisations non utilisés au 31 décembre 2011, pour des projets identifiés et jugés prioritaires, selon le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1125337002

CG12 0155

Adopter une résolution visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0634;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

d'adopter la résolution suivante :

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

VU l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de six mois à compter du 1er juillet 2012, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :
   i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
   ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1124235001

CG12 0156

Autoriser une dépense de 497 035,36 $, taxes incluses, pour permettre le règlement de l'audit sur la conformité et la régularisation des droits d'utilisation des licences logicielles IBM déployées dans l'environnement informatique de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0638;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 497 035,36$, taxes incluses, pour permettre le règlement de l'audit sur la conformité et la régularisation des droits d'utilisation des licences logicielles IBM déployées dans l'environnement informatique de la Ville de Montréal;

2 - d'autoriser à cette fin le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce règlement, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1125006002

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0157

Autoriser un virement de 1,9 M$ du Programme triennal d'immobilisations 2012 de l'arrondissement de Ville-Marie de la compétence locale à la compétence de l'agglomération suite à l'approbation de la programmation révisée

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0640;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver la programmation révisée du PTI 2012 de l'arrondissement Ville-Marie;

2 - d'autoriser le virement d'un montant de 1,9 M$ du PTI 2012 local au PTI 2012 de l'agglomération selon les informations des interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Bonnie Feigenbaum
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino

30.04 1122408001

CG12 0158

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1120870002

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0159

Avis de motion - Règlement sur la limitation, pour l'exercice 2012, du taux d'indexation des rémunérations prévues dans le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06 053)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné et présentation est faite par M. Alan DeSousa de l'adoption à une séance subséquente du règlement intitulé « Règlement sur la limitation, pour l'exercice financier 2012, du taux d'indexation des rémunérations prévues dans le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1123599003

CG12 0160

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG07-031) », l'objet de projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1110184001

CG12 0161

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1120645001

CG12 0162

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble situé sur le lot 2 649 207 du cadastre du Québec

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble situé sur le lot 2 649 207 du cadastre du Québec a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Archives de la Ville de Montréal

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2012, par sa résolution CE12 0494;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble situé sur le lot 2 649 207 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1110691003

CG12 0163

Approuver la modification au Programme triennal d'immobilisation 2012-2013-2014 pour ajouter le projet intitulé « Acquisition de bus articulés 2008-2012 » sous la rubrique « matériel roulant du Réseau des bus », pour un montant de 208 678 493 $, coût capitalisable et non capitalisable / Approuver le Règlement R-078-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R 078, modifié par le Règlement R-078-1 autorisant un emprunt de 187 990 491 $ pour financer l'acquisition d'autobus urbains articulés, afin d'y prévoir les investissements d'intégration opérationnelle pour les autobus urbains articulés et les autobus urbains à plancher surbaissé 40', afin d'ajouter l'acquisition de cinquante-cinq (55) nouveaux autobus urbains articulés et pour augmenter le montant total de l'emprunt à 214 701 460 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par sa résolution CE12 0650;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

1 - d'approuver la modification du Programme triennal d'immobilisation 2012-2013-2014 pour ajouter le projet intitulé « Acquisition de bus articulés 2008-2012 » sous la rubrique « matériel roulant du Réseau des bus », pour un montant de 208 678 493 $, coût capitalisable et non capitalisable;

2 - d'approuver le Règlement R-078-2 de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement modifiant le Règlement R-078, modifié par le Règlement R-078-1 autorisant un emprunt de 187 990 491 $ pour financer l'acquisition d'autobus urbains articulés, afin d'y prévoir les investissements d'intégration opérationnelle pour les autobus urbains articulés et les autobus urbains à plancher surbaissé 40', afin d'ajouter l'acquisition de cinquante-cinq (55) nouveaux autobus urbains articulés et pour augmenter le montant total de l'emprunt à 214 701 460 $ », conformément aux dispositions de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1120854004

Archives de la Ville de Montréal

À 17 h 45, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Claude Trudel
Président d'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Gérald Tremblay
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l’assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 21 juin 2012 17 h

Séance tenue le jeudi 21 juin 2012 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Elaine Ayotte, M. Michel Bissonnet, M. Herbert Brownstein, Mme Marie Cinq-Mars, M. Robert Coutu, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Francis Deroo, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. George McLeish, M. Bill McMurchie, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. David Pollock, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Janet Ryan, représentante du maire de la Ville de Baie-D'Urfé, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent et Mme Monique Worth.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Manon Barbe, M. Richard Bélanger, M. Benoit Dorais et M. Claude Trudel.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Luis Miranda agit à titre de président de l’assemblée et M. Alan DeSousa agit à titre de porte-parole.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l’assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M Michel Benoit	M. Michel Bissonnet (M. Gérald Tremblay)	Retard dans la livraison des vélos destinés à New York et nombre de vélos livrés d’ici le 25 juillet / Solutions envisagées et répercussions sur Montréal

N’ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l’assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 14.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter F. Trent	M. Gérald Tremblay (M. Michael Applebaum)	Articles 20.35 et 20.38 - Possibilité de mandater une Commission pour établir une politique de gestion de espaces locatifs / Obtenir un Plan directeur

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 17.

CG12 0164

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 juin 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 15.02 et en y retirant l'article 20.15.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0165

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 mai 2012

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 mai 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 juin 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le Comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 16 avril au 20 mai 2012.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 16 avril au 20 mai 2012.

Archives de la Ville de Montréal

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes du 16 avril au 20 mai 2012.

CG12 0166

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise

M. Alan DeSousa dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur la nouvelle stratégie de l'eau, et le conseil en prend acte;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver la vision globale sur 10 ans de la Stratégie montréalaise de l'eau ainsi que ses objectifs stratégiques;

2 - d'appliquer le plan de financement prévu ayant comme objectif l'autofinancement intégral de la gestion montréalaise de l'eau en 2020.

Adopté à l'unanimité.

04.04 1122714002

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres »

Par Monsieur Michael Applebaum

--- Réponse à Madame Dida Berku concernant un emprunt de 19 100 000$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot.

---

6 - Dépôt de rapport de commission

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapport de commission »

CG12 0167

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Accessibilité universelle des autobus de la Société de transport de Montréal »

M. Alan DeSousa dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Accessibilité universelle des autobus de la Société de transport de Montréal », et le conseil en prend acte.

06.01

Archives de la Ville de Montréal

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG12 0168

Dépôt du rapport financier, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011

M. Alan DeSousa dépose le rapport financier, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, et le conseil en prend acte.

07.01

CG12 0169

Dépôt du rapport d'activités 2011 et du rapport de développement durable 2011 - faits saillants de la Société de transport de Montréal (STM)

M. Alan DeSousa dépose le rapport d'activités 2011 et le rapport de développement durable 2011 - faits saillants de la Société de transport de Montréal (STM), et le conseil en prend acte.

07.02

CG12 0170

Dépôt du Bilan 2009-2011 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

M. Alan De Sousa dépose le Bilan 2009-2011 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.03 1110704003

CG12 0171

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011

M. Alan DeSousa dépose le rapport financier consolidé vérifié et le rapport du vérificateur de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011, et le conseil en prend acte.

07.04 1123592002

CG12 0172

Dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011

M. Alan DeSousa dépose les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, et le conseil en prend acte.

07.05

Archives de la Ville de Montréal

7.06 Dépôt de la réponse du ministère des Transports du Québec suite à la déclaration demandant plus de financement pour le train de banlieue de la ligne Vaudreuil/Lucien-l'Allier adoptée le 22 décembre 2011 (CG11 0429).

CG12 0173

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence sur la rue Sherbrooke, entre les rues McGill College et University, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

M. Alan DeSousa dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence et du contrat de gré à gré accordé à Antagon International pour rétablir l'intégrité structurale du collecteur par une reprise en béton des parois sur la rue Sherbrooke, entre les rues McGill et University, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

07.07 1123334022

CG12 0174

Dépôt du bilan annuel consolidé 2011 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement de délégation (RCG 05-002)

M. Alan DeSousa dépose le bilan annuel consolidé 2011 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement de délégation RCG 05-002, et le conseil en prend acte.

07.08 1125075002

CG12 0175

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de 2011 de la Ville de Montréal tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M. Alan DeSousa dépose le rapport financier consolidé vérifié de 2011 de la Ville de Montréal tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et le conseil en prend acte.

07.09 1123592004

CG12 0176

Dépôt du Bilan 2010-2011 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

M. Alan DeSousa dépose le Bilan 2010-2011 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, et le conseil en prend acte.

07.10 1124121001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0177

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2012, projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et de l'état des revenus et dépenses réels global Ville au 30 avril 2012 comparé au 30 avril 2011

M. Alan De Sousa dépose l'état des revenus et dépenses de la Ville au 30 avril 2012 - Volet agglomération, projetés à la fin de l'exercice et l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 avril 2012 comparé au 30 avril 2011, et le conseil en prend acte.

07.11 1125205004

7.12 Désignation d'un représentant de la Ville au sein du conseil d'agglomération.

7.13 Dépôt de la résolution CM-201205122 du conseil municipal de la Ville de Montréal-Est – Appui à la création du Parc écologique de l'Archipel de Montréal.

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

CG12 0178

Déclaration concernant le Fonds dédié pour l'accessibilité métro

Attendu qu'il y a déjà plus de 30 ans, la STM inaugurait son service de transport adapté porte-à-porte pour répondre aux besoins de mobilité de sa clientèle ayant des limitations fonctionnelles.et que ce service a effectué plus de 2,7 millions de déplacement en 2011;

Attendu qu'en plus de son réseau de transport adapté, la STM a débuté en 1991 la mise en œuvre d'un plan d'action visant à favoriser l'accessibilité de son réseau régulier pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Ce premier plan d'action 2007-2011 qui a été approuvé par le MTQ a permis notamment l'intégration de nouveaux autobus à plancher surbaissé, l'installation de portes papillon et d'appuis ischiatiques dans les stations de métro et la mise en place de sièges réservés aux personnes à mobilité réduite dans les voitures de métro et dans les autobus;

Attendu qu'en 2009, la STM a adopté une politique d'accessibilité universelle visant à favoriser et à encourager l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations et ce, dans la limite des ressources dont elle dispose;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté sa Politique municipale en accessibilité universelle en 2011;

Attendu que les mesures d'accessibilité universelle profitent non seulement aux personnes ayant des limitations fonctionnelles mais également à l'ensemble de la population dont les personnes âgées, les jeunes familles et les femmes enceintes;

Attendu qu'actuellement l'ensemble des autobus sont à plancher surbaissé, 71 % des stations de métro sont munies d'un nouveau système de sonorisation, 32 quais ont été munis de tuiles avertissantes, 85 % des escaliers sont dotés de bandes jaunes et huit stations de métro sont dotées d'ascenseurs;

Attendu que la STM a élaboré un plan de développement d'accessibilité universelle 2012-2015 qui prévoit des investissements de 87 millions de dollars. Ce plan comprend notamment de nouvelles voitures de métro MPM10 universellement accessibles, une meilleure sonorisation dans l'ensemble des stations, de nouveaux abribus accessibles, l'installation de tuiles avertissantes le long de tous les quais, et le « rétro aménagement » de cinq stations de métro portant ainsi à 13 le nombre de stations de métro accessibles en 2017;

Archives de la Ville de Montréal

Attendu que la STM reconnaît que la complexité, les défis architecturaux et de génie civil associés à l'installation d'ascenseurs dans le métro sont beaucoup plus importants que prévus et qu'il lui est impossible de respecter l'objectif d'aménager trois stations accessibles par année, tel qu'indiqué dans le Plan de transport de Montréal;

Attendu que le 4 mai dernier la Ville de Montréal, la STM et le RUTA ont formulé une demande conjointe au gouvernement du Québec pour l'obtention d'un fonds dédié en accessibilité universelle du métro de 25 millions de dollars par année. Cette demande a également reçu l'appui de la Table de concertation sur le transport des personnes handicapées de l'ile de Montréal;

Il est proposé par M. Gilles Deguire

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

que le conseil d'agglomération appuie la demande conjointe de la Ville de Montréal, du RUTA et de la STM au gouvernement du Québec pour la mise en place d'un fonds dédié de 25 millions de dollars par année pour rendre universellement accessible le réseau de métro. Ce fonds permettrait d'implanter des ascenseurs et équipements connexes dans une quinzaine de stations du métro supplémentaires, ce qui porterait à 40 % le nombre de stations accessibles par ascenseurs sur une période de dix ans.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CG12 0179

Ajout - Déclaration visant à combattre la collusion dans l'industrie de la construction

Attendu que l'adoption de la Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la *Loi du bâtiment* (la loi) le 9 décembre 2011 a apporté l'espoir de l'assainissement du monde de la construction à Montréal;

Attendu que l'adoption de cette loi n'a pas permis de réduire la grande concentration des contrats dans le marché montréalais;

Attendu qu'un entrepreneur peut continuer de faire affaire avec les organismes publics parce qu'il détient de nombreuses licences, par le biais des différentes entités qu'il contrôle, et qu'il peut, au besoin et selon les circonstances qui lui sont favorables, utiliser l'une ou l'autre de ses entités au moment de soumissionner;

Attendu que les élus municipaux montréalais accordent, en arrondissement comme au conseil de ville, des contrats totalisant des centaines de millions de dollars par an;

Il est proposé par M. Gérald Tremblay

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

que le conseil d'agglomération presse le gouvernement du Québec :

1- d'examiner les divers agissements qui mettent en échec l'application de la *Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi du bâtiment*;

2- de s'assurer que les objectifs de la loi soient respectés;

3- de considérer les diverses filiales et entités juridiques comme un tout lorsque manifestement les mêmes personnes les contrôlent directement ou indirectement.

Adopté à l'unanimité.

15.02

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0180

Conclure avec la firme Dubo Électrique ltée une entente-cadre d'une durée de trois ans pour la fourniture sur demande de câbles électriques - Appel d'offres publics 11-11806 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2012 par sa résolution CE12 0738;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de câbles électriques;

2 - d'accorder à Dubo Électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, ajustés par période de douze semaines selon les dispositions prévues à la clause de fluctuation, le tout conformément à l'appel d'offres 11-11806 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1123041001

CG12 0181

Accorder un contrat à Saint-Denis Thompson inc. pour réaliser des travaux de réhabilitation des deux tours d'entrée à l'usine de production d'eau potable Atwater, située au 3161, rue Joseph, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 671 913,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5536 - (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2012 par sa résolution CE12 0742;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 671 913,90 $, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réhabilitation des deux tours d'entrée à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Saint-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 643 917,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5536;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1120417001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0182

Autoriser une dépense additionnelle de 209 962,05 $, taxes incluses, représentant l'ajustement du prix du bitume en règlement final du contrat accordé en 2008 à Construction DJL inc. (CG08 0188) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 669 834,55 $ à 1 879 796,60 $, taxes incluses.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mai 2012 par sa résolution CE12 0772;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 209 962,05 $, taxes incluses, pour le planage et revêtement bitumineux dans l'avenue Atwater, le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke dans le cadre du contrat accordé à Construction DJL inc. (CG08 0188), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 669 834,55 $ à 1 879 796,60$, taxes incluses - Contrat XVI (P.R.R. 2008 - réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, conformément aux document de l'appel d'offres public 9464;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1114102001

CG12 0183

Accorder un contrat à Cimota inc. pour les travaux d'écaillage, de nettoyage de parois rocheuses et la fourniture et l'installation d'un treillis métallique dans l'ancienne carrière Demix, pour une somme maximale de 1 554 219,29 $, taxes incluses - Appel d'offres public 793 -AE - (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mai 2012 par sa résolution CE12 0773;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'accorder à Cimota inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'écaillage, de nettoyage de parois rocheuses et la fourniture et l'installation d'un treillis métallique dans l'ancienne carrière Demix, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 554 219,29 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 793-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1123334017

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0184

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'École de Technologie Supérieure, aux fins d'assemblage, le lot situé sur le côté est de la rue Éléanor, pour la somme de 51 000 $, plus les taxes applicables, et remet en compensation à l'acheteur une somme de 253 550 $, plus les taxes applicables, pour les parties de sa propriété devenues des parties de rues / Fermer comme domaine public le lot du cadastre du Québec correspondant à une partie de l'ancienne avenue Lansdowne

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2012 par sa résolution CE12 0747;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - de fermer, comme domaine public, le lot 4 077 391 du cadastre du Québec;

2 - d'approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville vend à l'École de technologie supérieure, aux fins d'assemblage, le lot 4 077 391 du cadastre du Québec situé sur le côté est de la rue Éléanor, entre les rues Notre-Dame et William, pour un montant de 51 000 $, plus les taxes applicables, et remet à l'École de technologie supérieure un montant de 253 550 $, plus les taxes applicables, en compensation notamment pour les parties de sa propriété devenues rues, situées dans le quadrilatère composé des rues Notre-Dame, Murray, William et Éléanor, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'imputer ces sommes, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Janet Ryan
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent

20.05 1100292009

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0185

Autoriser une dépense additionnelle de 189 708,75 $, taxes incluses, pour les frais de services d'entretien suite à l'intégration de la solution de Coplogic dans le système de Niche Technology inc., pour une durée de 5 ans / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention (CG07 0437), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 973 490,52 $ à 11 163 199,27 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0803;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 189 708,75 $, taxes incluses, pour les frais de services d'entretien suite à l'intégration de la solution de Coplogic dans le système de Niche Technology inc., pour une durée de 5 ans ;

2 - d'approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Niche Technology inc. (CG07 0437), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 973 490,52 $ à 11 163 199,27 $, taxes incluses ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1111057002

CG12 0186

Autoriser une dépense additionnelle de 172 462,50 $, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels requise pour la réalisation du projet gestion du temps Kronos et approuver le projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Systèmes Canadiens Kronos inc. (CO00 03125), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 789 631,67 $ à 3 962 094,17 $, taxes incluses

Accorder un contrat à Systèmes Canadiens Kronos inc. pour la fourniture de 500 licences Workforce Manager et l'entretien de 570 licences, pour la période du 30 mars 2012 au 31 décembre 2014, pour une somme maximale de 174 390,62 $, taxes incluses (Fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0804;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 172 462,50 $, taxes incluses, pour compléter le projet de gestion et contrôle du temps (Kronos);

2- d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Systèmes Canadiens Kronos inc. (C000 03125), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 789 631,67 $ à 3 962 094,17 $, taxes incluses;

3- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Systèmes Canadiens Kronos inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 500 licences Workforce Manager et l'entretien de 570 licences, pour la période du 30 mars 2012 au 31 décembre 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 174 390,62 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 21 février 2012;

4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1113313002

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0187

Conclure avec Les textiles Mercedes limitée, seul soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 3 ans, plus 2 années en option de prolongation de contrat, pour la fourniture de tuyaux d'incendie à l'usage exclusif du SIM - Appel d'offres public 12-11986 - (2 soum. - 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0807;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option, pour la fourniture sur demande de tuyaux d'incendie à l'usage exclusif du SIM;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Les textiles Mercedes limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11986 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1123838008

CG12 0188

Accorder un contrat à Métrocom Canada pour la location, l'installation et l'entretien de radios portatives et de radios mobiles pour les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, soit du 1er juillet 2012 au 30 juin 2015, pour la somme maximale de 1 303 079,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11972 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0808;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

1 - d'accorder à Métrocom Canada, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois soit du 1er juillet 2012 au 30 juin 2015, le contrat pour la location, l'installation et l'entretien de radios portatives et de radios mobiles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 303 079,05$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11972 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1120206012

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0189

Conclure avec Datamark systems une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour l'acquisition de constats d'infraction sur papier à impression thermique - Appel d'offres public 11-11743 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0811;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'acquisition de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour le SPVM ;

2 - d'accorder à Datamark systems, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11743 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1123997002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0190

Accorder un contrat à Weir Canada inc. pour la fabrication de deux impulseurs en acier inoxydable C316 et d'un moule à la station de pompage Mc Tavish, pour un montant maximal de 102 327,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11983 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0805;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Weir Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux impulseurs en acier inoxydable et d'un moule, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 327,75$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11983;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Bill McMurchie

20.11 1125945001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0191

Accorder un contrat à Maplesoft Technology inc. pour la fourniture de serveurs d'entreprise SUN-SPARC et de logiciels pour la mise à niveau du système de gestion des interventions au Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 131 041,79 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11982 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0814;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Maplesoft Technology inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de serveurs d'entreprise SUN-SPARC et de logiciels pour la mise à niveau du système de gestion des interventions au Service de Sécurité incendie de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 131 041,79 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11982 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1121057001

CG12 0192

Conclure avec John Meunier inc. une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, de microsable « Actisand » pour le système de décanteur à flocs lestés de marque Actiflo, pour l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds - Appel d'offres public 12-12143 (1 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0809;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de conclure une entente contractuelle, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de microsable « Actisand » utilisé dans les décanteurs à flocs lestés de marque Actiflo pour l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme John Meunier inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres public 12-12143 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1124119001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0193

Accorder un contrat à Construction Soter inc. pour la réfection de la chaussée par fraisage à chaud, là où requis, sur différentes voies cyclables de l'agglomération de Montréal - Contrat FC-02 (Pistes cyclables - Agglo. 2012) - Dépense totale de 1 808 270,92 $, taxes incluses - Appel d'offres public 230302 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0817;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 808 270,92 $, taxes incluses, pour la réfection par fraisage à chaud, là où requis, sur différentes voies cyclables de l'agglomération de Montréal, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif des matériaux, le cas échéant;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Soter inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 773 270,92 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 230302;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1120266015

Article 20.15 - Autoriser une dépense additionnelle de 375 330,77 $, taxes incluses, pour la disposition des sols contaminés dans le cadre du contrat accordé à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. (CG11 0320), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 511 783,92 $ à 2 877 114, 69 $, taxes incluses

Retiré séance tenante. Voir article 3.01.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0194

Accorder un contrat à Candev Construction inc. pour la réalisation des travaux d'agrandissement de la caserne de pompiers 51, située au 550, boulevard des Anciens-Combattants, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Dépense totale de 2 094 292,62 $, taxes incluses - Appel d'offres 5588 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0824;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - d'autoriser une dépense de 2 094 292,62 $, taxes incluses, pour les travaux d'agrandissement de la caserne 51, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Candev Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 819 364,40 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5588;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1121035002

CG12 0195

Accorder un contrat à O' Tec Technologies pour les travaux d'inspection et le récurage du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 620 528,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5051-EC-11 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0832;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'accorder à O' Tec Technologies, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'inspection et le récurage du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 620 528,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5051-EC-11;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1123334016

CG12 0196

Accorder un contrat à Les Entreprises Daniel Robert inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement, de signalisation et d'éclairage de l'accès Émile-Journault Ouest au Complexe environnemental de Saint-Michel - Dépense totale de 1 287 842,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 6287 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0833;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 287 842,33, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réaménagement, de signalisation et d'éclairage de l'accès Émile-Journault Ouest au Complexe environnemental de Saint-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Les Entreprises Daniel Robert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 112 987,09 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6287;

Archives de la Ville de Montréal

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1121246007

CG12 0197

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour le remplacement des vannes et l'automatisation des filtres à l'usine de traitement de l'eau de Pointe-Claire / Projet 2008-21 - Dépense totale de 2 853 585,23 $ - Appel d'offres public 9940 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0835;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 853 585,23 $, taxes incluses, pour le remplacement des vannes et l'automatisation des filtres à l'usine de traitement de l'eau de Pointe-Claire (projet 2008-21), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Filtrum inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 804 490,90 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9940;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Bill McMurchie

20.19 1124752001

CG12 0198

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour l'exécution des travaux complémentaires d'instrumentation et de contrôle à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 1 493 894,98 $, taxes incluses - Appel d'offres public 9989 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0838;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 493 894,98 $, taxes incluses, pour des travaux complémentaires d'instrumentation et de contrôle à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

Archives de la Ville de Montréal

2- d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 418 894,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9989;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Bill McMurchie

20.20 1122982005

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0199

Accorder un contrat à Groupe Dubé et Associés inc. pour la restauration du bassin lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal - Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal - Dépense totale de 8 342 219,82 $, taxes incluses - Appel d'offres public 6335 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0841;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 8 342 219, 82 $, taxes incluses, pour la restauration du bassin lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal - Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

2 - d'accorder à Groupe Dubé et Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 7 583 836,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6335;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1125191003

CG12 0200

Approuver le projet de modification à la convention initiale intervenue avec la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière (CG11 0122) et autoriser une dépense additionnelle de 75 000 $ pour la réalisation de fouilles archéologiques supplémentaires à la place D'Youville Ouest, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 200 000 $ à 2 275 000 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0848;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 75 000 $ pour la réalisation de fouilles archéologiques supplémentaires à la place D'Youville Ouest;

2- d'approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière (CG11-0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 200 000 $ à 2 275 000 $;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1123501001

CG12 0201

Autoriser une dépense additionnelle de 178 211,25 $, taxes incluses, pour obtenir au cours de 2012 une évaluation actuarielle détaillée des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite dans le cadre du contrat avec Mercer Consultation (Québec) ltée (CG08 0648), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 574 148,24 $ à 2 752 359,49 $, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda numéro 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0849;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 178 211,25. $, taxes incluses, pour obtenir au cours de l'année 2012, une évaluation actuarielle détaillée des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite;

2 - d'approuver le projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Mercer Consultation (Québec) ltée, (CG08 0648), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 574 148,24 $ à 2 752 359,49 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1120713002

CG12 0202

Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) aux firmes Architectes Girard Côté Bérubé Dion S.E.N.C. et Les Services exp inc. pour réaliser des travaux de protection et de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de Lachine - Dépense totale de 1 040 480,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11981 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0850;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 040 480,63 $, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de travaux de protection et de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'approuver un projet de convention par lequel Architectes Girard Côté Bérubé Dion S.E.N.C. et Les Services exp inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 971 495,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11981 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Janet Ryan

20.24 1120749002

CG12 0203

Conclure avec le Centre de services partagés du Québec une entente-cadre d'une durée de trois ans pour la fourniture de services de placement médias

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0853;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec le Centre de services partagés du Québec (Direction des moyens de communications - Service de placement médias) pour la fourniture de services de placement médias jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 6 000 000 $, selon les termes et conditions formulés dans l'offre de services du CSPQ en date du 28 novembre 2011;

2 - d'imputer ces dépenses de communication à même les budgets de la Direction des communications ou de ses clients internes, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1112685002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0204

Approuver le projet d'acte par lequel Gestion G. Sayig inc. vend à la Ville de Montréal un terrain situé au nord-est de la rue de l'Inspecteur, entre la rue Saint-Paul Ouest et la rue Saint-Maurice, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour un montant de 1 000 000 $, plus les taxes applicables, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Bonaventure / Identifier ce terrain comme étant une partie du domaine public « rue » de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0857;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Gestion G. Sayig inc. un terrain constitué du lot 1 179 699 du cadastre du Québec, d'une superficie de 754,2 mètres carrés, situé au nord-est de la rue de l'Inspecteur, entre la rue Saint-Paul Ouest et la rue Saint-Maurice, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour un montant de 1 000 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'identifier ledit lot, lorsqu'il sera acquis par la Ville, comme étant une partie du domaine public « rue » de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Janet Ryan
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent

20.26 1124435003

_____

CG12 0205

Approuver le projet de deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Les Constructions 2001 inc. des espaces d'entrepôt additionnels au 5000, rue d'Iberville pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du 1er juillet 2012 au 30 novembre 2013 - Dépense totale de 61 855,36 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0869;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - d'approuver le projet de deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Constructions 2001 inc., pour une période d'un an et cinq mois à compter du 1er juillet 2012, des locaux d'une superficie de 333,15 mètres carrés, situés au 5000 rue d'Iberville, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 37 975,74 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés dans le projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Direction des stratégies et transactions immobilières, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, la facturation immobilière sera ajustée et le Service de police assumera le loyer à même son enveloppe budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1121769002

CG12 0206

Approuver un projet de convention intitulé « Modification au contrat 09-11142 » accordé à GEEP Écosys inc. (CG10 0093) pour le conditionnement et le traitement de produits électroniques issus des technologies de l'information et des communications (TIC) en fin de vie utile, rétroactivement au 1er mars 2012, rendant les services prévus au contrat sans aucun frais pour la Ville à compter de cette date

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0874;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

d'approuver un projet de convention intitulé « Modification au contrat no 09-11142 » dans le cadre du contrat accordé à GEEP Écosys inc. (CG10 0093), pour le conditionnement et le traitement de produits électroniques issus des technologies de l'information et des communications (TIC) en fin de vie utile, afin que les services prévus au contrat soient sans aucun frais pour la Ville pour la période du 1er mars au 31 décembre 2012, selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1110793008

CG12 0207

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Cie d'investissements Tynevale inc. un espace au rez-de-chaussée du 6680 Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un terme de neuf ans, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2021 - Dépense totale de 3 596 537,81 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0868;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Cie d'investissements Tynevale inc., pour une période de neuf ans, à compter du 1er janvier 2013, un espace d'une superficie de 762,79 mètres carrés, situé au 6680 Sherbrooke Est et utilisé pour les besoins du poste de quartier 48 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), moyennant un loyer total de 2 067 427,79 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2012, au locateur Cie d'investissements Tynevale inc., représentant un montant de 977 287,50 $ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 127 047,38 $, pour une dépense maximale de 1 104 334,88 $;

3 - d'autoriser une dépense d'entretien ménager effectuée par la Direction des immeubles, pour la durée du terme, pour un montant total de 424 775,14 $;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire;

5 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Direction des stratégies et transactions immobilières et de la Direction des immeubles, pour les années 2013 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par le SPVM à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière sera également ajustée en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1125840004

CG12 0208

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Cassidian communications corp. pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11630 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0810;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Cassidian communications corp., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 42 547 281,73$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11630, conditionnellement à l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1125873001

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0209

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder cinq contrats de gré à gré à Allstream, Bell Canada, Gaz Métro, Hydro-Québec et Telus pour réaliser des travaux sur leur réseau d'utilités publiques respectif dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de la réalisation du projet Bonaventure (phase 1) - Dépense maximale de 5 662 519 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0839;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder, conformément à la loi, cinq contrats de gré à gré aux firmes ci-après pour une somme maximale de 5 662 519 $, taxes incluses, pour réaliser des travaux sur leur réseau d'utilités publiques respectif dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de la réalisation du Projet Bonaventure - Phase 1 :

- Allstream pour une somme de 183 960 $;
- Bell Canada pour une somme de 2 874 375 $,
- Gaz Métro pour une somme de 574 875 $,
- Hydro-Québec pour une somme de 1 902 836 $ et;
- Telus pour une somme de 126 473 $;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. Luis Miranda
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Janet Ryan
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent

20.31 1121009002

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0210

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la conversion de la chambre de contact de la chloration en canaux à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 3 538 436,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10 035 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0846;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 3 538 436,80 $, taxes incluses, pour la conversion de la chambre de contact de la chloration en canaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 460 828,67 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10035;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Anthony Housefather

20.32 1125879002

CG12 0211

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Redpath-Crescent, entre les avenues Cedar et des Pins, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 5 017 134,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 236001 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0845;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 5 017 134,18 $, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Redpath-Crescent, entre les avenues Cedar et des Pins, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais accessoires, incluant le contrôle qualitatif, le cas échéant;

3 - d'accorder à Les Excavations Super Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 4 465 134,18 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 236001; la portion concernant la reconstruction de trottoirs est conditionnelle à l'approbation du Conseil d'arrondissement de Ville-Marie qui aura lieu le 8 mai 2012;

Archives de la Ville de Montréal

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1120266031

CG12 0212

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Wainbee ltée pour la fourniture et la livraison de systèmes électromécaniques de contrôle de débit des structures de régulation des intercepteurs, pour une somme maximale de 2 640 834,63 $, taxes incluses - Appel d'offres 1260-AE (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0951;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à la firme Wainbee limitée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de fourniture et de livraison des systèmes électromécaniques de contrôle de débit des structures de régulation des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 640 834,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1260-AE;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Bill McMurchie

20.34 1123334018

CG12 0213

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver le renouvellement du projet de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., pour une période de 9 ans, des espaces d'une superficie d'environ 4 572,44 mètres carrés, aux 6e, 12e, 14e et 15e étages des immeubles situés au 1555, rue Peel et au 1550, rue Metcalfe, à compter du 1er mai 2012, pour des besoins administratifs, moyennant un loyer total de 10 673 919,22 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0950;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., à des fins administratives, des espaces aux 6e, 12e, 14e et 15e étages, dans les immeubles situés au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, d'une superficie d'environ 4 572,44 mètres carrés, pour une période de 9 ans, à compter du 1er mai 2012, moyennant un loyer total de 10 673 919,22 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

Archives de la Ville de Montréal

3 - d'ajuster la base budgétaire de la DSTI conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1124069001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0214

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réalisation des travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment à l'usine Charles-J. Des Baillets située au 8585, boulevard de la Vérendrye, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 9 220 535,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5542 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0953;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 9 220 535,10 $, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment à l'usine Charles-J. Des Baillets située au 8585, boulevard de la Vérendrye, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 620 825,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5542;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1125893004

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0215

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Arcade pour la réfection d'ouvrages et d'équipements du canal de l'aqueduc à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 2 838 858,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10039 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0952;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 2 838 858,42 $, taxes incluses, pour la réfection d'ouvrages et d'équipements du canal de l'aqueduc à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 768 858,42 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10039;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1124753002

CG12 0216

Approuver le projet de 2e modification du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Tata Communications (Canada) ULC, des locaux d'une superficie de 2 151,63 mètres carrés, au rez-de-chaussée du 1555, rue Carrie-Derick, pour le Service de l'eau, pour une période de 8 ans et 2 mois, soit du 1er novembre 2012 au 31 décembre 2020 - Dépense totale de 2 208 246,28 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0958;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de deuxième modification du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Tata Communications (Canada) ltd, aux fins de bureaux pour le Service de l'eau, des locaux d'une superficie d'environ 2 151,63 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée du 1555, rue Carrie-Derick, pour une période de 8 ans et 2 mois, à compter du 1er novembre 2012, moyennant un loyer annuel de 239 961,91 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de modification du sous-bail;

2 - d'autoriser une dépense de 237 059,85 $, incluant les contingences et les taxes, pour les travaux d'aménagement;

3 - d'autoriser une dépense de 11 497,50 $ pour des incidences, taxes incluses;

4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Direction des stratégies et transactions immobilières, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, la facturation immobilière sera ajustée et le Service de l'eau assumera le loyer à même son enveloppe budgétaire;

Archives de la Ville de Montréal

5 - d'imputer ces dépenses après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1124565004

CG12 0217

Accorder un contrat à Groupe Dubé et associés inc. pour le remplacement de conduites d'aqueduc et l'ajout de conduites d'égouts sur la rue De Bleury, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve - Dépense totale de 1 777 658,83 $, taxes incluses - Appel d'offres public 4D-EG-INFRAS (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0948;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 777 658,83 $, taxes incluses, pour le remplacement de conduites d'aqueduc et l'ajout de conduites d'égouts dans la rue De Bleury, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais contingents et incidents, le cas échéant;

2- d'accorder un contrat à Groupe Dubé et associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 1 709 287,34 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4D-EG-INFRAS;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1123820007

CG12 0218

Accorder, de gré à gré, un contrat de services professionnels à la firme NIP Paysage, lauréate du concours de design urbain de la Promenade Smith pour une somme maximale de 1 750 348 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0955;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément au Règlement du concours de la Promenade Smith, un projet de convention de gré à gré par lequel NIP Paysage, lauréat du concours de design de la Promenade Smith, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis par le projet d'aménagement de la Promenade Smith, pour une somme maximale de 1 750 348 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Janet Ryan
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent

20.40 1123227001

CG12 0219

Accorder, de gré à gré, un contrat à Resto Plateau (organisme à but non lucratif) pour la distribution de nourriture aux détenus, pour la période du 1er juin 2012 au 31 mai 2014, pour un montant total de 499 603,16$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0943;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Resto Plateau pour la distribution de nourriture aux détenus, pour une période de 2 ans à compter du 1er juin 2012, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 499 603,16 $, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 16 mars 2012;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1125985001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0220

Autoriser la création du Fonds local de solidarité laurentien et la mise en place d'un partenariat FLI/Fonds local de solidarité / Approuver le projet de convention d'aide financière à intervenir entre le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), la Ville de Montréal et le CLD Centre-Ouest / Nomination de membres au comité d'investissement commun (CIC)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2012 par sa résolution CE12 0753;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser la création du Fonds local de solidarité sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent et des municipalités de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest pour laquelle une convention de partenariat doit être convenue entre le Centre local de développement (CLD) Centre-Ouest et le Fonds local de solidarité Laurentien, auquel intervient les Fonds locaux de solidarité FTQ;

2 - d'autoriser la mise en place d'un partenariat FLI/Fonds local de solidarité à être convenu entre le CLD Centre-Ouest et le Fonds local de solidarité afin de consolider l'offre de financement local et d'en faciliter l'accès aux entrepreneurs;

3 - de désigner le directeur de l'arrondissement de Saint-Laurent au sein du comité d'investissement commun (CIC) pour le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent et les municipalités de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, le rôle de ce comité étant d'appliquer la politique d'investissement commune FLI/Fonds local de solidarité établie dans le cadre de la convention de partenariat;

4 - d'approuver un projet de convention d'aide financière à intervenir entre le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), la Ville de Montréal et le CLD Centre-Ouest, par laquelle le ministre verse à la Ville une aide financière de 100 000 $, que cette dernière s'engage à verser pour le Fonds local de solidarité Laurentien aux conditions prévues audit projet d'entente;

5 - d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1123231001

CG12 0221

Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) / Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mai 2012 par sa résolution CE12 0778;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

d'approuver le projet de document intitulé « Engagement de la clientèle » et d'autoriser la Ville de Montréal à participer à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1124983001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0222

Approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0879;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc;

2- d'autoriser le Service de l'eau à soumettre ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1121158002

CG12 0223

Adopter une résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2011)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0881;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu que l'article 68 du décret 1229-2005 prévoit que «les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la municipalité centrale sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées sont partagés entre elle et les municipalités reconstituées par le biais d'une quote-part établie en fonction de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune»;

Vu que les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées pour l'exercice financier de 2011 ont été déterminés lors du dépôt des états financiers de cet exercice;

Vu la résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2011) (CG10 0478);

Vu le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2011) (RCG 10-026);

Le conseil d'agglomération décrète que :

aux fins de l'établissement de la quote-part prévue à l'article 68 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (D-1229-2005) représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,1071 $ par m^3 pour l'exercice financier de 2011.

Archives de la Ville de Montréal

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Edward Janiszewski
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
Mme Janet Ryan

30.04 1120376001

_____

CG12 0224

Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet de la phase 2 de « Montréal en histoires »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0885;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

d'approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet de la phase 2 de Montréal en histoires.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1124784006

_____

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

_____

CG12 0225

Autoriser une dépense totale de 3 812 300,94 $, taxes incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0896;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 3 812 300,94 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079);

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1123838009

CG12 0226

Autoriser une dépense de 420 000 $, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels spécialisés afin de compléter les travaux portant sur les données géomatiques, l'infrastructure technologique et le portefeuille d'applications, dans le cadre du projet « Harmonisation des applications, données et technologies géomatiques », conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Fujitsu Conseil (Canada) inc. (CG08 0108), majorant ainsi le montant total des honoraires requis pour ce projet de 190 006,28 $ à 1 086 470,47 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0897;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 420 000 $, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels spécialisés afin de compléter les travaux portant sur les données géomatiques, l'infrastructure technologique et le portefeuille d'applications, dans le cadre du projet Harmonisation des applications, données et technologies géomatiques, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Fujitsu Conseil (Canada) Inc. (CG08 0108), majorant ainsi le montant total des honoraires requis pour ce projet de 190 006,28 $ à 1 086 470,47$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1115836001

CG12 0227

Autoriser une dépense de 373 761,30 $, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels spécialisés afin de compléter les travaux nécessaires à la réalisation des interfaces entre le système Kronos et les systèmes de paie, dans le cadre de la réalisation du projet Kronos, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Groupe CGI inc. (Conseillers en gestion et informatique) (CG08 0071), majorant ainsi le montant total des honoraires requis pour ce projet de 66 922 $ à 1 115 053,76 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0898;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 373 761,30 $, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels spécialisés afin de compléter les travaux nécessaires à la réalisation des interfaces entre le système Kronos et les systèmes de paie, dans le cadre de la réalisation du projet Kronos, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG08 0071), majorant ainsi le montant total des honoraires requis pour ce projet de 66 922 $ à 1 115 053,76$, taxes incluses;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1123313001

CG12 0228

Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet de la 22e manche de la série Nationwide de NASCAR, le NAPA Pièces d'auto 200 présenté par Dodge, les 17 et 18 août 2012

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0982;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet de la 22^{e} manche de la série Nationwide de NASCAR, le NAPA Pièces d'auto 200 présenté par Dodge, les 17 et 18 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1124784004

CG12 0229

Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet de création d'une enveloppe de soutien aux événements et missions promotionnels de la Ville de Montréal à l'international

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0983;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet de création d'une enveloppe de soutien aux événements et missions promotionnels de la Ville de Montréal à l'international.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1124784007

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0230

Mandater la Commission de l'eau, de l'environnement, du développement durable et des grands parcs à tenir une consultation sur le projet de Plan d'action canopée

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0931;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de mandater la Commission de l'eau, de l'environnement, du développement durable et des grands parcs à tenir une consultation publique sur le Plan d'action canopée.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1124347001

CG12 0231

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1125075001

CG12 0232

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération (Exercice financier 2012)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2012) », l'objet du projet du règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1122327001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0233

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1123907004

CG12 0234

Avis de motion - Règlement sur l'occupation et la transformation du bâtiment situé sur le lot 2 785 469 du cadastre du Québec à des fins de logement pour une clientèle ayant des besoins particuliers

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement sur l'occupation et la transformation du bâtiment situé sur le lot 2 785 469 du cadastre du Québec, à des fins de logement pour une clientèle ayant des besoins particuliers », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1120963005

CG12 0235

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 $ afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 $ afin de financer l'achat et le plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée», l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1124347006

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0236

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 avril 2012, par sa résolution CE12 0591;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Janet Ryan
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent

42.01 1120870002

RCG 12-007

_____

CG12 0237

Adoption - Règlement sur la limitation, pour l'exercice financier 2012, du taux d'indexation des rémunérations prévues dans le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06 053)

Attendu qu'une copie du Règlement sur la limitation, pour l'exercice financier 2012, du taux d'indexation des rémunérations prévues dans le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06 053) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Archives de la Ville de Montréal

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu qu'un avis public a été publié le 23 mai 2012 suite à l'avis de motion présenté sur le projet de règlement le 17 mai 2012;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 avril 2012, par sa résolution CE12 0589;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la limitation, pour l'exercice financier 2012, du taux d'indexation des rémunérations prévues dans le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Herbert Brownstein

42.02 1123599003

RCG 12-008

_____

CG12 0238

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012, par sa résolution CE12 0646;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG07-031) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1110184001

RCG 07-031-2

CG12 0239

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012, par sa résolution CE12 0649;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1120645001

RCG 12-009

CG12 0240

Ratifier la nomination de membres du Conseil d'administration du Centre local de développement de Montréal-Nord pour l'année 2011-2012

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0887;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

de ratifier la nomination des membres ci-dessous nommés au Conseil d'administration du Centre local de développement de Montréal-Nord, pour la période du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 :

Membres votants :

- M. Serge Geoffrion directeur d'arrondissement- arrondissement de Montréal-Nord / collège municipal;
- M. Jean-Marc Gibeau conseiller- arrondissement de Montréal-Nord / collège municipal;
- Mme Chantal Rossi conseillère- arrondissement de Montréal-Nord / collège municipal;
- M. Marc Chevrier directeur général- La Cie J. Chevrier instruments inc / collège affaires;
- Mme Gaetana Colella vice présidente Au soin d'une vie / collège affaires;
- M Guillaume Pineault Directeur de comptes- marché commercial et industriel - Centre financier aux entreprises Desjardins de l'Est de Montréal / collège coopératif financier;
- Mme Brunilda Reyes- directrice- Les Fourchettes de l'Espoir Montréal-Nord / collège économie sociale;
- M. Pierre Boulay directeur général- commission scolaire de la Pointe de l'Île / collège institutionnel;

Membres non votants :

- Mme Lynda Boudreau directrice Centre local d'emploi de Montréal-Nord / membre d'office;
- M. Serge Daigle directeur Bureau de député de Bourassa -Sauvé / membre d'office;
- M. Hugues Chantal directeur Aménagement urbain et services aux entreprises - arrondissement de Montréal-Nord / membre d'office;
- M. Jean Touchette directeur CLD de Montréal-Nord / membre d'office.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1121933003

CG12 0241

Reconduire pour une période de trois ans les mandats de Mme Myrlande Myrand, MM. Alain Tassé et Robert Labelle, à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0889;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

de reconduire, pour une période de trois ans, les mandats de M. Robert Labelle, de Mme Myrlande Myrand et de M. Alain Tassé à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

Adopté à l'unanimité.

51.02 1120640003

À 17 h 55, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Archives de la Ville de Montréal

_____ _____

Luis Miranda
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____

Gérald Tremblay
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 23 août 2012 17 h

Séance tenue le jeudi 23 août 2012 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Elaine Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Richard Bélanger, M. Michel Bissonnet, Mme Marie Cinq-Mars, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Francis Deroo, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Bill McMurchie, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. David Pollock, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, Mme Maria Tutino et M. Morris Vesely.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

M. François William Croteau, M. George McLeish et Mme Monique Worth.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

M. Claude Trudel.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Alan DeSousa agit à titre de président d'assemblée.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Bruce Walker	M. Alan DeSousa	Mise en place d'un comité pour assurer le suivi des recommandations de l'OCPM lors de la construction des futurs sites de traitement des matières organiques par biométhanisation
M. Michel Bellau	M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa)	Appui au projet de création d'un parc écologique à l'Anse-à-l'Orme et questionnement sur les exigences requises **Dépôt de document**

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 19.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Aucun élu ne désirant intervenir, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

À 17 h 20, M. Gérald Tremblay indique qu'il a apprécié les correspondances échangées avec les chefs de toutes les formations politiques du provincial par M. Peter F. Trent concernant les régimes de retraites des employés municipaux et souligne qu'il a aussi fait des représentations dans ce dossier.

CG12 0242

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 août 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant les articles 20.36 et 41.04.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0243

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 juin 2012

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 juin 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 août 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le Comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 21 mai au 8 juillet 2012.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 21 mai au 8 juillet 2012.

Archives de la Ville de Montréal

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes du 21 mai au 8 juillet 2012.

CG12 0244

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics portant sur le partage du réseau cyclable montréalais

La porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics sur le partage du réseau cyclable montréalais, et le conseil en prend acte.

04.04 1123430005

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucune réponse n'est déposée.

---

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG12 0245

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Rapport d'étude publique et recommandations sur le rapport annuel du Vérificateur général - Exercice 2011 »

M. Peter F. Trent dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Rapport d'étude publique et recommandations sur le rapport annuel du Vérificateur général - Exercice 2011 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

CG12 0246

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la valorisation du développement économique local

M. Robert Coutu dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la valorisation du développement économique local, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.02

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0247

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Les maisons de chambres à Montréal »

M. Robert Coutu dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité culturelle intitulé « Les maisons de chambres à Montréal », et le conseil en prend acte.

06.03

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG12 0248

Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2011, conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (L.R.Q., c. M-22.1, r. 1)

La porte-parole de l'assemblée dépose le rapport des indicateurs de gestion 2011 conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (L.R.Q., c. M-22. 1, r. 1), et le conseil en prend acte.

07.01 1123839001

CG12 0249

Dépôt du rapport bimestriel de gestion du Service de police de la Ville de Montréal pour les mois de mars et avril 2012

La porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de gestion bimestriel du Service de police de la Ville de Montréal pour les mois de mars et avril 2012, et le conseil en prend acte.

07.02 1120108001

07.03 Dépôt de la correspondance du ministre Laurent Lessard adressée au maire de Montréal en date du 13 juillet 2012, concernant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0250

Conclure avec Équipement de sécurité Universel inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de bottes de combat 3 saisons pour le SPVM - Appel d'offres public 12-11995 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 juin 2012 par sa résolution CE12 1063;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de bottes de combat 3 saisons pour le SPVM;

2- d'accorder à Équipement de sécurité Universel inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11995 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1123997003

CG12 0251

Autoriser une dépense additionnelle de 2 551 764 $, taxes incluses, pour assurer la poursuite du projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable Atwater, DesBaillets et Pierrefonds modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Dessau inc. (CG10 0252), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 442 079,28 $ à 10 993 843,28 $, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda numéro 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juillet 2012 par sa résolution CE12 1117;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 551 764 $, taxes incluses, pour assurer la poursuite du projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable Atwater, DesBaillets et Pierrefonds;

2- d'approuver un projet d'addenda no.1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Dessau inc. (CG10 0252), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 442 079,28 $ à 10 993 843,28 $, taxes incluses ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Archives de la Ville de Montréal

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.02 1120923002

CG12 0252

Décréter l'imposition d'une réserve foncière pour fins publiques sur le lot 1 163 631 du cadastre du Québec, correspondant au 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa, pour construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 juin 2012 par sa résolution CE12 1039;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- de décréter l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot 1 163 631 du cadastre du Québec (9091-9191 boulevard Henri-Bourassa, arrondissement de Saint-Laurent), pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 et aux fins de constituer une réserve foncière;

2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;

3- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières d'acquérir, aux meilleurs coûts possibles, de gré à gré ou par voie d'expropriation le site retenu.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1125941002

CG12 0253

Accorder un soutien financier de 461 788 $ à la Fondation OSMO pour la rénovation et la restauration des bâtiments de la maison Notman et de l'ancien hôpital Saint Margaret, à même l'enveloppe de 140 M$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juillet 2012 par sa résolution CE12 1121;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 461 788 $ à la Fondation OSMO pour la restauration et la rénovation de la Maison Notman et de l'ancien hôpital Saint Margaret;

2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier. L'approbation de cette contribution financière est conditionnelle à l'obtention d'une dérogation du gouvernement du Québec (MAMROT) permettant au projet de recevoir de l'aide financière de la part d'autres organismes ou ministères du gouvernement du Québec;

3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 461 788 $;

Archives de la Ville de Montréal

4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1105174001

CG12 0254

Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 $ à Automobile Club de l'île Notre-Dame pour l'organisation de la 22e manche de la série Nationwide de NASCAR, le NAPA Pièces d'auto 200 présenté par Dodge, les 16, 17 et 18 août 2012, à même l'enveloppe de 140 M$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juillet 2012 par sa résolution CE12 1127;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 $ à Automobile Club de l'île Notre-Dame pour supporter l'organisation de la 22e manche de la série Nationwide de NASCAR, le NAPA Pièces d'auto 200 présenté par Dodge, les 16, 17 et 18 août 2012;

2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses à la Direction générale équivalent aux revenus additionnels de 100 000 $;

4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1125848002

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-mars

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0255

Accorder un soutien financier totalisant 200 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la formation de sauveteurs en piscine et de forfaits « Valorisation Jeunesse - Place à la relève », dans le cadre de l'Entente administrative MESS - Ville, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2012 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juillet 2012 par sa résolution CE12 1126;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. dont 100 000 $ pour le projet « Camps pédagogiques, volet sauveteurs de piscine » et 100 000 $ pour le projet « Programme de valorisation Jeunesse » dans le cadre de l'Entente MESS - Ville de Montréal, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2012;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1121643005

CG12 0256

Accorder un contrat à Équiparc manufacturier d'équipements de parcs inc. pour la fabrication et la livraison de paniers à rebuts devant être installés sur le domaine public, dans le secteur Place des Arts du Quartier des spectacles - Dépense totale de 350 536,71 $, taxes incluses - Appel d'offres public QDS-1234-Paniers-rebuts (3 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1167;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 350 536,71 $, pour la fabrication et la livraison de paniers à rebuts devant être installés sur le domaine public dans le secteur Place des Arts du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Équiparc manufacturier d'équipements de parcs inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 337 054,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LOT-QDS-1, 2, 3, 4 - Paniers-rebuts;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1123820008

CG12 0257

Accorder un contrat à Les Entreprises Catcan inc. pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Wellington, entre les rues Murray et Peel ainsi que la construction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Wellington, entre les rues Peel et Shannon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 766 318,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 100401 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1172;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - d'autoriser une dépense de 766 318,49 $, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Wellington, entre les rues Murray et Peel ainsi que la construction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Wellington, entre les rues Peel et Shannon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents le cas échéant;

2 - d'accorder à Les Entreprises Catcan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 691 818,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 100401;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.08 1120266033

CG12 0258

Accorder un contrat à Construction G-Nesis inc. pour la construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la rue Olivier-Lejeune, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 4 162 108,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public 233501 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1173;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 4 162 108,44 $, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la rue Olivier Lejeune, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais accessoires, incluant le contrôle qualitatif le cas échéant;

2 - d'accorder à Construction G-Nesis inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 839 388,91 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233501;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.09 1120266047

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0259

Accorder un contrat à Terramex aménagement urbain inc. pour la reconstruction complète des structures de la chaussée et des trottoirs de la rue Jeanne-Mance, entre le boulevard René-Levesque et la rue Sainte-Catherine (phase 1C du Quartier des spectacles), l'aménagement de chemins pour piétons en granit dans le « Parterre » (phase 2A du Quartier des spectacles) et l'installation des paniers à rebuts dans le secteur Place des Arts du Quartier des spectacles - Dépense totale de 3 367 908,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public QDS-1C-2A-EG-FINITION (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1177;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense totale de 3 367 908,53 $, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction complète des structures de chaussées et des trottoirs de la rue Jeanne-Mance, entre le boulevard René-Levesque et la rue Sainte-Catherine (phase 1C du Quartier des spectacles), l'aménagement de chemins pour piétons en granit dans le « Parterre » (Phase 2A du Quartier des spectacles) et l'installation des paniers à rebuts dans le secteur Place des Arts du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Terramex aménagement urbain inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 238 373,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public QDS-1C-2A-EG-FINITION;

3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1123820009

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0260

Accorder un contrat à Aquaréhab Eau Potable inc. pour la réhabilitation par chemisage d'une conduite d'eau de 300 mm de diamètre passant sous l'autoroute 40, à la hauteur de Montrose, dans la Ville de Kirkland - Dépense totale de 474 594,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 252303 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1178;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - d'autoriser une dépense de 474 594,20 $, taxes incluses, pour la réhabilitation par chemisage d'une conduite d'eau de 300 mm de diamètres passant sous l'autoroute 40, à la hauteur de Montrose, dans la Ville de Kirkland, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Aquaréhab Eau Potable inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 394 594,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252303;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.11 1124822002

CG12 0261

Autoriser la prolongation des projets d'avenant aux conventions de services professionnels entre la Ville, Génivar, Consortium Axor/Séguin et Groupe SM (CG09 0341), du 2 septembre 2012 au 23 août 2014, pour compléter les travaux en cours d'exécution relatifs aux projets d'amélioration et de développement du réseau cyclable / Approuver trois projets d'avenant à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1183;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser le report de la date de fin des prestations de services professionnels du 2 septembre 2012 au 23 août 2014 pour compléter les travaux en cours d'exécution afin de réaliser les études préliminaires, préparer les plans et devis et assurer la surveillance des travaux de projets d'amélioration et de développement du réseau cyclable;

2 - d'approuver à cette fin trois projets d'avenant modifiant les conventions de services professionnels intervenues entre la Ville de Montréal et les firmes Génivar, Consortium Axor/Séguin et Groupe SM (CG09 0341).

Adopté à l'unanimité.

20.12 1124560003

CG12 0262

Accorder un contrat à MDA architectes, BVA et Associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell Associés pour les services professionnels d'architecture, d'ingénierie, de chargé de projet LEED, d'agent de mise en service et de modélisateur énergétique pour la rénovation majeure du lot 3 du 2580 Saint-Joseph - Dépense totale de 926 907,19 $, taxes incluses - Appel d'offres public AO12-11930 (2 soum./1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1184;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - d'autoriser une dépense de 926 907,19 $, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture, ingénierie, chargé de projet LEED, agent de mise en service et modélisateur énergétique pour la rénovation du lot 3 su 2580 Saint-Joseph, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel MDA architectes, BVA et associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell associés, seule équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 792 815,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11930 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.13 1120444004

CG12 0263

Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ et Héloïse Thibodeau inc. pour la réalisation de projets industriels et corporatifs - Dépense totale de 999 254,56 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12022 (3 soum. / 2 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1185;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 999 254,56 $, taxes incluses, pour la réalisation de projets industriels et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Cima+ et Héloïse Thibodeau inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 959 254,57 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12022 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Archives de la Ville de Montréal

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1121029006

CG12 0264

Retenir les services de Aon Parizeau inc., courtier d'assurances, pour l'obtention de deux cautionnements d'une durée de trois ans auprès de la Compagnie Travellers Garantie du Canada en guise de garantie pour le site d'enfouissement de la carrière Demix et du système d'incinération de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte afin de se conformer au règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles pour un montant de 22 500 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1187;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - de retenir de gré à gré, conformément à la loi, les services de AON PARIZEAU inc, courtier d'assurances, aux fins de l'obtention de deux cautionnements auprès de la Compagnie Travellers Garantie du Canada, tel que requis par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (L.R.Q., c. Q-2, r. 6.02) pour l'exploitation du site d'enfouissement de la carrière Demix et autoriser le paiement des frais requis jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 22 500 $, plus les taxes applicables;

2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer pour et au nom de la Ville, tout document à cet effet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1123334025

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0265

Approuver le projet d'entente de développement avec Grifdor Holdings inc. pour la réalisation du projet immobilier à vocation principalement résidentielle sur le site délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor, ainsi que sur les lots du cadastre du Québec adjacents 1 853 433 et 1 853 438 - 291, rue de la Montagne

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1189;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente de développement avec Grifdor Holdings inc. pour la partie relevant de sa compétence, soit l'inclusion de logements sociaux et communautaires pour la réalisation du projet immobilier à vocation principalement résidentielle sur le site délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor ainsi que les lots adjacents 1 853 433 et 1 853 438 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1123823005

CG12 0266

Approuver le cinquième projet de convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc. pour une période de quatre ans, à compter du 1er janvier 2012, un espace sur le toit d'un édifice pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 110 376 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1195;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de cinquième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc., pour une période de quatre ans à compter du 1er janvier 2012, un espace sur le toit d'un édifice pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 110 376 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1115840001

CG12 0267

Conclure avec Martin et Lévesque inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture d'imperméables haute visibilité pour les brigadiers scolaires du SPVM - Appel d'offres public 12-12006 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1262;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'imperméables pour les brigadiers scolaires du SPVM ;

2- d'accorder au seul soumissionnaire, Martin et Lévesque inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12006 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

Archives de la Ville de Montréal

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1123997004

CG12 0268

Conclure avec Linde Canada ltée une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture de gants de signalisation en cuir blanc pour le personnel policier du SPVM - Appel d'offres public 12-12194 - (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1263;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de gants de signalisation en cuir blanc pour le personnel policier du SPVM;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Linde Canada ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres publiques 12-12194 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1123997007

CG12 0269

Conclure une entente cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données) pour la période du 1er septembre 2012 au 31 août 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1265;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1- de conclure, conformément à la loi, une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour la période du 1er septembre 2012 au 31 août 2015, selon les termes et conditions stipulés dans la proposition du CSPQ en date du 11 juin 2012 jointe au dossier décisionnel;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1123190003

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0270

Autoriser une dépense additionnelle de 250 344,98 $, taxes incluses, pour la mise à niveau de la passerelle Dataradio-IP de l'infrastructure radio du système de gestion des interventions au Service de Sécurité incendie de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Bell Mobilité Radio inc. (CG08 0014), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 853 539,58 $ à 2 103 884,56 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1266;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 250 344,98 $ taxes incluses, pour la mise à niveau de la passerelle Dataradio-IP de l'infrastructure radio du système de gestion des interventions au Service de Sécurité incendie de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Bell Mobilité Radio inc. (CG08 0014), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 853 539,58 $ à 2 103 884,56 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1122691001

CG12 0271

Résilier le contrat 040-025-AE avec Agence de sécurité Sécur-Action inc (CG11 0250) et accorder un contrat à TRIMAX Sécurité inc., d'une durée de 36 mois, pour les services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un montant de 1 234 031,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public 040-026-AE (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1269;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de résilier le contrat 040-25-AE (CG11 0250) avec l'Agence de sécurité Sécur-Action inc., en date du 31 mai 2012, et accorder à la firme Trimax Sécurité inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, d'une durée de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 234 031,40 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 040-026-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1123438005

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0272

Accorder un contrat à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. pour la fourniture de 145 véhicules Dodge Charger 2013 pour un montant de 3 994 294,74 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12081 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1270;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'accorer à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 145 véhicules de marque Dodge, modèle Charger, année 2013, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 994 294,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12081 et au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;

2 - d'autoriser le paiement de la TVQ applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) au montant de 344 237,25 $;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1124472010

CG12 0273

Accorder un contrat à Construction Garnier ltée pour la construction d'un égout sanitaire et reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre et de chambres de vanne dans la rue Brennan, de la rue Ann à la rue Duke - Lot 7 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 3 100 001,23 $, taxes incluses - Appel d'offres public 214702 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1276;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 3 100 001,23 $, taxes incluses, pour la construction d'un égout sanitaire et la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre et de chambres de vanne dans la rue Brennan, entre les rues Ann et Duke - Lot 7 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Construction Garnier ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 892 001,23 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214702;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Archives de la Ville de Montréal

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.24 1124002002

CG12 0274

Accorder un contrat à Entreprises Bentech (9129-2201 Québec inc.) pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Coloniale, de la rue Sherbrooke à la rue Prince-Arthur, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 430 890,30 $ - Appel d'offres public 229401 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1279;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 430 890,30 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Coloniale, de la rue Sherbrooke à la rue Prince-Arthur, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Les Entreprises Bentech (9129-2201 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 294 890,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 229401;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.25 1124822004

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0275

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport concernant le prolongement de la rue Marc-Cantin afin de créer une voie réservée aux autobus, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1300;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport pour le prolongement de la rue Marc-Cantin comme mesure préférentielle aux autobus.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1120566001

CG12 0276

Autoriser une dépense additionnelle de 128 772 $, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, de bases, de conduits souterrains et l'installation de feux de circulation et d'éclairage, là où requis, sur différentes intersections pour l'aménagement d'une piste cyclable dans la 90e Avenue, les rues Bédard, Hardy, Cordner et Senkus, dans le cadre du contrat accordé à Constructions et Pavages Jeskar inc. (CG11 0301), majorant ainsi le montant total du contrat de 840 192,94 $ à 963 216,19 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1281

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 128 772 $, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, de bases, de conduits souterrains et l'installation de feux de circulation et d'éclairage, là où requis, sur différentes intersections pour l'aménagement d'une piste cyclable dans la 90e Avenue, les rues Bédard, Hardy, Cordner et Senkus, dans le cadre du contrat accordé à Constructions et Pavages Jeskar inc. (CG11 0301), majorant ainsi le montant total du contrat de 840 192,94 $ à 963 216,19 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Archives de la Ville de Montréal

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.27 1126013028

CG12 0277

Accorder un contrat à Excavations Super inc. pour le réaménagement des jardins du château Ramezay, incluant la mise en œuvre d'un nouveau concept d'éclairage - Dépense totale de 708 364,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public 6284 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1284;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 708 364,38 $, taxes incluses, pour le réaménagement des jardins du château Ramezay, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 643 967,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6284;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1121246014

CG12 0278

Accorder un contrat à TGA Montréal inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et des travaux connexes dans la ruelle des Fortifications, de la Côte-Place-d'Armes au boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 885 750,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1222 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1285;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 885 750,50 $, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et des travaux connexes dans la ruelle des Fortifications, de la Côte Place-d'Armes au boulevard St-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'accorder au seul soumissionnaire T.G.A. Montréal inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 676 750,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1222;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.29 1124822007

CG12 0279

Accorder un contrat à Pavages Dorval inc. pour le planage de chaussée et revêtement bitumineux, là ou requis, sur diverses rues de la Ville de Montréal - (P.R.R. 2012 - réseau artériel et centre-ville) - Dépense totale de 2 191 601,16 $, taxes incluses - Appel d'offres public 263001 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1286;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 191 601,16 $, taxes incluses, pour le planage de chaussée et le revêtement bitumineux, là où requis, sur diverses rues de la Ville de Montréal (PRR 2012- Réseau artériel et centre-ville), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Pavages Dorval inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 066 101,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 263001;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1126013012

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0280

Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour les travaux de réfection du tunnel piétonnier Champ-de-Mars - Dépense totale de 963 306,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5596 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1288;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 963 306,54 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection du tunnel piétonnier Champ-de-Mars, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Entreprises QMD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 883 031 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5596;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1121029010

CG12 0281

Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour l'édition 2012 de l'événement Marathon Oasis de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1301;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc., pour l'année 2012, établissant les modalités et conditions de réalisation de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », qui se tiendra le 23 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1121005004

CG12 0282

Accorder un contrat à BP Asphalte inc. pour la reconstruction de trottoirs dans le boulevard Édouard-Montpetit et l'avenue McEachran, là où requis, dans les limites décrites au bordereau de soumission, dans les arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - (PRR 2012- Collectrices) - Dépense totale de 655 066,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public 256301 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1290;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 655 066,09 $, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs dans le boulevard Édouard-Montpetit et l'avenue McEachran, là où requis, dans les limites décrites au bordereau de soumission, dans les arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à BP Asphalte inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 616 566,09 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256301;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1126013008

CG12 0283

Approuver la modification à l'entente intervenue le 27 octobre 2011 (CG11 0354) / Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à dépenser un montant n'excédant pas 5 650 000 $ pour réaliser les travaux d'infrastructures du réseau routier (2 653 550 $) et d'infrastructures des eaux (2 996 450 $) / Autoriser un virement budgétaire de 2 653 550 $ en provenance du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement à la Société du parc Jean-Drapeau relativement à la réalisation des travaux sur le réseau routier / Autoriser le report en 2013 de tout solde non utilisé du budget de 5 650 000 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1320;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1- d'autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à réaliser une dépense en immobilisations n'excédant pas 5 650 000 $ aux fins des travaux portant sur les infrastructures du réseau routier (2 653 550 $) ainsi que sur les infrastructures du réseau d'aqueduc et d'égouts (2 996 450 $) de la Ville, situé sur le territoire du Parc Jean-Drapeau;

2- d'autoriser un virement budgétaire de 2 653 550 $ provenant du PTI du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement au PTI dédié à la Société du Parc Jean-Drapeau, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3- d'approuver le projet de modification à la convention initiale intervenue le 27 octobre 2011 (CG11 0354) afin de refléter l'augmentation de 5 650 000 $ des travaux d'immobilisations confiés à la Société;

4- d'autoriser le principe du report en 2013 de tout solde non utilisé en 2012 du budget viré de 2 653 550 $.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1124711001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0284

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 231 855 $ aux trois organismes ci-dessous désignés dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS - Ville (2009 - 2012) / Approuver les projets de convention à cet effet

- La rue des Femmes de Montréal 102 960 $
- Accueil Bonneau inc. 78 624 $
- Association d'entraide Le Chaînon inc 50 271 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1307;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 231 855 $ aux trois organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS - Ville 2009 - 2012 - Fonds de solidarité sociale en itinérance, selon la répartition suivante pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
La rue des Femmes de Montréal	Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités (1er janvier 2012 au 31 décembre 2012)	102 960 $
Accueil Bonneau inc.	Accueil, évaluation, accompagnement et référence (AEAR) + intervention de milieu (1er janvier 2012 au 31 décembre 2012)	78 624 $
Association d'entraide Le Chaînon inc.	Accueil de nuit (1er avril 2012 au 31 décembre 2012)	50 271 $

2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1122586002

Article 20.36 - Accorder un contrat à Ethnoscop inc. pour les services professionnels en archéologique dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord pour une somme maximale de 632 307,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12153 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Retiré (voir article 3.01).

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.37 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0285

Accorder un contrat à Keleny inc. pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée, réservés à l'usage exclusif du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 48 mois, soit du 1er juillet 2012 au 30 juin 2016 pour la somme maximale de 258 693,75 $ taxes incluses - Appel d'offres public 12-11810 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 soût 2012 par sa résolution CE12 1292;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule soumissionnaire Keleny inc, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les services d'interprétation et de traduction judiciaire, pour une somme maximale de 258 693,75$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11810 selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1124837003

CG12 0286

Approuver un projet d'entente administrative par lequel le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) octroie à la Ville une contribution financière de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ en 2013 - 2014 et 9 M$ en 2014 - 2015, pour le financement de l'Alliance pour la solidarité

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1319;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ en 2013 - 2014 et 9 M$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité;

2- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 18 M$ provenant du MESS ;

3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 18 M$ et la répartition budgétaire de cette somme, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel;

4- d'autoriser le directeur général à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville;

5- de mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1121692001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0287

Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Parcs Canada portant sur la gestion des eaux de ruissellement et la circulation sur la propriété de Parcs Canada dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1295;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Parcs Canada) portant sur la gestion des eaux de ruissellement et la circulation sur la propriété de Parcs Canada dans le cadre du projet « Les Bassins du Nouveau Havre »;

2- d'autoriser le directeur de l'arrondissement du Sud-Ouest et la greffière adjointe à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville.

Adoptée à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.39 1125843002

CG12 0288

Approuver le projet de convention de financement et d'entente de conservation entre la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et la Ville de Montréal pour la réalisation des phases 4 et 5 du Projet de restauration et de valorisation de la biodiversité en milieu urbain en 2012 et 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1296;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1- d'approuver le projet de convention de financement et entente de conservation entre la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et la Ville de Montréal pour permettre la réalisation des phases 4 et 5 du « Projet de restauration et de valorisation de la biodiversité en milieu urbain » en 2012 et 2013;

2- d'accorder un budget additionnel de revenus et dépenses de 50 000 $ en 2013 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3- d'accorder à cette fin un soutien financier non récurrent de 23 603 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) et de 26 397 $ au Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (G.U.E.P.E);

Archives de la Ville de Montréal

4- d’imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1120504002

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0289

Autoriser une dépense de 1 113 516 $ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour les saisons 2011, 2012 et 2013 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement des services de navettes entre Montréal et Longueuil pour les années 2011, 2012 et 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1297;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1- d’autoriser une dépense de 1 113 516 $ pour un contrat d’exploitation de deux navettes fluviales pour les saisons 2011, 2012 et 2013, soit une navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil, et une navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, incluant les frais de quaiage et les frais de gestion des quais;

2- d’approuver le projet d’entente intermunicipale couvrant les années 2011 à 2013 entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant la gestion d’un contrat d’exploitation de ces deux navettes fluviales reliant les rives des deux villes ainsi que le parc Jean-Drapeau, et d’autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

3- de mandater le Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire afin qu’il puisse représenter la Ville de Montréal auprès de la Ville de Longueuil qui gère le contrat de trois ans octroyé en 2011 à Navettes maritimes du Saint-Laurent inc.;

4- de récupérer un montant de 337 000 $ auprès de la Société du Parc Jean-Drapeau (SPJD) pour le service de navettes offert en 2011;

5- d'accorder des budgets additionnels équivalents de 337 000 $ en revenus et en dépenses au Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire (le "Service") à la Direction des grands parcs et du verdissement. Ce budget de dépenses permettra au Service d'assumer des coûts d'exploitation de la navette réclamée par la Ville de Longueuil pour l'année 2011, financés entièrement par le revenu additionnel du même montant récupéré auprès de la SPJD;

6- d'autoriser un virement budgétaire de 409 951 $ du poste budgétaire des dépenses générales d'administration au poste budgétaire du Service pour lui permettre d'assumer les coûts d'exploitation de la navette fluviale principalement pour l'exercice 2012 (366 565 $) et une dépense additionnelle relative aux coûts d'exploitation de la navette pour les exercices 2010 et 2011 (43 386 $);

7- d'ajuster la base budgétaire du Service (Direction des grands parcs et verdissement) d'une somme de 366 565 $ à compter de l'exercice 2013;

Archives de la Ville de Montréal

8- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1125915009

CG12 0290

Autoriser la cession des ententes-cadres pour les services professionnels conclues avec le Syndic de l'actif d'Énergénie inc. en faveur de Génivar inc. pour le reste de la durée de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1298;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

d'autoriser la cession des ententes-cadres pour les services professionnels conclues avec le Syndic de l'actif de Énergénie inc. en faveur de la firme Génivar inc. et approuver à cette fin le projet de convention de cession auquel intervient M. Pierre Delisle, architecte, SDK et associés inc. et la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions pour le reste de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1121035010

CG12 0291

Approuver le projet d'addenda modifiant la convention entre la Ville et le Grand Prix Cycliste Pro-Tour pour les éditions 2012 - 2014 de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1299;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1- d'approuver le projet de modification à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Grand Prix Cycliste Pro-Tour pour les éditions 2012-2014 du Grand Prix Cycliste de Montréal (CG09 0465) afin, notamment, de clarifier les responsabilités inhérentes aux parties et de préciser certaines clauses concernant le partage des coûts;

2- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer ledit projet de modification, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1120679014

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0292

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 1 an, avec un droit de renouvellement pour 10 ans, rétroactivement au 1er juillet 2011, des espaces dans l'immeuble situé au 1100, chemin Camilien-Houde afin d'installer, de maintenir et d'opérer des équipements de radiocommunications, pour un loyer annuel de 201 600 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 de par sa résolution CE12 1303;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 1 an, avec un droit de renouvellement pour 10 ans, rétroactivement au 1er juillet 2011, des espaces dans l'immeuble situé sur le mont Royal (1100, chemin Camilien-Houde) afin d'y installer, maintenir et opérer ses équipements de radiocommunications, pour un loyer annuel de 201 600 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1113490001

CG12 0293

Accorder un soutien financier de 45 000 $ à Vélo-Québec Événements pour l'édition 2012 de la Féria du Vélo de Montréal / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1371;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 45 000 $ à Vélo Québec Événements pour la réalisation de la Féria du vélo de Montréal 2012;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1120679009

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0294

Approuver un projet de convention de bail par lequel la Ville loue de la Société Immobilière du Canada CLC limitée, pour une période de 22 mois, à compter du 1er septembre 2012, un terrain vague à des fins de stationnement, constitué du lot 4 657 460 du cadastre du Québec, situé au 800 rue Mill, d'une superficie de 3 065 mètres carrés - Dépense totale de 227 904,95 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1372;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC limitée, pour une période de vingt-deux mois, à compter du 1er septembre 2012, un terrain vague constitué du lot 4 657 460 du cadastre du Québec, situé au 800 rue Mill, d'une superficie d'environ de 3 065 mètres carrés, à des fins de stationnement, pour un loyer total de 151 020,05 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'autoriser une dépense de 76 884,90 $, incluant les taxes, pour les travaux d'aménagement ainsi que les incidences et contingences;

3 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.46 1125323002

CG12 0295

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Places Versailles inc. des espaces à bureaux au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de cinq ans, soit du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2017 - Dépense totale de 6 058 359,44 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1370;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'une septième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1er octobre 2012, des espaces à bureaux d'une superficie de 54 991 pieds carrés situés au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du SPVM, pour un loyer total de 6 058 359,44 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1125840006

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0296

Approuver le projet de 4e modification à l'entente de stationnement par laquelle la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces de stationnement intérieurs au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de cinq ans, soit du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2017 - Dépense totale de 104 305,32 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1369;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de 4e modification à l'entente de location d'espaces de stationnement par laquelle la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., pour une période de 5 ans à compter du 1er octobre 2012, 47 espaces de stationnement, pour les besoins du SPVM, pour un loyer total de 104 305,32 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'entente;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1125840005

CG12 0297

Abroger la résolution CG12 0018 approuvant le protocole d'entente par lequel le MAMROT octroi à la Ville une subvention de 0,5 M$ pour l'année 2011 - 2012 afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée(RUI) sur son territoire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1364;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'abroger la résolution CG12 0018 du 26 janvier 2012 approuvant le projet de protocole d'entente entre le MAMROT et la Ville de Montréal, octroyant à la Ville une somme de 0,5 M$ pour l'année 2011-2012 afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) sur son territoire.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1124910004

CG12 0298

Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour des travaux de planage de chaussée et revêtement bitumineux, là où requis, dans la rue Notre-Dame, dans les limites décrites au bordereau de soumission - (P.R.R. 2012 - Réseau Artériel), dans les arrondissements de Ville-Marie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 037 582,36$, taxes incluses - Appel d'offres public 264406 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1353;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 037 582,36 $, taxes incluses, pour des travaux de planage de chaussée et revêtement bitumineux, là où requis, dans la rue Notre-Dame, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 917 582,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264406;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1126013004

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0299

Accorder un contrat à Louisbourg S.B.C., s.e.c. pour le planage de la chaussée d'asphalte et le revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Édouard-Montpetit et la reconstruction de la chaussée flexible, là où requis, dans l'avenue McEachran, dans les limites décrites au bordereau de soumission, dans les arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - (PRR 2012 - Collectrices) - Dépense totale de 748 711,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 256302 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1356;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 748 711,70 $, taxes incluses, pour le planage de la chaussée d'asphalte et le revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Édouard-Montpetit et la reconstruction de la chaussée flexible, là où requis, dans l'avenue McEachran, dans les limites décrites au bordereau de soumission - (PRR 2012- Collectrices), dans les arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 696 711,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256302;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1126013009

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0300

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 3 ans, avec Équipements Plannord ltée pour la fourniture sur demande de tracteurs à chenilles souples avec chasse-neige et épandeur - Appel d'offres public 12-12199 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1336;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture sur demande de tracteurs à chenilles souples avec chasse-neige et épandeurs;

3 - d'accorder au seul soumissionnaire Équipements Plannord ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12199;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1123447001

CG12 0301

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder des contrats de services professionnels d'ingénierie pour des travaux relatifs aux réservoirs, à leur station de pompage et à leurs conduites d'eau d'alimentation et de sortie, à Dessau inc. pour la somme maximale de 4 739 867,37 $, taxes incluses et à Genivar inc. pour la somme maximale de 4 510 149,48 $ - Appel d'offres public 12-12099 (5 soum. pour les deux contrats) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1363;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Dessau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 2012-01, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la rétention de services d'ingénierie relatifs aux réservoirs, à leur station de pompage et à leurs conduites d'alimentation et de sortie, pour une somme maximale de 4 739 867,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12099 le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'approuver un projet de convention par lequel Genivar inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 2012-02, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la rétention de services d'ingénierie relatifs aux réservoirs, à leur station de pompage et à leurs conduites d'alimentation et de sortie, pour une somme maximale de 4 510 149,48 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12099 le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Archives de la Ville de Montréal

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.53 1125925002

CG12 0302

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la reconstruction des conduites principales d'aqueduc et des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des avenues Des Pins et Docteur Penfield - Dépense totale de 16 420 479,03 $ taxes incluses - Appel d'offres public 10051 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1345;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 16 420 479,03 $, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des conduites principales d'aqueduc et des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des avenues Des Pins et Docteur Penfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Louisbourg SBC s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 352 480,39 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10051;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.54 1125921002

CG12 0303

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Hutchison, de l'avenue du Mont-Royal au boulevard St-Joseph et dans l'avenue du Mont-Royal, de la rue Hutchison à l'avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 2 430 535,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 252301 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1343;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'autoriser une dépense de 2 430 535,33 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Hutchison, de l'avenue du Mont-Royal au boulevard Saint-Joseph et dans l'avenue du Mont-Royal, de la rue Hutchison à l'avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 176 335,33$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252301;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.55 1120266049

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.56 et 20.57 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0304

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes cadres, d'une durée approximative de 8 mois, avec Sifto Canada Corp. et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, pour la fourniture de sel de déglaçage des chaussées - Appel d'offres public 12-12176 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1335;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglaçage des chaussées;

3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12176 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firmes	Participants
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	Société de transport de Montréal, Ahuntsic–Cartierville, Anjou, L'Île-Bizard-Ste-Geneviève, Ville de Montréal-Est, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite Patrie, Ville-Marie

Archives de la Ville de Montréal

Sifto Canada Corp.	Ville de Baie-d'Urfé, Ville de Beaconsfield, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Ville de Dollard-Des-Ormeaux, Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Lachine, LaSalle, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Mont-Royal, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Plateau Mont-Royal, Ville de Pointe-Claire, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Le Sud-Ouest, Verdun, Village de Senneville, Villeray–St-Michel–Parc-Extension, Ville de Westmount

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, de la Société de transport de Montréal et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1125331007

CG12 0305

Approuver les projets d'acte entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, la Ville de Montréal et Aéroports de Montréal (ADM) aux termes desquels la Ville acquiert de Sa Majesté la Reine la propriété du lot 3 731 871 du cadastre du Québec pour la somme de 1 $ et acquiert d'ADM, des infrastructures afin de desservir le lot 12, pour la somme de 2 982 288,24 $, taxes incluses

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 2 mai 2012 par la résolution CE12 0625 et du 6 juin 2012 par la résolution CE12 0859;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada la propriété du lot 3 731 871 du cadastre du Québec, pour la somme de 1 $, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la société Aéroports de Montréal (ADM) des infrastructures construites par cette dernière afin de desservir le lot 3 731 871 du cadastre du Québec, pour la somme de 2 982 288,24 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1113235003

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0306

Désigner madame Anie Samson, maire d'arrondissement et monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique à titre de représentants de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 juin 2012 par sa résolution CE12 1085;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

de nommer madame Anie Samson, maire d'arrondissement et monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique à titre de représentants de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1123177001

CG12 0307

Approuver les termes de référence des programmes de soutien à l'innovation à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est) et allouer la somme de 1 M$ pour chacun des PR@M pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0907;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - d'approuver les termes de référence des programmes réussir@montréal volets Innovation et Est;

2 - d'allouer une somme de 1 M$ pour chacun des PR@M (Innovation et Est), pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1123907004

CG12 0308

Recommander au ministre de la Sécurité publique de renouveler le mandat de M. Claude Trudel à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au Conseil permanent sur les services policiers au Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1227;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

de recommander au ministre de la Sécurité publique de renouveler le mandat de M. Claude Trudel, membre du Comité exécutif et président de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au sein du Conseil permanent sur les services policiers au Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1120108002

CG12 0309

Approuver la répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour l'année 2012-2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1318;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1- d'approuver la répartition et la distribution du financement de 15 580 926 $ reçu du gouvernement du Québec pour l'année 2012 – 2013 aux Centres locaux de développement (CLD) ainsi que de l'engagement de la Ville de 880 000 $ contenu dans l'entente du 26 février 2009 avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de la façon décrite dans le document joint au sommaire décisionnel, représentant une somme totale de 16 460 926 $;

2- de mandater la Direction du développement économique et urbain pour assurer le suivi financier et administratif auprès des arrondissements, des villes liées, des organismes et du MAMROT, le tout en conformité avec les exigences de ce dernier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1121180003

CG12 0310

Autoriser une dépense de 334 182,89$, taxes incluses, pour permettre le règlement de la phase II de l'audit sur la conformité et la régularisation des droits d'utilisation des licences Maximo d'IBM déployées dans l'environnement informatique de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8.août 2012 par sa résolution CE12 1321;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 334 182,89 $, taxes incluses, pour permettre le règlement de la phase II de l'audit sur la conformité et la régularisation des droits d'utilisation des licences Maximo IBM déployées dans l'environnement informatique de la Ville de Montréal (Service de l'eau, Service de police de la Ville de Montréal et Complexe environnemental Saint-Michel du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement);

2- d'autoriser à cette fin le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce règlement, pour et au nom de la Ville;

Archives de la Ville de Montréal

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1125006004

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0311

Autoriser une demande auprès du MAMROT en vue de l'émission de lettres patentes pour constituer un organisme à but non lucratif destiné au développement et à l'encadrement de l'industrie du taxi

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1374;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une demande auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) en vue de l'émission de lettres patentes pour constituer un organisme à but non lucratif destiné au développement et à l'encadrement de l'industrie du taxi et à l'accomplissement d'autres objets précisés au projet de lettres patentes joint au sommaire décisionnel;

2 - de mandater le directeur principal et avocat en chef du Service des Affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour transmettre au gouvernement tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération;

3 - de nommer les sept personnes suivantes à titre d'administrateurs provisoires de l'organisme à être créé:

- M. Michel Bissonnet, membre du comité exécutif et responsable du transport ;
- M. Claude Carette, directeur des transports ;
- M. Danny Boudreault, directeur, relations de travail, Service du capital humain ;
- M. Guy de Repentigny, chef de division, Mise en valeur du territoire ;
- M. Jocelyn Dion, chef de division, Paie institutionnelle ;
- M. Normand Lapointe, adjoint au directeur général ;
- M. Daniel Touchette, inspecteur au SPVM.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1123335001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0312

Renouveler pour une période de deux ans la réserve pour fins publiques sur le lot 3 269 985 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue Saint-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, aux fins d'implanter des infrastructures de traitement des matières organiques prévues au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE121373;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - de renouveler pour une période de deux ans la réserve aux fins d'implanter des infrastructures de traitement des matières organiques prévues au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014, sur le lot 3 269 985 du cadastre du Québec situé en front de la rue Saint-Patrick et à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;

3 - de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour acquérir le site retenu au meilleur coût possible, de gré à gré ou par voie d'expropriation.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1125941003

CG12 0313

Autoriser une dépense de 2 894 456,26 $, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de micro-ordinateurs de bureau et de moniteurs auprès de CPU Design inc. et de micro-ordinateurs portatifs et de réplicateurs de ports auprès de Compugen inc. dans le cadre d'un programme de remplacement des micro-ordinateurs désuets, conformément aux ententes-cadres intervenues entre la Ville de Montréal et ces firmes (CG10 0363)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1376;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 894 456,26 $, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de micro-ordinateurs de bureau et de moniteurs auprès de CPU Design inc. et de micro-ordinateurs portatifs et de réplicateurs de ports auprès de Compugen inc. dans le cadre d'un programme de remplacement des micro-ordinateurs désuets, conformément aux ententes-cadres intervenues entre la Ville de Montréal et ces firmes (CG10 0363);

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'autoriser un virement budgétaire de 289 652,16 $, en provenance du projet SÉRAM vers le projet « Désuétude de PCs » afin d'acquérir des ressources internes pour finaliser l'installation des micro-ordinateurs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1122357001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0314

Avis de motion - Règlement modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - « Écoterrotoire de la Trame verte de l'Est »

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (Écoterritoire trame verte de l'Est), l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1124602001

CG12 0315

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1122913025

CG12 0316

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations », l'objet de projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1120083007

Article 41.04 - Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2012)

Retiré (voir article 3.01).

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0317

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG09 023) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1123890004

CG12 0318

Avis de motion et présentation - Règlement sur le Guide de conduite des employés de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné et présentation est faite par Mme Manon Barbe de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement sur le Guide de conduite des employés de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1123088001

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0319

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012, par sa résolution CE12 0905;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1125075001

Règlement RCG 05-002-4

CG12 0320

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération (Exercice financier 2012)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération (Exercice financier 2012) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012, par sa résolution CE12 0908;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2012) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1122327001

Règlement RCG 11-025-1

CG12 0321

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012, par sa résolution CE12 0907;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (programmes réussir@montréal volets Innovation et Est) sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1123907004

Règlement RCG 12-010

CG12 0322

Adoption - Règlement sur l'occupation et la transformation du bâtiment situé sur le lot 2 785 469 du cadastre du Québec à des fins de logement pour une clientèle ayant des besoins particuliers

Attendu qu'une copie du Règlement sur l'occupation et la transformation du bâtiment situé sur le lot 2 785 469 du cadastre du Québec à des fins de logement pour une clientèle ayant des besoins particuliers a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012, par sa résolution CE12 0986;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur l'occupation et la transformation du bâtiment situé sur le lot 2 785 469 du cadastre du Québec, à des fins de logement pour une clientèle ayant des besoins particuliers ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1120963005

Règlement RCG 12-011

CG12 0323

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 $ afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 500 000 $ afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012, par sa résolution CE12 0992;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 $ afin de financer l'achat et le plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1124347006

Règlement RCG 12-012

CG12 0324

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent » / Tenue de consultation publique

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance ultérieure du conseil d'agglomération d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent » et de le soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1124439006

P-RCG 12-013

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0325

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est »

Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Patrick, entre le boulevard Angrignon et la rue Irwin, sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle »

Vu la résolution CG11 0236-2 de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2011 adoptant comme projet de règlement P-RCG 11-014 le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est »;

Vu la résolution CG11 0236 de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2011 adoptant comme projet de règlement P-RCG 11-012 le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Patrick, entre le boulevard Angrignon et la rue Irwin, sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle »;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ces projets de règlements ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en novembre et décembre 2011, tel qu'il appert dans son rapport du 20 mars 2012;

Attendu que le conseil a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 19 avril 2012, par sa résolution CG12 0097;

Attendu que suite à cette consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-RCG 11 012;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 juin 2012 par sa résolution CE12 1044;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé ainsi qu'à des fins de centre pilote de prétraitement des ordures ménagères en bâtiment fermé sur deux emplacements situés du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord, sur le territoire de la ville de Montréal-Est »;

2- d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Patrick, entre le boulevard Angrignon et la rue Irwin, sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle »;

3- de prendre acte de l'inutilité d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue de l'Aviation, entre le chemin Saint-Rémi et l'avenue André, sur le territoire de la Cité de Dorval », compte tenu que cet emplacement n'est plus disponible;

Archives de la Ville de Montréal

4- de reporter l'adoption du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé et en andains couverts sur un emplacement situé à même le Complexe environnemental de Saint-Michel, au nord de l'avenue Papineau et à l'extrémité ouest de la rue Michel-Jurdant sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » au moment où le nouveau site devant accueillir le centre de traitement de l'ouest sera confirmé.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1114439001

Règlement RCG 11-014
Règlement RCG 11-012

CG12 0326

Approbation du Règlement R-140 autorisant un emprunt de 23 945 209 $ pour financer l'acquisition de véhicules de services

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012 par sa résolution CE12 1240;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'approuver le règlement R-140 de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 23 945 209 $ pour financer l'acquisition de véhicules de service », conformément aux dispositions de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1120854005

CG12 0327

Nomination et reconduction de mandats au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012 par sa résolution CE12 1375;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1 - de nommer au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un premier mandat de trois ans les personnes suivantes :

- M. Ben Marc Diendéré en remplacement de M. Patrick Beauduin;
- Mme Carole David en remplacement de Mme Monique Proulx; et
- M. Nassib el Husseini en remplacement de Mme Lucie Boissinot;
- M. Charles Lapointe en remplacement de M. Jacques Vézina et de le désigner vice-président;

2 - de reconduire, pour un deuxième terme de trois ans à compter de la date d'échéance de leur premier mandat Mmes Liza Frulla et Madeleine Careau.

Adopté à l'unanimité, soit à plus des 2/3 des voix exprimées.

51.01 1124320005

Archives de la Ville de Montréal

À 18 h 10, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Alan DeSousa
Président d'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Gérald Tremblay
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 30 août 2012
17 h

Séance tenue le jeudi 30 août 2012
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Elaine Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Richard Bélanger, M. Michel Bissonnet, Mme Marie Cinq-Mars, M. François William Croteau, M. Gilles Deguire, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Edward Janiszewski, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. David Pollock, M. Edgar Rouleau, M. Daniel Robert, représentant du maire de Ville Mont-Royal, M. William Steinberg et Mme Monique Worth.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Robert Coutu, M. Francis Deroo, M. Anthony Housefather, M. Beny Masella, M. George McLeish, M. Peter F. Trent, Mme Maria Tutino et M. Morris Vesely.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Claude Dauphin, M. Bill McMurchie, et M. Claude Trudel.

AUTRE PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Alan DeSousa agit à titre de président d'assemblée.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public »

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil »

Aucun élu ne désirant intervenir, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0328

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 août 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0329

Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2012 par sa résolution CE12 1437;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de déposer le Programme triennal d'immobilisations 203-2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1125337006

CG12 0330

Mandat à la Commission permanente sur les finances et l'administration pour l'étude du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de mandater la Commission permanente sur les finances et l'administration pour l'étude du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

30.02

Archives de la Ville de Montréal

À 17 h 12, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Alan DeSousa
Président d'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Toutes et chacune des résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

_____
Gérald Tremblay
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 21 septembre 2012 14 h

Séance tenue le vendredi 21 septembre 2012 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Elaine Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Richard Bélanger, M. Michel Bissonnet, Mme Marie Cinq-Mars, M. Robert Coutu, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. George McLeish, M. Bill McMurchie, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. David Pollock, M. Edgar Rouleau, M. Daniel Robert, représentant du maire de la Ville de Mont-Royal, M. Peter F. Trent, M. Claude Trudel et Mme Maria Tutino.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Francis Deroo, M. Beny Masella et M. Morris Vesely.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. William Steinberg et Mme Monique Worth.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public »

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter F. Trent	M. Gérald Tremblay (M. Michael Applebaum)	Échéancier d'adoption du PTI – Flexibilité requise afin de pouvoir apporter des réaménagements (augmentation ou réduction) en cours d'année **Dépôt de document par M. Michael Applebaum**

Archives de la Ville de Montréal

M. Anthony Housefather	M. Gérald Tremblay (M. Michael Applebaum)	Explications relatives au retrait d'une prévision pour le projet Cavendish/Cavendish au PTI 2013-2015 / Bris de l'entente de principe avec le gouvernement du Québec en ne prévoyant pas les sommes à cet effet
Mme Maria Tutino	M. Gérald Tremblay (M. Richard Deschamps)	Prendre en compte la recommandation de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de ne pas inscrire au PTI 2013-2015 les sommes prévues pour l'installation des compteurs d'eau ICI de l'agglomération – Responsabilité des industries et des entreprises et non de l'agglomération

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 14 h 35.

CG12 0331

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 21 septembre 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0332

Dépôt du rapport de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 (volet agglomération)

Monsieur Peter F. Trent dépose le rapport de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 (volet agglomération) comprenant les rapports minoritaires de l'Association des municipalités de banlieue, de l'opposition officielle et de la deuxième opposition. Le conseil en prend acte.

06.01

CG12 0333

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2012 par sa résolution CE12 1437;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Archives de la Ville de Montréal

d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par M. Anthony Housefather

appuyé par Mme Maria Tutino

de déposer une motion d'amendement visant à rétablir le projet du prolongement du boulevard Cavendish au budget du Plan triennal d'immobilisations 2013-2015 qui se lit comme suit :

« Attendu que l'objectif du projet de raccordement du boulevard Cavendish est de compléter le réseau routier du secteur Décarie/Cavendish/Jean-Talon Ouest par la création de liens nord-sud et est-ouest dans le but d'améliorer l'accessibilité au secteur, pour y entrer, en sortir et y circuler, par tous les modes de transport, et d'assurer des conditions de circulation propices à la prospérité économique et au bien-être des résidents, tel qu'il est mentionné dans l'Avis de projet présenté aux ministères de l'Environnement et des Parcs en septembre 2005;

Attendu que le projet de raccorder le boulevard Cavendish dans la Ville de Côte Saint-Luc à Cavendish dans l'arrondissement de Saint-Laurent a été clairement défini comme projet prioritaire lors du Sommet de Montréal en 2002, tel qu'il appert dans le Profil préliminaire du Sommet de Montréal 2002;

Attendu que le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, adopté en 2004, favorise également la création de nouveaux liens dans l'axe du boulevard Cavendish dans le secteur de l'Hippodrome et de la « Cité scientifique », afin de mettre en valeur et de désenclaver cet important secteur d'emplois, tel qu'il est décrit au point 4.13 du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal intitulé « Décarie/Cavendish/Jean-Talon » du Plan d'urbanisme;

Attendu que le prolongement du boulevard Cavendish redynamiserait le développement des secteurs limitrophes et enclavés dans Saint-Laurent, Mont-Royal, Côte-des-Neiges–Notre-Dames-de-Grâce et Côte Saint Luc;

Attendu que le prolongement du boulevard Cavendish aurait pour effet de rendre la circulation automobile et le transport public plus fluides en réduisant de façon substantielle le temps de déplacement entre les secteurs limitrophes et les autres régions de la métropole incluant les villes de l'Ouest de l'île.

Attendu qu'il n'existe aucun lien Nord-Sud sur l'Île de Montréal entre l'autoroute Décarie (A-15) et l'autoroute 13 et que les problèmes de congestion récurrente qui résultent des conditions d'enclavement nuisent à la libre circulation des véhicules de transport en commun en plus de limiter le développement économique du secteur;

Attendu que la desserte du transport en commun et du transport actif entre les différents pôles d'activités de ce secteur sera grandement améliorée par le raccordement du boulevard Cavendish;

Attendu qu'il y aura une amélioration de l'environnement et une réduction des polluants et des gaz à effet de serre par la diminution des distances de déplacements et des temps de parcours de véhicules;

Attendu que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a, à plusieurs reprises, souligné l'importance de l'extension du boulevard Cavendish dans le plan de développement du site de l'Hippodrome de Montréal et des cours de triage adjacentes et comme moyen pour désenclaver ce secteur de l'arrondissement, permettant une circulation automobile plus fluide et réduisant la présence du nombre d'automobiles dans les secteurs résidentiels;

Attendu que, dans son Plan de Transport 2008, Montréal a indiqué clairement son engagement comme suit « entend réaliser en priorité les projets suivants :

- Raccorder le boulevard Cavendish « une première phase des travaux établir le lien Royalmont/Cavendish et une seconde phase reliera les deux tronçons existants de Cavendish. »

Attendu que lors de l'assemblée du 26 mars 2012, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté une résolution visant à approuver l'Entente de principe concernant la cession des lots de l'Hippodrome de Montréal, lequel stipule, à titre d'engagement de la ville à

« inscrire le lien Cavendish-Cavendish, une route appartement au réseau municipal et relevant de la responsabilité de Montréal, au Plan de transport de l'agglomération de Montréal et à son programme triennal d'immobilisation pour 44 M$ (les arrondissements de Saint-Laurent, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-des-Grâce ainsi que les villes de Côte-Saint-Luc et de Mont-Royal s'étant prononcés favorablement sur le lien Cavendish-Cavendish. »

Archives de la Ville de Montréal

Attendu qu'une réserve de 44,6 M$ pour le projet du prolongement du boulevard Cavendish était prévue au budget PTI 2012-2014 de l'agglomération, mais fut ensuite retirée du budget PTI 2013-2015 par Montréal, sans aucune concertation préalable avec les villes de banlieue;

Par conséquent, il est résolu :

qu'une réserve de 44,6 M$ pour le projet du prolongement du Boulevard Cavendish soit inscrite dans le PTI 2013-2015 de l'agglomération sujet aux mêmes réserves qui étaient inscrites au budget PTI 2012-2014 de l'agglomération. »

_____

À 14 h 50, le président de l'assemblée suspend temporaire la séance.

À 14 h 52, le conseil reprend ses travaux.

_____

Après avoir pris en délibéré la proposition d'amendement de M. Housefather et de Mme Tutino, le président de l'assemblée la juge irrecevable et précise que tous amendements proposés au PTI et au budget doivent être accompagnés d'un certificat du trésorier.

_____

Un débat s'engage sur la décision du président.

_____

Il est proposé par M. Anthony Housefather

appuyé par Mme Maria Tutino

de procéder à un vote à main levée sur l'article 30.01.

La proposition est agréée.

Le président d'assemblée met aux voix l'article 30.01 et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	M. Gérald Tremblay, M. Michel Bissonnet, Mme Marie Cinq-Mars, M. Alan DeSousa, Mme Manon Barbe, M. Michael Applebaum, M. Richard Deschamps, M. Richard Bélanger, M. Luis Miranda, M. Gilles Deguire, M. Claude Dauphin, Mme Elaine Ayotte, M. Benoit Dorais, M. François William Croteau et M. Claude Trudel (1 609,95 voix)
Votent contre:	M. Peter F. Trent, M. Anthony Housefather, Mme Maria Tutino, M. David Pollock, M. Edward Janiszewski, M. Edgar Rouleau, M. John W. Meaney, M. Robert Coutu, M. Daniel Robert, M. Bill McMurchie et M. George McLeish (291,28 voix)

Le président d'assemblée déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1125337006

_____

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0334

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour l'acquisition d'équipement informatique et de services professionnels en informatique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour l'acquisition d'équipement informatique et de services professionnels en informatique », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1125337011

À 15 h 05, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____	_____
M. Claude Trudel	Yves Saindon
Président de l'assemblée	Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Gérald Tremblay
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 27 septembre 2012 17 h

Séance tenue le jeudi 27 septembre 2012 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Elaine Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Richard Bélanger, Mme Marie Cinq-Mars, M. Robert Coutu, M. Gilles Deguire, M. Francis Deroo, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Tony Di Gennaro, représentant du maire de la Ville de Kirkland, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. George McLeish, M. Bill McMurchie, M. Luis Miranda, M. David Pollock, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, Mme Maria Tutino, Mme Monique Worth et M. Morris Vesely.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Michel Bissonnet, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin et M. Claude Trudel.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Mme Monique Worth agit à titre de présidente de l'assemblée.

La présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

La présidente de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Michel Benoît	M. Gérald Tremblay	Gestion de la Société de vélo en libre service – BIXI et parallèle avec les déclarations à la Commission Charbonneau sur l'industrie de la construction / Système de collusion confirmé

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 12.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter F. Trent	M. Gérald Tremblay (M. Richard Deschamps)	Retrait de l'article 20.12 de l'ordre du jour afin de respecter les recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs / Responsabilité locale
Mme Maria Tutino	M. Gérald Tremblay (M. Richard Deschamps)	Double taxation de l'eau et prendre en compte les recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 21.

CG12 0335

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant les articles 20.12 et 20.15.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0336

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 août 2012

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 août 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 septembre 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0337

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 août 2012

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 août 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 septembre 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 9 juillet au 26 août 2012.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 9 juillet au 26 août 2012.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 9 juillet au 26 août 2012.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par monsieur Michael Applebaum

5.01 Réponse à monsieur Anthony Housefather – Stationnements fournis aux employés – GDD 1125323002.

---

7 - Dépôt

La présidente de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la résolution 08-209-12 du conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Prolongement de la piste cyclable vers l'Anse-à-l'Orme.

CG12 0338

Dépôt du rapport bimestriel de gestion du Service de police de la Ville de Montréal pour les mois de mai et juin 2012

La porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de gestion bimestriel du Service de police de la Ville de Montréal pour les mois de mai et juin 2012, et le conseil en prend acte.

07.02 1120108003

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0339

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2012, projetés à la fin de l'exercice - Volet agglomération et de l'état des revenus et dépenses réels global de la Ville au 31 juillet 2012 comparé au 31 juillet 2011

La porte-parole de l'assemblée dépose l'état des revenus et dépenses de la Ville au 31 juillet 2012 - Volet agglomération, projetés à la fin de l'exercice et de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 31 juillet 2012 comparé au 31 juillet 2011, et le conseil en prend acte.

07.03 1125205006

---

9 - Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

La présidente de l'assemblée appelle le point « Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Montréal ».

9.01 Monsieur Gérald Tremblay fait lecture du rapport du maire sur la situation financière de la Ville, le tout conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Ce rapport comprend également le tableau de la rémunération des élus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus*, et la liste des contrats octroyés par les services centraux excédant 25 000 $, pour la période du 27 août 2011 au 26 août 2012, ainsi que celle des contrats de plus 2 000 $ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 $.

CG12 0340

Publication du texte du rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal dans les journaux diffusés sur le territoire

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gérald Tremblay

Et résolu :

de décréter que le texte du rapport du maire sur la situation financière soit publié dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise distribués sur le territoire de la Ville de Montréal, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

09.02

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0341

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Bell Canada pour l'acquisition sur demande de serveurs à processeurs Intel et de composantes pour le Service des technologies de l'information - Appel d'offres public 12-11946 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2012 par sa résolution CE12 1424;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture sur demande de serveurs à processeurs Intel et de composantes;

2 - d'accorder à Bell Canada, soumissionnaire conforme ayant reçu le pointage le plus élevé, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11946 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1125954005

CG12 0342

Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec option de 2 prolongations de 12 mois supplémentaires chacune, avec Distribution T.I.M. pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletin d'informations aux résidants de l'île de Montréal - Appel d'offres public 12-12135 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2012 par sa résolution CE12 1423;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de conclure une entente cadre d'une durée de 12 mois assortie d'une option de 2 prolongations de 12 mois additionnels pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletin d'informations aux résidants de l'île de Montréal;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Distribution T.I.M., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12135 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Archives de la Ville de Montréal

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1125983003

CG12 0343

Conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 36 mois, avec Équipement de Sécurité Universel inc. pour la fourniture sur demande de vêtements de pluie - Appel d'offres public 12-12163 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2012 par sa résolution CE12 1446;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de vêtements de pluie;

2 - d'accorder à Équipement de Sécurité Universel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12163 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1125296004

CG12 0344

Approuver deux projets de modification aux protocoles d'entente entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec visant la désignation d'une municipalité mandataire dans le cadre des programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec volet « social et communautaire » pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2012 par sa résolution CE12 1461;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'approuver deux projets de modification aux ententes intervenues entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal (CM02 0587) visant la désignation d'une municipalité mandataire dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec volet « social et communautaire », pour la réalisation de logements sociaux, coopératifs et sans but lucratif.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1120498002

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0345

Approuver le projet de convention entre la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de Montréal dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement, par la CMM, d'un soutien financier de 25 000 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 août 2012 par sa résolution CE12 1409;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de convention entre la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de Montréal dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement, par la CMM, d'une aide financière de 25 000 $, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de la contribution financière, lequel sera versé au budget du Service des Affaires institutionnelles (affaires gouvernementales);

3 - d'autoriser le directeur général de la Ville à signer la convention à intervenir entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Montréal dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Adopté à l'unanimité.

20.05 1121294004

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0346

Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de cinq ans et neuf mois, à compter du 1er avril 2010, un terrain vacant situé sur la rue Ann, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, à des fins de stationnement et à compter du 1er septembre 2012, à des fins d'une cour de services temporaire pour l'arrondissement de Ville-Marie et une aire de chantier pour le Projet Bonaventure (phase 1), pour un loyer total de 551 503,64 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2012 par sa résolution CE12 1462;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'addenda au bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain vacant situé sur la rue Ann, d'une superficie d'environ 5 364,8 mètres carrés, constitué du lot 2 596 622, pour une période de cinq ans et neuf mois, à compter du 1er avril 2010, à des fins de stationnement, et à compter du 1er septembre 2012, à des fins de cour de services temporaire pour l'arrondissement de Ville-Marie et une aire de chantier pour le Projet Bonaventure (phase 1), moyennant un loyer total de 551 503,64 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'addenda;

Archives de la Ville de Montréal

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Tony Di Gennaro
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.06 1124733002

CG12 0347

Accorder un contrat de gré à gré à BPR inc. pour les services de maintenance de logiciels pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 1 552 162,50 $, taxes incluses / Approuver un contrat de gré à gré de Licence entre BPR inc. et la Ville et un contrat d'entiercement entre la Ville, BPR inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1er janvier 2012 (Fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2012 par sa résolution CE12 1447;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un contrat de gré à gré par lequel BPR inc., fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services de maintenance du logiciel Csoft et des logiciels spécifiques au système CIDI, pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 2012, pour une somme maximale de 1 552 162,50 $, taxes incluses;

2 - d'approuver un contrat de licence entre BPR inc. et la Ville, rétroactivement au 1er janvier 2012, afin de consolider les droits d'utilisation consentis par BPR inc. à la Ville;

3 - d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville, BPR inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1er janvier 2012, afin de permettre à la Ville d'avoir accès aux codes sources en cas de défaillance de BPR inc.;

4 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées, à signer tous les documents contractuels ainsi que tous documents donnant suite à la présente résolution pour et au nom de la Ville;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1113334053

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0348

Approuver la sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc. un espace pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour une période de 5 ans, soit du 1er novembre 2010 au 31 octobre 2015 - Dépense totale de 131 912,38 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1504;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- d'approuver le projet de sixième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 2010, un espace sur le toit de l'édifice pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 131 912,38 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1124565005

CG12 0349

Accorder un contrat à Maxi-Métal inc. pour la fourniture de 3 unités de sauvetage lourd avec option d'achat pour l'acquisition d'une 4e unité supplémentaire en 2016 - Dépense totale de 1 912 180,73 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12169 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1483;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 912 180,73 $, taxes incluses, pour la fourniture de 3 unités de sauvetage lourd avec option d'achat pour l'acquisition d'une 4e unité supplémentaire en 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Maxi-Métal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 807 180,73 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12169;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1123838012

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0350

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Groupe Trium inc. pour la fourniture de sous-vêtements thermaux pour le personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-11966 - (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1486;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de sous-vêtements thermaux pour le personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Trium inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11966 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1123997008

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11, 20.13 et 20.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0351

Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans avec la firme Michel Gohier ltée pour la fourniture et l'installation de diverses bennes et de chasse-neige inter-essieu sur des châssis de camions fournis par la ville - Appel d'offres public 12-11944 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1484;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- de conclure une entente cadre, d'une durée de 4 ans à compter de son émission, pour la fourniture et l'installation de diverses bennes (basculantes, bennes-épandeur 4 saisons, bennes-épandeur en «U») et de chasse-neige inter-essieu sur des châssis de camions fournis par la ville;

2- d'accorder au seul soumissionnaire, Michel Gohier ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11944 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Archives de la Ville de Montréal

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1123447002

Article 20.12 - Accorder un contrat à Itron Canada pour la fourniture d'émetteurs pour compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 357 342,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12150 (1 soum.)

Retiré (voir article 3.01).

CG12 0352

Accorder un contrat à Explora-Sol inc. pour les services de forage requis pour la réalisation d'une étude géotechnique pour un projet de conduite d'eau en tunnel dans la Ville de Montréal (Réservoir Rosemont, Lot 1 - Projet A-209), pour une somme maximale de 212 450,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12349 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1489;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Explora-Sol inc. (Groupe ABS inc.), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de forage requis pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale sommaire des sols pour un projet de conduite d'eau en tunnel dans la Ville de Montréal [Réservoir Rosemont, Lot 1 - Projet A-209], aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 212 450,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics 12-12349 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1123855013

CG12 0353

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Boivin & Gauvin inc. pour la fourniture de bottes de cuir de marque et modèle Haix Hero - Appel d'offres public 12-11861 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE1490;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de bottes de combat en cuir de marque et modèle Haix Hero;

Archives de la Ville de Montréal

2- d'accorder à Boivin & Gauvin inc., compagnie ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11861 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Tony Di Gennaro
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.14 1123838010

_____

Article 20.15 - Accorder un contrat à Mivela Construction inc. pour la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, d'îlots, de saillie, d'un système d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Maisonneuve Est, de la rue Berri à la rue Alexandre-De-Sève, dans l'arrondissement de Ville-Marie (Prolongement du réseau des pistes cyclables-2012) - Dépense totale de 1 608 131,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public 216801 (4 soum.)

Retiré (voir article 3.01).

_____

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

_____

CG12 0354

Accorder un contrat à Procova inc. pour la mise aux normes des issues au Quartier général des incendies, situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie (bâtiment 0213) - Dépense totale de 610 554,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5603 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1495;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 610 554,62 $, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes des issues au Quartier général des incendies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 315,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5603;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1123456008

CG12 0355

Accorder un contrat à Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation du toit du réservoir Côte-des-Neiges - Dépense totale de 1 628 758,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10042 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1496;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 628 758,39 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation du toit du réservoir Côte-des-Neiges, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 460 423,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10042 ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.17 1120884004

CG12 0356

Accorder un contrat de services professionnels à Fiducie Desjardins inc. pour la fiducie et la garde des valeurs des portefeuilles de la Ville de Montréal pour les dix prochaines années, pour une somme maximale de 837 465,19 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12040 (2 soum. - 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1501;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel Fiducie Desjardins inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la garde des valeurs des portefeuilles de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 837 465,19 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12040 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

Archives de la Ville de Montréal

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1120144003

CG12 0357

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour l'exécution des travaux de remplacement du réseau électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 3 176 201,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 9984 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2012 par sa résolution CE12 1452;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 3 176 201,10 $, taxes incluses, pour des travaux de remplacement du réseau électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 026 201,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9984;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.19 1122982006

CG12 0358

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure un contrat d'approvisionnement, pour une période de 8 ans, avec Air Liquide Canada inc. pour la fourniture d'oxygène liquide pour 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J. Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide pour 2 usines de production d'eau potable (Atwater et Charles-J. Des Baillets), incluant les frais de base mensuels pour l'utilisation des équipements de stockage des gaz comprimés et d'évaporation des gaz - Appel d'offres public 12-11603 - (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1540;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Archives de la Ville de Montréal

2 - de conclure un contrat d'approvisionnement, pour une période de 8 ans, pour la fourniture d'oxygène liquide pour 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J. Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide pour 2 usines de production d'eau potable (Atwater et Charles-J. Des Baillets), incluant les frais de base mensuels pour l'utilisation des équipements de stockage des gaz comprimés et d'évaporation des gaz;

3 - d'accorder à Air Liquide Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11603 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.20 1124752003

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0359

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, dans la rue Duke, 80 mètres au nord de la rue Wellington à la rue William et la construction d'un égout sanitaire, la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Jacques (Lots 5 et 6 - Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 3 119 819,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 214703 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1548;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 3 119 819,81 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, dans la rue Duke, 80 mètres au nord de la rue Wellington à la rue William et construction d'un égout sanitaire, reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Jacques (Lots 5 et 6 - Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Gérald Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 720 819,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214703;

Archives de la Ville de Montréal

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Tony Di Gennaro
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.21 1124002003

CG12 0360

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour les services d'ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc et leurs accessoires, pour une somme maximale de 1 161 806,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12146 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1550;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la rétention de services d'ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc et leurs accessoires, pour une somme maximale de 1 161 806,18 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12146 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.22 1124095004

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0361

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Raymond Chabot Grant Thornton et Cie pour les services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle pour une somme maximale de 3 500 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12276 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1549;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture de services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle;

3 - d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablies, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 500 000 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 12-12276 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4 - d'imputer cette dépenses à même les budgets de la Direction générale et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1122464003

CG12 0362

Accorder un contrat à Ethnoscop inc. pour les services professionnels en archéologie dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord pour une somme maximale de 632 307,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12153 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1293;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, pour une somme maximale de 632 307,31$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12153 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1123501005

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0363

Accorder un contrat à Cité Nissan pour la fourniture de 3 véhicules électriques de marque-modèle Nissan Leaf - Dépense totale de 110 941,35 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12353 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1539;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Cité Nissan, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de 3 véhicules électriques de marque-modèle Nissan LEAF, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 941,35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12353;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1121605001

CG12 0364

Accorder un contrat à Construction Garnier ltée pour la reconstruction des égouts sanitaires et pluviaux, des conduites d'eau secondaires et principale dans la rue Smith, de la rue Murray à la rue Ann, la construction d'un égout sanitaire dans la rue Peel, de la rue Wellington à la rue Smith et la réhabilitation des conduites d'eau de 1200 mm dans un terrain délimité par les rues Ann et Smith et sous le pont Wellington, de la rue Square Gallery à la rue Murray, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 6 594 515,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 222601 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1543;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 6 594 515,90 $, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des égouts sanitaire et pluvial, des conduites d'eau secondaire et principale dans la rue Smith, de la rue Murray à la rue Ann, la construction d'un égout sanitaire dans la rue Peel, de la rue Wellington à la rue Smith, et la réhabilitation des conduites d'eau de 1200 mm dans un terrain délimité par les rues Ann et Smith et sous le pont Wellington, de la rue Square Gallery à la rue Murray, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Construction Garnier ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 340 050,90 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 222601 ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Archives de la Ville de Montréal

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Tony Di Gennaro
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.26 1124822010

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0365

Approuver la programmation numéro 3 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1511;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1- d'approuver la programmation des travaux sur les infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI et admissibles aux subventions du programme de Transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, jointe au dossier décisionnel;

2- de s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 qui s'appliquent à elle, à savoir :

- être seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

- à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 112 $ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

- à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Archives de la Ville de Montréal

3- de mandater le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1121158003

CG12 0366

Approuver les travaux visant le déplacement de câbles situés dans le domaine public de la Ville à l'intérieur des massifs de la Commission des services électriques de Montréal effectués par Hydro-Québec en 2009 dans le cadre du Projet Bonaventure (phase 1) / Autoriser le remboursement du paiement de 147 346,54 $, taxes incluses, fait par la Société du Havre de Montréal (SHM) à Hydro-Québec pour la réalisation de ces travaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1515;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1- d'approuver les travaux visant le déplacement de câbles situés dans le domaine public de la Ville à l'intérieur des massifs de la Commission des services électriques de Montréal effectués par Hydro-Québec en 2009 dans le cadre du Projet Bonaventure (phase 1);

2- d'autoriser le remboursement du paiement de 147 346,54 $, taxes incluses, fait par la Société du Havre de Montréal (SHM) à Hydro-Québec pour la réalisation de ces travaux;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Tony Di Gennaro
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

30.02 1121009004

CG12 0367

Autoriser le directeur de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie à présenter et à signer au nom de la Ville, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'obtention de certificats d'autorisation nécessaires en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1566;

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'autoriser le directeur de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie à présenter et à signer, au nom de la Ville de Montréal, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention de certificats d'autorisation nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent de la Direction des grands parcs et du verdissement, en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1124956014

CG12 0368

Autoriser la modification du PTI agglomération pour une somme de 272 000 $ dans le cadre du projet de réaménagement du square Saint-Louis

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1557;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'autoriser la modification du PTI agglomération pour une somme de 272 000 $, pour le projet de réaménagement du square Saint-Louis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1124950003

CG12 0369

Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1571;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1120474002

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0370

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1125885003

CG12 0371

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc, ne sont pas de la nature la plus locale

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc, ne sont pas de la nature la plus locale », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1115075004

CG12 0372

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (Trame verte de l'est)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (Écoterritoire de la trame verte de l'Est), l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1124198009

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0373

Adoption - Règlement modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - « Écoterrotoire de la Trame verte de l'Est »

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - « Écoterrotoire de la Trame verte de l'Est » a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juillet 2012, par sa résolution CE12 1146;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1- d'adopter le règlement intitulé : « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » afin de retirer le lot projeté 5 057 738 du cadastre du Québec de l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est;

2- de ne prévoir aucune condition ou modalité afin d'assurer la transition puisque l'immeuble n'a pas été financé par des revenus d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1124602001

RCG 12-014

CG12 0374

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012, par sa résolution CE12 1237;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1122913025

RCG 09-023-3

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0375

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012, par sa résolution CE12 1233;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé« Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations », sujet à son approbation par le ministre des Transports, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1120083007

RCG 12-015

CG12 0376

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012, par sa résolution CE12 1383;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG09 023) ».

Adopté à l'unanimité, soit à plus de la double majorité des voix en regard de l'article 5.1 du paragraphe 3 de ce règlement.

42.04 1123890004

RCG 09-023-4

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0377

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour l'acquisition d'équipement informatique et de services professionnels en informatique

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour l'acquisition d'équipement informatique et de services professionnels en informatique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012, par sa résolution CE12 1519;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour l'acquisition d'équipement informatique et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par le ministre des Transports, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1125337011

RCG 12-016

CG12 0378

Nomination aux Commissions permanentes du conseil

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gérald Tremblay

Et résolu :

de nommer madame Andrée Champoux, à titre de présidente de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise en remplacement de madame Maria Calderone.

Adopté à l'unanimité.

51.01

À 17 h 41, du consentement unanime des membres présents, la déclaration suivante est ajoutée à l'ordre du jour :

CG12 0379

Ajout - Déclaration offrant les plus sincères condoléances du conseil d'agglomération de Montréal à la famille de monsieur Michel Leduc, maire de la Ville de LaSalle de 1983 à 2001

Attendu que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès, le 14 septembre 2012, de monsieur Michel Leduc, maire de la Ville de LaSalle de 1983 à 2001;

Attendu que monsieur Leduc était bien connu dans le monde municipal et qu'il a défendu les intérêts des LaSalloises et LaSallois avec détermination et a assuré le rayonnement de sa ville au sein des municipalités du Québec, jusqu'à son intégration à la nouvelle Ville de Montréal;

Archives de la Ville de Montréal

Attendu que par son dévouement, par sa personnalité, par son talent et par l'autorité avec laquelle il a dirigé la Ville de LaSalle pendant près de vingt ans, le maire Leduc tient une place importante dans l'histoire de sa ville;

Attendu que les LaSalloises et LaSallois doivent à son esprit visionnaire et à sa persévérance de nombreuses réalisations durables, dont l'Aquadôme, le développement du secteur industriel, la bretelle Angrigon, la première collecte sélective porte-à-porte au Québec, la création de Développement économique LaSalle et le parc des Rapides;

Attendu que l'influence de Michel Leduc a dépassé les limites de LaSalle, puisqu'il a joué un rôle stratégique dans le monde municipal, tout particulièrement à la Communauté urbaine de Montréal, dans les dossiers de l'environnement et du transport en commun.

Il est proposé par M. Gérald Tremblay

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

que les membres du conseil d'agglomération de Montréal offrent à sa conjointe Micheline Séguin, ses fils Stéphane et Christian et les membres de sa famille leurs plus sincères condoléances.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 17 h 45, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Monique Worth
Présidente de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Gérald Tremblay
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 25 octobre 2012 17 h

Séance tenue le jeudi 25 octobre 2012 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Elaine Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Michel Bissonnet, Mme Marie Cinq-Mars, M. Robert Coutu, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Francis Deroo, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. George McLeish, M. Bill McMurchie, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. David Pollock, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Claude Trudel, Mme Maria Tutino, M. Morris Vesely et Mme Monique Worth.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Richard Bélanger.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public »

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Robert Coutu	M. Michael Applebaum	Article 4.01 – Respect des règles d'attribution du contrat de gré à gré de 3.1 M $ accordé à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) pour un programme de formation de gestionnaires

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 06.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0380

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 octobre 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0381

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 septembre 2012

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 septembre 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 octobre 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG12 0382

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 septembre 2012

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 septembre 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 octobre 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

Archives de la Ville de Montréal

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 27 août au 20 septembre 2012.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 27 août au 20 septembre 2012.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 27 août au 20 septembre 2012.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucune réponse n'est déposée.

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du procès-verbal de correction en regard de la résolution CG12 0216.

7.02 Dépôt du procès-verbal de correction en regard du règlement RCG 07-031-2 (CG12 0238).

CG12 0383

Dépôt du Bilan 2011 de l'état de préparation de l'agglomération de Montréal face à un éventuel sinistre

La porte-parole de l'assemblée dépose le Bilan 2011 de l'état de préparation de l'agglomération de Montréal face à un éventuel sinistre, et le conseil en prend acte.

07.03 1121887001

CG12 0384

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence suite au bris d'un transformateur dans le secteur basse pression de l'usine de production d'eau potable Charles-Jules Des Baillets, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

La porte-parole de l'assemblée dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour les travaux d'urgence et des contrats de gré à gré accordés à Hewitt pour la location temporaire de deux génératrices, à Surplec pour la location d'un transformateur et à Britton Électrique pour l'installation et la mise en service du transformateur à l'usine de production d'eau potable Charles-Jules Des Baillets, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.04 1120417013

Archives de la Ville de Montréal

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0385

Accorder un contrat de gré à gré à OSIsoft inc. pour l'acquisition d'une licence additionnelle du logiciel PI-HA (version Haute Disponibilité) et l'entretien annuel de cette licence, pour une somme maximale de 62 432,85 $, taxes incluses, portant la valeur cumulée des contrats à 254 697,03 $, toutes taxes incluses (Fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 201 par sa résolution CE12 1615;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à OSIsoft inc., fournisseur unique, pour l'acquisition et l'entretien du logiciel PI-HA (version haute disponibilité), pour une somme maximale de 62 432,85 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 15 août 2012;

2 - d'autoriser le chef de projet de la Direction de l'eau à signer tout document requis à cette fin, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1123634002

CG12 0386

Conclure avec Technofil inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de pantalons pour le personnel policier du SPVM - Appel d'offres public 12-11963 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1650;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de pantalons pour le personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal;

2 - d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Technofil inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11963 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1123997011

CG12 0387

Accorder un contrat à Odotech inc. pour la fourniture et l'installation d'un système de nez électroniques pour la caractérisation et la quantification des émissions d'odeurs provenant des activités actuelles de compostage réalisées au Complexe environnemental St-Michel - Dépense totale de 143 856,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12241 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1651;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense totale de 143 856,31 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un système de nez électroniques pour la caractérisation et la quantification des émissions d'odeurs provenant des activités actuelles de compostage réalisées au Complexe environnemental St-Michel, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Odotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 108 651,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12241;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1120549006

CG12 0388

Conclure avec Le Groupe de Sécurité Garda inc. une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 2 périodes de 12 mois supplémentaires, pour la fourniture de services d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) - Appel d'offres public 12-12368 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1653;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - de conclure une entente-cadre, à compter du 1er novembre 2012 et se terminant le 31 octobre 2014, assortie d'une option de prolongation de 2 périodes de 12 mois supplémentaires, pour la fourniture, sur demande, de services d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale, à l'exclusion du chef-lieu;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Le groupe de Sécurité Garda inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12368 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1122346001

CG12 0389

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif D-Trois-Pierres, pour la fourniture de services de déneigement dans trois parcs-nature du secteur ouest (Cap-Saint-Jacques, Anse-à-l'Orme et parc agricole du Bois-de-la-Roche), pour la période de novembre 2012 à octobre 2015, pour une somme maximale de 157 071,85 $ (sans taxe - OBNL)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1654;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à D-Trois-Pierres, organisme à but non lucratif, pour la période de novembre 2012 à octobre 2015, pour les services de déneigement dans trois parcs-nature du secteur Ouest (Cap Saint-Jacques, Anse-à-l'Orme, et parc agricole du Bois-de-la-Roche), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 157 071,85 $ (non-taxable - OBNL), conformément à l'offre de services 12-6436;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1125054002

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0390

Autoriser une dépense additionnelle de 249 960,97 $, taxes incluses, dans le cadre d'une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition et l'entretien de logiciels accordé à La Compagnie CA du Canada (CG11 0433), pour la période du 1er novembre 2012 au 30 mars 2015, majorant ainsi le montant total du contrat de 986 321,76 $ à 1 236 282,73 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1655;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 249 960,97 $ taxes incluses, dans le cadre d'une entente avec le Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition et l'entretien de logiciels accordé à La Compagnie CA du Canada (CG11 0433), à compter du 1er novembre 2012 au 30 mars 2015, majorant ainsi le montant total du contrat de 986 321,76 $ à 1 236 282,73 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1122414002

CG12 0391

Accorder un contrat à Novipro inc. pour la fourniture d'un système d'ordinateur central, pour une somme maximale de 1 805 107,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12351 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1656;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'accorder à Novipro inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un système d'ordinateur central, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 805 107,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12351;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1125954008

CG12 0392

Conclure avec Albert Viau, division Emco Corporation et St-Germain Égouts et Aqueducs inc. des ententes-cadres collectives, d'une durée de 24 mois avec deux options de renouvellement de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de robinets vannes et tuyaux en fonte ductile - Appel d'offres public 12-12318 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1657;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

1 - de conclure deux ententes-cadres collectives, d'une durée de 24 mois, avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune, pour la fourniture, sur demande, de robinets vannes et de tuyaux en fonte ductile ;

2 - d'accorder aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes pour le groupe mentionné en regard de chacune d'elles, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12318 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

Firme	Groupe
Albert Viau division Emco Corporation	1
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	2

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1125331009

CG12 0393

Conclure avec Hypertec Systèmes inc. une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de 200 ordinateurs portables - Appel d'offres public 12-12156 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1658;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de 200 ordinateurs portables;

2 - d'accorder à Hypertec Systèmes inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12156 et au tableau de prix reçu et joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1121057003

CG12 0394

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, pour une durée d'environ 23 mois se terminant le 31 juillet 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1659;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés pour une durée d'environ 23 mois se terminant le 31 juillet 2014, selon les termes et conditions stipulés dans les contrats signés avec les fournisseurs et disponibles sur le site du CSPQ ;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1124983002

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0395

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour les travaux de mise à niveau des stations de pompage Lambert Closse et Vincent-d'Indy et de remplacement de clapets à la station de pompage Châteaufort - Dépense totale de 1 952 179,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10041 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2012 par sa résolution CE12 1616;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 952 179,81 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de mise à niveau des stations de pompage Closse et Vincent d'Indy et de remplacement de clapets à Châteaufort, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 774 708,92 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10041 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.11 1120884005

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0396

Accorder un contrat de design-construction à Cosoltec inc. pour la construction de la caserne de pompiers numéro 32, située à l'intersection du boulevard Gouin et de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 6 937 223,01 $, taxes incluses - Appel d'offres 5597 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2012 par sa résolution CE12 1622;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 6 937 223,01 $, taxes incluses, pour la conception et l'exécution des travaux d'aménagement de la caserne de pompiers numéro 32, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Cosoltec inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 590 454,06 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5597;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1121035009

CG12 0397

Accorder un contrat à Les Constructions Venne et Fils ltée pour les travaux de construction de la caserne de pompiers numéro 59, située au 16881 boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 7 127 516,75 $, taxes incluses - Appel d'offres 5612 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2012 par sa résolution CE1623;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 7 127 516,75 $, taxes incluses, pour les travaux de construction de la caserne de pompiers numéro 59, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Les Constructions Venne et fils ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 855 800 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5612;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1123456013

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0398

Autoriser une dépense additionnelle de 228 637,10 $, taxes incluses, pour la mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 1 à 7 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à la firme Congeres inc. (CG12 0146), majorant ainsi le montant total du contrat de 892 667,06 $ à 1 121 304,16 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1660;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 228 637,10 $, taxes incluses, pour la mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 1 à 7 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Congeres inc. (CG12 0146), majorant ainsi le montant total du contrat de 892 667,06 $ à 1 121 304,16 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1123334029

CG12 0399

Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation de travaux pour la mécanique du bâtiment dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 625 246,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 9859 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1662;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 625 246,59$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux requis pour la mécanique du bâtiment dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à HVAC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 500 234,85 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9859;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.15 1124745003

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0400

Accorder un contrat à Les Installations Électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux en électricité dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 355 803,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 9857 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1663;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 355 803,26 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux requis en électricité dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Les Installations Électriques Pichette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 243 622,15 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9857;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.16 1124745004

CG12 0401

Approuver l'addenda 3 se rapportant au renouvellement du contrat d'entretien du système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans le cadre du contrat avec Hewlett-Packard Canada Co. (HP) (CG12 0037) et l'addenda 4 du contrat d'entretien du SGI avec HP afin d'y ajouter le support de la solution Ortivus, pour une dépense additionnelle de 231 789,60 $, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 212 607,39 $ à 14 444 396,99 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2012 par sa résolution CE12 1625;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'addenda 3 pour le renouvellement du contrat d'entretien du système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec Hewlett-Packard (Canada) Co;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 231 789,60 $, taxes incluses, pour le support de la solution Ortivus;

Archives de la Ville de Montréal

3- d'approuver, à cette fin, le projet d'addenda 4 modifiant le contrat d'entretien du SGI avec Hewlett-Packard (Canada) Co afin d'y ajouter le support de la solution Ortivus, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 212 607,39 $ à 14 444 396,99 $, taxes incluse ;

4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1120659002

CG12 0402

Abroger la résolution CM09 0518 concernant l'accord de développement relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN / Adopter le nouveau projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles inc. relatif à la propriété sise au 1830-1880, rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1671;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'abroger la résolution CM09 0518;

2 - d'approuver le projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles inc. dans le cadre du projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN sis au 1830-1880, rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

3 - d'approuver le projet d'acte de garantie hypothécaire de deuxième rang consenti par Les Cours Pointe Saint-Charles inc. en faveur de la Ville, au montant de 2 000 000 $, sur le lot 4 664 263 du cadastre du Québec, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.18 1125843001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0403

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Quartis inc. un terrain situé au nord-est de la rue de l'Inspecteur, entre la rue Saint-Paul Ouest et la rue Saint-Maurice, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Bonaventure, pour un montant de 730 000 $, plus les taxes applicables / Identifier le lot 5 069 560 du cadastre du Québec comme étant une partie du domaine public « rue » de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1667;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Quartis inc. un terrain d'une superficie de 446,2 mètres carrés, constitué du lot 5 069 560 du cadastre du Québec, situé au nord-est de la rue de l'Inspecteur, entre la rue Saint-Paul Ouest et la rue Saint-Maurice, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Bonaventure, pour un montant de 730 000 $, plus les taxes applicables;

2 - d'identifier le lot 5 069 560 du cadastre du Québec, lorsqu'il sera acquis par la Ville, comme étant une partie du domaine public « rue » de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.19 1124435006

CG12 0404

Retenir les services de Aon Parizeau inc., courtiers d'assurances, pour le renouvellement d'un cautionnement de 1 M$ auprès de la Compagnie Travelers Garantie du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2014, pour le Complexe environnemental St-Michel comme exploitant d'un site d'enfouissement pour une somme de 12 000 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2012 par sa résolution CE12 1633;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de retenir de gré à gré, conformément à la loi, les services de AON Parizeau inc, courtiers d'assurances, aux fins du renouvellement d'un cautionnement de 1 M$ auprès de la Compagnie Travelers Garantie du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2014, tel que requis par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (L.R.Q., c. Q-2, r. 19, a. 140 et ss) pour l'exploitation du site d'enfouissement au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une somme forfaitaire maximale de 12 000 $;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1125960003

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.21 à 20.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0405

Accorder un contrat à Mancom Manufacturing inc. pour la fourniture et l'installation d'un système de rameneur de cible pour la salle de tir du Centre Opérationnel Est, réservé à l'usage exclusif du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la somme maximale de 172 232,55 $ taxes incluses - Appel d'offres public 12-12260 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2012 par sa résolution CE12 1706;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - d’accorder au seul soumissionnaire Mancom Manufacturing inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de rameneur de cible pour la salle de tir du Centre opérationnel Est, réservé à l’usage exclusif du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 172 232,55 $, taxes incluses, conformément aux documents de l’appel d’offres public 12-12260 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2 - d’imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1124699001

CG12 0406

Approuver un projet d'avenant à la convention relative au mandat de la Société du Havre de Montréal (SHM) intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme en 2011 (CG11 0039) / Accorder un soutien financier de 700 000 $ à la SHM pour ses activités liées à la planification et au développement du Havre, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2012 par sa résolution CE12 1714;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - d'accorder un soutien financier de 700 000 $ à la Société du Havre de Montréal pour ses activités liées à la planification et au développement du Havre, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015;

2 - d'approuver un projet d'avenant à la convention relative au mandat de la SHM intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme en 2011 (CG11 0039), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1121009006

CG12 0407

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour la réalisation des travaux de réfection et de modernisation de la mécanique de bâtiment des secteurs de l'ozonation et des postes de pompage d'eau brute à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 2 425 829,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10055 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2012 par sa résolution CE12 1708;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 2 425 829,28 $, taxes incluses, pour des travaux de réfection et de modernisation de la mécanique du bâtiment des secteurs de l'ozonation et des postes de pompage d'eau brute à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Lambert Somec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 325 829,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10055;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.23 1122982008

CG12 0408

Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et de parc sur les lots 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970, tous du cadastre du Québec / Mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces sites

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2012 par sa résolution CE12 1724;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

1 - de décréter l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et à des fins de parc sur les lots 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 tous du cadastre du Québec, avec bâtisses dessus érigées;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;

3 - de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour négocier l'acquisition de ces sites.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

30.01 1125268007

CG12 0409

Approuver le contenu du Bilan 2011 du Plan de transport 2008 de Montréal et sa diffusion auprès des partenaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2012 par sa résolution CE12 1716;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'approuver le contenu du *Bilan 2011* du *Plan de transport 2008* de Montréal et sa diffusion auprès des partenaires.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1120470002

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0410

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles

AVID DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles », l'objet de projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1120890005

CG12 0411

Avis de motion - Règlement autorisant la construction et l'occupation de deux bâtiments destinés à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situés sur une partie du lot 3 364 359

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation de deux bâtiments à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situés sur une partie du lot numéro 3 364 359 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1120603006

CG12 0412

Avis de motion - Règlement autorisant la construction et l'occupation de deux bâtiments à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situés sur le lot 1 878 522

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation de deux bâtiments à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situés sur le lot numéro 1 878 522 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1120603001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0413

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 62 600 000 $ pour le versement à la Société de transport de Montréal de contributions spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 62 600 000 $ pour le versement à la Société de transport de Montréal de contributions spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1123843002

CG12 0414

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif au régime de retraite des employés de la Ville de Pierrefonds (1340)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au régime de retraite des employés de la Ville de Pierrefonds (1340) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1122690001

CG12 0415

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement intitulé « Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lachine (2553) »

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du Règlement modifiant le règlement intitulé « Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lachine (2553) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1122338004

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 42.01 à 420.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0416

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2012, par sa résolution CE12 1471;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1125885003

RCG 08-038-2

CG12 0417

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc, ne sont pas de la nature la plus locale

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc, ne sont pas de la nature la plus locale a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012, par sa résolution CE12 1527;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc, ne sont pas de la nature la plus locale ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1115075004

RCG 12-017

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0418

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (Trame verte de l'est)

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (Trame verte de l'est) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012, par sa résolution CE12 1526;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (Écoterritoire de la trame verte de l'Est);

2 - de ne prévoir aucune condition ou modalité afin d'assurer la transition puisque les immeubles n'ont pas été financés par des revenus d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1124198009

RCG-12-018

CG12 0419

Approbation du Règlement R-105-9 modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1690;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'approuver le règlement R-105-9 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement modifiant le règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal », conformément aux dispositions de l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1120854006

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0420

Nomination de membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2012 par sa résolution CE12 1635;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

1 - de nommer Mme Jeannine Gauthier, représentant le milieu de l'économie sociale, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement d'Anjou (CLD d'Anjou), du 28 mars au 11 juin 2012, pour une période de 2 ans, soit jusqu'en juin 2014;

2 - de reconduire le mandat de Mme Carole Laforest, représentant le milieu des affaires, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement d'Anjou, pour une période de 2 ans, soit jusqu'en juin 2014;

3 - de nommer M. Stéphane Desjardins, représentant le milieu des affaires, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement d'Anjou, pour une période de 2 ans, soit jusqu'en juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1121597015

CG12 0421

Nomination de membre au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) les 3 monts

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012 par sa résolution CE12 1682;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

de nommer la conseillère Nicole Forbes à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts en remplacement du conseiller Gary Ikeman.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1121866001

À 17 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Claude Trudel
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Archives de la Ville de Montréal

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Jane Cowell-Poitras
Mairesse suppléante

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 30 octobre 2012 17 h

Séance tenue le mardi 30 octobre 2012 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Manon Barbe, M. Richard Bélanger, Mme Dida Berku, représentante du maire de la Ville de Côte St-Luc, M. Michel Bissonnet, Mme Marie Cinq-Mars, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Edward Janiszewski, Mme Melpa Kamateros, représentante du maire de Ville Mont-Royal, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. David Pollock, M. Edgar Rouleau, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Claude Trudel et Mme Monique Worth.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Francis Deroo, M. François William Croteau, M. George McLeish, M. Beny Masella et M. Morris Vesely.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Elaine Ayotte, M. Robert Coutu, M. Bill McMurchie et Mme Maria Tutino.

AUTRE PRÉSENCE :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public »

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter Trent	M. Gérald Tremblay	Augmentation des quotes-parts des villes liées de 25 % soit plus que le taux d'inflation de 8.8 % / Engagement à réduire les charges des divers régimes de retraite des employés de façon substantielle
Mme Dida Berku	M. Michael Applebaum	Présentation du budget en commission – avoir des données permettant de comparer avec les années antérieures pour plus de transparence / Disponibilité dans le budget de fonctionnement du montant requis pour compléter l'étude de faisabilité du projet Cavendish

Archives de la Ville de Montréal

N’ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l’assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 20.

CG12 0422

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d’adopter l’ordre du jour de l’assemblée extraordinaire du conseil d’agglomération du 30 octobre 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l’avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0423

Dépôt du budget 2013 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2012 par sa résolution CE12 1765;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de déposer le budget 2013 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01

CG12 0424

Dépôt du budget 2013 et du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2012 par sa résolution CE12 1766;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

de déposer le budget 2013 et le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02

CG12 0425

Dépôt du budget 2013 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2012 par sa résolution CE12 1772;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de déposer le budget 2013 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1122904003

CG12 0426

Dépôt du budget 2013 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2012 par sa résolution CE12 1773;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de déposer le budget 2013 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1122904004

CG12 0427

Dépôt du budget 2013 de la Société du parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2012 par sa résolution CE12 1774;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de déposer le budget 2013 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1122904006

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0428

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2013 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2013 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Adopté à l'unanimité.

30.06

À 17 h 25, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____	_____
M. Claude Trudel	Colette Fraser
Président de l'assemblée	Greffière adjointe

Toutes et chacune des résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

_____
Jane Cowell-Poitras
Mairesse suppléante

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 22 novembre 2012 17 h

Séance tenue le jeudi 22 novembre 2012 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, M. Richard Bélanger, M. Laurent Blanchard, M. Robert Coutu, M. François William Croteau, M. Francis Deroo, M. Benoit Dorais, Mme Josée Duplessis, M. Jean-Marc Gibeau, M. Michel Hébert, représentant du maire de la Cité de Dorval, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, Mme Melpa Kamateros, représentante du maire de la Ville de Mont-Royal, M. Beny Masella, M. George McLeish, M. Bill McMurchie, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. Lionel Perez, M. David Pollock, M. Gaëtan Primeau, M. Marvin Rotrand, M. William Steinberg, M. Alain Tassé, M. Peter F. Trent, M. Claude Trudel, Mme Maria Tutino, Mme Lyn Thériault et M. Morris Vesely.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Claude Dauphin et M. Christian G Dubois.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public »

Question de	À	Objet
M. Henri Desbioles	M. Michael Applebaum	Importance d'améliorer l'accessibilité universelle dans les bâtiments patrimoniaux et les commerces de l'île de Montréal / Sensibiliser les nouveaux membres du comité exécutif à cet effet
Mme Linda Gauthier	M. Benoît Dorais (M. Marvin Rotrand) (M. François William Croteau)	Mesures concrètes pour l'application de la Charte Montréalaise des droits et responsabilités au chapitre de l'accessibilité universelle dans tous les arrondissements / Sensibiliser les commerçants lors de l'octroi de permis de rénovation ou de construction

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 13.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Madame Maria Tutino, messieurs Anthony Housefather et Peter F. Trent ont pris la parole lors de la période de questions des membres pour féliciter le nouveau maire élu, M. Michael Applebaum. Ils ont salué les changements historiques apportés dans la composition du comité exécutif. Ils ont également félicité les nouveaux membres du comité exécutif.

Le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 24.

CG12 0429

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 novembre 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant l'article 7.04 et en y retirant les articles 20.01, 20.03, 20.04, 20.05, 20.08, 20.10, 20.11, 20.13, 20.14 et 42.07.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0430

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 octobre 2012

Il est proposé par M. Michael Applebaum

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 octobre 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 novembre 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG12 0431

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 octobre 2012

Il est proposé par M. Michael Applebaum

appuyé par M. Peter F. Trent

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 octobre 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 novembre 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 21 septembre au 18 octobre 2012.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 21 septembre au 18 octobre 2012.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 21 septembre au 18 octobre 2012.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG12 0432

Dépôt du rapport final d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence suite à l'affaissement de la chaussée sur la rue Sherbrooke à l'intersection de la rue Victoria, entre les rues McGill Collège et University, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour les travaux d'urgence effectués sur la rue Sherbrooke suite à l'affaissement causé par un bris majeur du collecteur de 1800 mm, entre les rue McGill Collège et University, pour une somme de 323 404,58 $, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.01 1123334031

7.02 Dépôt de la résolution 120909 du conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc - Aménagement urbain/Adoption de la programmation budgétaire 2012-2013 et du programme d'activités 2012-2013 pour le CLD Centre-Ouest/Centre West.

7.03 Calendrier des assemblées régulières du conseil d'agglomération pour l'année 2013.

Par monsieur Michael Applebaum

7.04 Dépôt de la liste des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'agglomération incluant la désignation de monsieur Marvin Rotrand à titre de porte-parole de l'assemblée et de quinzième membre du conseil d'agglomération.

Archives de la Ville de Montréal

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

Article 20.01 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour une période de 36 mois pour une somme maximale de 3 726 720,64 $, taxes incluses (Fournisseur unique)

Retiré (voir article 3.01).

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.02, 20.06, 20.07, 20.09 et 20.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0433

Approuver un projet de convention entre la Ville et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la poursuite de l'école de fouilles archéologiques d'une partie du lieu de Fondation de Montréal - 214 place D'Youville, site archéologique BjFj-101 / Verser à la Société un montant de 100 000 $ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2012 par sa résolution CE12 1848;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la poursuite de l'école de fouilles archéologiques d'une partie du lieu de Fondation de Montréal du 214 place D'Youville, site archéologique BjFj-101, et verser à la Société un montant de 100 000 $ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1123501003

Archives de la Ville de Montréal

Article 20.03 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 085 410,16 $, taxes incluses, pour régulariser la conformité des droits d'utilisation des licences Oracle excluant SIMON et acquérir les licences requises pour le module Load Testing / Approuver, à cette fin, le projet d'addenda numéro 13 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 316 054,68 $ à 35 401 464,84 $, taxes incluses

Retiré (voir article 3.01).

Article 20.04 - Accorder un contrat à Automobiles Léveillé inc. pour la fourniture de neuf voitures hybrides neuves de marque Toyota, modèle Prius C 2013, pour une somme maximale de 214 391,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12372 (1 soum.)

Retiré (voir article 3.01).

Article 20.05 - Conclure avec Maxi-Métal inc. une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation de grues diverses sur des châssis de camions 10 roues avec plate-forme ou benne basculante - Appel d'offres public 12-12364 (3 soum.)

Retiré (voir article 3.01).

CG12 0434

Approuver un projet d'acte de donation par lequel la Ville de Beaconsfield cède à la Ville de Montréal, un immeuble sis au 310, rue Beaurepaire Drive, situé au sud de cette rue et à l'ouest de la rue City Lane, utilisé aux fins de la caserne 53

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2012 par sa résolution CE12 1839;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal acquiert par donation de la Ville de Beaconsfield, un immeuble sis au 310 rue Beaurepaire Drive, étant la caserne numéro 53, situé au sud de la rue Beaurepaire Drive et à l'ouest de la rue City Lane, dans la Ville de Beaconsfield, constitué du lot 3 974 868 du cadastre du Québec, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1124306002

CG12 0435

Autoriser une dépense additionnelle de 66 685,50 $, taxes incluses, pour la surveillance des travaux pour la construction de la caserne de pompiers numéro 59 / Approuver un projet d'avenant numéro 1 modifiant la convention de services professionnels avec Rubin et Rotman associés et Dessau inc. (CG11 0326), majorant ainsi le montant total du contrat de 608 776,80 $ à 675 462,30 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 octobre 2012 par sa résolution CE12 1802;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 66 685,50 $, taxes incluses, pour les services professionnels requis pour la construction de la caserne de pompiers numéro 59, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

2 - d'approuver le projet d'avenant numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les architectes Rubin et Rotman associés et Dessau inc. (CG11 0326), majorant ainsi le montant total du contrat de 608 776,80 $ à 675 462,30 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1123456014

Article 20.08 - Accorder un contrat de services professionnels à Héloïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage, pour la réalisation des plans et devis et les travaux de surveillance liés au projet du nouvel écocentre Sud-Ouest - Dépense totale de 875 156,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12080 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Retiré (voir article 3.01).

CG12 0436

Approuver le renouvellement de l'entente entre Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal pour la fourniture de services spéciaux du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de quatre ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2012 par sa résolution CE012 1838;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'approuver le renouvellement d'un projet d'entente entre Aéroports de Montréal et la Ville de Montréal relativement à la fourniture de services spéciaux par l'intermédiaire du Service de police, pour une période de quatre ans et ce, à compter du 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016;

2 - de diminuer l'effectif policier temporaire de 5 postes policiers pour la durée du contrat;

3 - d'autoriser la greffière adjointe et le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le projet d'entente pour et au nom de la Ville;

4 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1122986004

Archives de la Ville de Montréal

Article 20.10 - Accorder un soutien financier spécial, non récurrent, totalisant la somme maximale de 360 000 $, pour la mise aux normes des installations électriques, conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, aux propriétaires des bâtiments suivants :

99, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	**60 000 $**
111, rue Chabanel Ouest - Groupe Tidan	**60 000 $**
125, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	**60 000 $**
225, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	**60 000 $**
333, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	**60 000 $**
9310, boulevard Saint-Laurent - Cancorp	**60 000 $**

Retiré (voir article 3.01).

Article 20.11 - Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour l'acquisition et l'entretien de logiciels, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 4 837 209,81 $, taxes incluses / Abroger la résolution CE12 1796

Retiré (voir article 3.01).

CG12 0437

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Conseillers en gestion informatique CGI inc. pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour une durée de 48 mois, pour une somme maximale de 3 539 390,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11874 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2012 par sa résolution CE12 1874;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire Conseillers de gestion informatique CGI inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour une somme maximale de 3 539 390,40$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11874, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1120248001

Article 20.13 – Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet de promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 573 865 du cadastre du Québec, pour le prix de 3 500 000 $, plus les taxes applicables, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de l'échangeur Turcot et de la relocalisation de l'écocentre Sud-Ouest

Retiré (voir article 3.01).

Archives de la Ville de Montréal

Article 20.14 -Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Cofomo inc., Systematix technologies de l'information inc., Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Fujitsu conseil (Canada) inc. et Dessau inc., pour une durée de 36 mois, pour des services professionnels en informatique dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information / Appel d'offres public 12-11916 (14 soum.) / Approuver cinq projets de convention à cette fin

Retiré (voir article 3.01).

CG12 0438

Autoriser une dépense de 141 495 $, taxes incluses, aux fins de paiement au Receveur Général du Canada (Industrie Canada) des droits d'exploitation des fréquences radio (licences), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 octobre 2012 par sa résolution CE12 1811;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'autoriser, conformément à la loi, une dépense totale de 141 495 $, taxes incluses, pour le paiement au Receveur Général du Canada (Industrie Canada) des droits d'exploitation des fréquences radios (licences) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1120206008

CG12 0439

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) », l'objet du projet règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1123751020

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0440

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2012, par sa résolution CE12 1643;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1120890005

RCG 12-019

CG12 0441

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation de deux bâtiments destinés à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situés sur une partie du lot 3 364 359

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant la construction et l'occupation de deux bâtiments destinés à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situés sur une partie du lot 3 364 359 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2012, par sa résolution CE12 1641;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation de deux bâtiments à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situés sur une partie du lot 3 364 359 ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1120603006

RCG 12-020

CG12 0442

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation de deux bâtiments à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situés sur le lot 1 878 522

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant la construction et l'occupation de deux bâtiments à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situés sur le lot 1 878 522 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2012, par sa résolution CE12 1642;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation de deux bâtiments à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situés sur le lot 1 878 522 ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1120603001

RCG 12-021

CG12 0443

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 62 600 000 $ pour le versement à la Société de transport de Montréal de contributions spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 62 600 000 $ pour le versement à la Société de transport de Montréal de contributions spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012, par sa résolution CE12 1687;

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 62 600 000 $ pour le versement à la Société de transport de Montréal de contributions municipales spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1123843002

RCG 12-022

CG12 0444

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au régime de retraite des employés de la Ville de Pierrefonds (1340)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement relatif au régime de retraite des employés de la Ville de Pierrefonds (1340) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2012, par sa résolution CE12 1685;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au régime de retraite des employés de la Ville de Pierrefonds (1340) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1122690001

RCG 12-023

CG12 0445

Adoption - Règlement modifiant le règlement intitulé « Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lachine (2553) »

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le règlement intitulé « Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lachine (2553) » a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Archives de la Ville de Montréal

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2012, par sa résolution CE12 1727;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lachine (2553) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1122338004

RCG 12-024

Article 42.07 - Adoption - Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal

Retiré (voir article 3.01).

À 17 h 30, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____ _____

Claude Trudel
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____

Michael Applebaum
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 13 décembre 2012 14 h

Séance tenue le jeudi 13 décembre 2012 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, M. Richard Bélanger, M. Laurent Blanchard, M. Robert Coutu, Mme Jane Cowel-Poitras, M. Claude Dauphin, M. Benoit Dorais, M. Christian G Dubois, Mme Josée Duplessis, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. George McLeish, M. Bill McMurchie, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. Lionel Perez, M. David Pollock, M. Gaëtan Primeau, M. Marvin Rotrand, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, M. Alain Tassé, Mme Lyn Thériault M. Peter F. Trent et Mme Maria Tutino.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. François William Croteau, M. Francis Deroo, M. Jean-Marc Gibeau, M. Beny Masella et M. Morris Vesely.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Luis Miranda agit à titre de président de l'assemblée.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Louis Langevin	M. Michael Applebaum	Explications détaillées des coûts des services sur le compte de taxes foncières / Uniformiser les tarifs du transport en commun (métro) pour les usagers de Laval, Longueuil et Montréal
M. Bruce Walker	Mme Josée Duplessis	Application du Règlement sur la qualité de l'air dans le cas des entreprises et des commerces faisant usage de fours et poêles au bois / Allouer les sommes requises au budget 2013 pour prioriser l'application stricte de la réglementation **Dépôt de document**

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 14 h 14.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter F. Trent	M. Michael Applebaum	Tenir compte des recommandations de la Commission sur les finances et des rapports minoritaires des maires des villes liées pour la confection des prochains budgets / Diverses préoccupations et tour d'horizon de la gestion de Montréal au cours des trois dernières années
M. Richard Coutu	M. Marvin Rotrand	Articles 41.02 et 41.03 de l'ordre du jour / Soumettre ces dossiers à la Commission permanente sur les finances

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 14 h 25.

CG12 0446

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 13 décembre 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant l'article 7.02.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0447

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2013 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Monsieur Peter F. Trent dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2013 de la Ville de Montréal ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes comprenant les rapports minoritaires de l'Association des municipalités de banlieue, de l'opposition officielle et de la deuxième opposition et le conseil en prend acte.

06.01

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0448

Dépôt de l'avis de la Commission de la sécurité publique concernant notamment le budget du Service de police de la Ville de Montréal

Monsieur Christian G. Dubois dépose le rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé « Étude des prévision budgétaires 2013 du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal », et le conseil en prend acte.

06.02

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la grille tarifaire 2013 de la Société de transport de Montréal.

7.02 Lettre du maire de Montréal, en date du 29 novembre 2012, nommant madame Jane Cowell-Poitras pour siéger au conseil d'agglomération.

CG12 0449

Adoption du budget 2013 de la Ville de Montréal (volet agglomération) incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2012 par sa résolution CE12 1765;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 2009;

Vu les amendements déposés par le porte-parole de l'assemblée au budget 2013 (volet agglomération) de la Ville de Montréal relatifs à l'article 30.01;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter le budget de la Ville de Montréal, tel qu'amendé, pour l'exercice financier 2013 (Volet agglomération), incluant le certificat du trésorier.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Edward Janiszewski

30.01 1124866003

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0450

Adoption du budget 2013 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2012 par sa résolution CE12 1766;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 2010;

Vu les amendements déposés par le porte-parole de l'assemblée au budget 2013 (volet agglomération) de la Ville de Montréal relatifs à l'article 30.02;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Edward Janiszewski

Et résolu :

d'adopter le budget de 2013 de la Société de transport de Montréal, tel qu'amendé, et d'approuver son programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. George McLeish

30.02 1123843003

CG12 0451

Approbation du budget 2013 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2012 par sa résolution CE12 1772;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver le budget 2013 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1122904003

CG12 0452

Approbation du budget 2013 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2012 par sa résolution CE12 1773;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

d’approuver le budget 2013 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1122904004

CG12 0453

Approbation du budget 2013 de la Société du parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2012 par sa résolution CE12 1774;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d’approuver le budget 2013 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1122904006

CG12 0454

Contributions financières 2013 aux organismes partenaires et quote-part à la Communauté métropolitaine de Montréal - compétence agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2012 par sa résolution CE12 1768;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1992;

Vu les amendements déposés par le porte-parole de l'assemblée au budget 2013 de la Ville de Montréal (volet agglomération) relatifs à l'article 30.06;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières et quote-part prévues au budget 2013 de la Ville aux sociétés et organismes suivants :

Société de transport de Montréal	406 100 000 $
Agence métropolitaine de transport	53 777 300 $
Société du parc Jean-Drapeau	8 706 000 $
Conseil des arts	12 450 000 $
Office municipal d'habitation de Montréal	450 000 $
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 $
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	4 398 000 $

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnels.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1124866002

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0455

Résolution décrétant la publication d'un document explicatif du budget 2013 de la Ville de Montréal et du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2012 par sa résolution CE12 1776;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2013 et du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de l'agglomération, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et Villes.*

Adopté à l'unanimité.

30.07 1122904009

CG12 0456

Adopter la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2013)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2012 par sa résolution CE12 1784;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 2006;

Vu les amendements déposés par le porte-parole de l'assemblée au budget 2013 de la Ville de Montréal (volet agglomération) relatifs à l'article 30.08;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008 (AM-2008, (2008) 140 G.O II, 5967A) concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné l'arrêté);

Vu l'article 68 du décret 1229-2005 qui prévoit que les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la municipalité centrale sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées sont partagés entre elle et les municipalités reconstituées par le biais d'une quote-part établie en fonction de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune;

Le conseil d'agglomération décrète :

1. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies en fonction du potentiel fiscal :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour les dépenses résiduelles du service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau ou de la quote-part pour l'alimentation en eau potable;

Archives de la Ville de Montréal

3° la quote-part pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau constituée par la résolution CG06 0527 du conseil d'agglomération telle que modifiée par la Résolution modifiant la résolution visant à créer la réserve financière pour le service de l'eau CG08 0620. Les sommes ainsi prélevées sont affectées à la réserve financière pour le service de l'eau;

4° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité pour la répartition de ces dépenses.

Aux fins du présent article, on entend par potentiel fiscal : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2013 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Les quotes-parts établies conformément à l'article 1 sont présentées à l'annexe A.

3. Aux fins de financer les coûts réels qui sont relatifs à l'alimentation en eau assurée par la municipalité centrale sur les territoires des municipalités liées, il sera perçu des municipalités liées une quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable établie en fonction du taux provisoire de 0,1114 $/m^3.

4. Un taux définitif sera fixé par résolution du conseil d'agglomération en fonction du coût réel relatif à l'alimentation en eau, au terme de l'exercice financier de 2013.

Un ajustement sera alors effectué en fonction du taux définitif. Cet ajustement équivaut à la différence entre la quote-part pour l'alimentation en eau potable et la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable.

Un supplément de quote-part sera perçu lorsque l'ajustement entraîne un solde à payer par la municipalité liée ou un remboursement de cette quote-part sera effectué lorsque l'ajustement révèle un montant payé en trop par la municipalité.

5. La quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable des municipalités usuellement desservies par la municipalité centrale, établie conformément à l'article 3, est présentée à l'annexe B.

6. La présente résolution a effet à compter du 1er janvier 2013.

7. L'article 3 de la présente résolution prend effet à la date prévue à l'article 6, sous réserve de l'adoption, par l'Assemblée nationale, d'une disposition ayant pour effet de reconduire l'article 68 du décret 1229-2005 pour l'exercice financier de 2013.

ANNEXE A
Quotes-parts par villes liées

ANNEXE B
Quotes-parts pour l'alimentation en eau potable

_____

GDD 1124309003

Archives de la Ville de Montréal

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Villes liées	Quotes-parts générales	Quotes-parts premiers répondants
Montréal	81,252 %	82,320 %
Municipalités reconstituées		
Baie-D'Urfé	0,530 %	0,537 %
Beaconsfield	0,933 %	0,945 %
Côte-Saint-Luc	1,298 %	----
Dollard-Des-Ormeaux	1,832 %	1,856 %
Dorval	3,369 %	3,414 %
Hampstead	0,462 %	0,468 %
L'Île-Dorval	0,002 %	0,002 %
Kirkland	1,413 %	1,431 %
Mont-Royal	2,089 %	2,116 %
Montréal-Est	0,807 %	0,817 %
Monréal-Ouest	0,244 %	0,247 %
Pointe-Claire	2,769 %	2,805 %
Senneville	0,173 %	0,176 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,445 %	0,451 %
Westmount	2,383 %	2,414 %
Total – municipalités reconstituées	18,748 %	17,680 %
Agglomération de Montréal	100 %	100 %

ANNEXE B
QUOTES-PARTS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Villes liées	Facturation estimée (2013)
Montréal	47 879 309 $
Municipalités reconstituées	
Côte-Saint-Luc	779 736 $
Dollard-des-Ormeaux	910 582 $
Hampstead	205 090 $
Montréal-Est	645 026 $
Montréal-Ouest	85 195 $
Mont-Royal	671 328 $
Sainte-Anne-de-Bellevue	136 705 $
Senneville	41 150 $
Westmount	650 079 $

Adopté à l'unanimité.

30.08 1124309003

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0457

Avis de motion - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2013)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2013) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1121614002

CG12 0458

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG06-054) », l'objet du projet règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1122649001

CG12 0459

Avis de motion - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2013)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2013) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1124309004

À 14 h 43, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Luis Miranda
Président de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Michael Applebaum
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 20 décembre 2012 17 h

Séance tenue le jeudi 20 décembre 2012 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, M. Richard Bélanger, M. Laurent Blanchard, M. Robert Coutu, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Benoit Dorais, M. Christian G Dubois, M. Paul Dufort, représentant de la Ville de Kirkland, Mme Josée Duplessis, M. Jean-Marc Gibeau, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Bill McMurchie, M. Luis Miranda, M. Lionel Perez, M. David Pollock, M. Gaëtan Primeau, M. Marvin Rotrand, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, M. Alain Tassé, Mme Lyn Thériault M. Peter F. Trent, Mme Maria Tutino et M. Morris Vesely.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

M. Francis Deroo et M. George McLeish.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Luis Miranda agit à titre de président d'assemblée.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Joseph Joncas	M. Michael Applebaum	Félicitations aux membres du conseil de l'agglomération **Dépôt de document**

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 08.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil »

Aucun élu ne désirant intervenir, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0460

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 décembre 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant les articles 20.17 et 51.03.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0461

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 novembre 2012

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 novembre 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 décembre 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 19 octobre au 16 novembre 2012.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 19 octobre au 16 novembre 2012.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 19 octobre au 16 novembre 2012.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

Archives de la Ville de Montréal

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

Par monsieur Marvin Rotrand

7.01 Dépôt d'une lettre du maire, datée du 11 décembre 2012, désignant monsieur Luis Miranda en tant que président de l'assemblée pour les séances du conseil d'agglomération de Montréal.

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

CG12 0462

Déclaration d'appui à la candidature de Montréal pour recevoir le 62e congrès mondial et exposition de l'Union internationale des transports publics (UITP) sur la mobilité et les transports urbains en 2017

Attendu que Montréal va célébrer le 375e anniversaire de sa fondation, le 50e anniversaire de l'Exposition universelle et de la mise en service du métro de Montréal en 2017;

Attendu que la Société de transport de Montréal (STM) et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) ont présenté une candidature conjointe afin que Montréal devienne l'hôte du congrès de l'UITP au Palais des congrès de Montréal en 2017;

Attendu que l'UITP est une organisation internationale regroupant plus de 3400 membres (autorités politiques, exploitants de sociétés de transport public, instituts scientifiques, prestataires de services et industrie du transport public) situés dans 92 pays;

Attendu que ce congrès attirerait plus de 13 000 délégués et visiteurs provenant de plus de 80 pays, de même que 350 exposants, sans compter tous les médias internationaux qui couvriront la rencontre;

Attendu que cet événement d'envergure internationale pourrait générer des retombées économiques évaluées à plus de 13 M$ pour la ville hôte;

Attendu que ce congrès international d'une durée de 4 jours se tient tous les deux ans et comporte notamment des activités de formation, de réseautage et la tenue d'une exposition auxquelles participent les grands manufacturiers et fournisseurs de l'industrie du transport collectif;

Attendu que cet événement, dont le rayonnement est reconnu au niveau mondial, contribuerait fortement au positionnement de Montréal comme leader en Amérique du nord du secteur des transports collectifs et contribuerait à faire de Montréal une destination par excellence pour le tourisme d'affaires;

Attendu que la STM a remporté en 2010 le prix de la meilleure société de transport collectif en Amérique du Nord de l'American Public Transportation Association et qu'en 2012 elle a remporté les Mercuriades de la Fédération des Chambres de commerce du Québec pour l'amélioration de sa productivité et son engagement en développement durable;

Attendu que l'agglomération de Montréal s'est dotée d'un plan de transport ambitieux et que plusieurs projets de transport collectifs auront été mis en place d'ici 2017 (nouvelles voitures de métro Azur, le nouveau centre de transport Stinson, service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX, nouvelle ligne du Train de l'Est, implantation de systèmes d'information voyageurs en temps réel, etc.;

Attendu que cette conférence internationale est une occasion privilégiée de faire connaître à nos partenaires internationaux les systèmes de transport collectif montréalais et de prendre connaissance des meilleures pratiques dans le domaine des transports collectifs à travers le monde;

Attendu que la candidature de Montréal est appuyée par la Société de transport de Montréal, l'Agence métropolitaine de transport, le Palais des congrès et Tourisme Montréal;

Archives de la Ville de Montréal

Attendu que Montréal a été retenue comme finaliste avec les villes de Séoul en Corée du Sud et Brisbane en Australie;

Attendu que l'UITP prendra sa décision le 10 avril 2013;

Il est proposé par M. Michael Applebaum

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'agglomération de Montréal appuie la candidature de la STM et de l'AMT pour que Montréal soit l'hôte du 62e congrès international de l'Union internationale du transport public (UITP) sur la mobilité et les transports urbains en 2017.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

15.01

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0463

Conclure avec Nederman Canada, fournisseur unique, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour l'entretien et la réparation des systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1947;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien et la réparation des systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers;

2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Nederman Canada, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, conformément aux documents de l'offre de cette firme en date du 31 août 2012 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1120077001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0464

Accorder un contrat de gré à gré à Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), organisme à but non lucratif, pour les services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver, pour une période de cinq ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017, pour une somme totale de 562 810,30 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1948;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à l'organisme à but non lucratif, Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour une période de cinq ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017, pour les services professionnels éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver, pour une somme totale de 562 810,30 $, taxes incluses, conformément à l'offre de services en date de juillet 2012;

2 - d'approuver, à cette fin, un projet de convention entre la Ville et GUEPE selon les termes et conditions stipulés audit projet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1121683002

CG12 0465

Accorder un contrat de gré à gré à Corporation de la maison du Pressoir (Cité historia), organisme à but non lucratif, pour les services d'accueil reliés spécifiquement à la mise en valeur de l'histoire du site du Sault-au-Récollet, de la maison du Pressoir, de la maison du Meunier et du site des Moulins dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, pour une période de trois ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme de 154 200 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1950;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à l'organisme à but non lucratif, Corporation de la maison du Pressoir (Cité historia), pour une période de trois ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour les services d'accueil reliés spécifiquement à la mise en valeur de l'histoire du site du Sault-au-Récollet, de la maison du Pressoir, de la maison du Meunier et du site des Moulins dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, pour une somme de 154 200 $, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date d'août 2012;

2 - d'approuver, à cette fin, un projet de convention entre la Ville et Cité historia selon les termes et conditions stipulés audit projet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1123703003

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0466

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective avec Unifirst Canada ltée (CG09 0154), pour une période additionnelle de 12 mois, pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de niveau 2 contre les arcs électriques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1953;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Unifirst Canada ltée (CG09 0154) pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de niveau 2 contre les arcs électriques, pour une période additionnelle de 12 mois, conformément aux conditions de l'appel d'offres public 09-10912;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme de besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1126135001

CG12 0467

Conclure avec Hypertec Systèmes inc., une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture d'ordinateurs véhiculaires robustes pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 12-12409 (3 soum. / 2 conformes) / Autoriser l'acquisition de 256 ordinateurs véhiculaires robustes dans le cadre de l'entente-cadre, pour une dépense maximale de 1 308 637,86 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1955;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs véhiculaires robustes pour le Service de sécurité incendie de Montréal;

2 - d'accorder à Hypertec Systèmes inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12 - 12409 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler;

4 - d'autoriser une dépense maximale de 1 308 637,86 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 256 ordinateurs véhiculaires robustes, conformément à l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Hypertec Systèmes Inc.;

5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1126030003

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. François William Croteau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0468

Autoriser une dépense additionnelle de 3 085 410,16 $, taxes incluses, pour régulariser la conformité des droits d'utilisation des licences Oracle excluant SIMON et acquérir les licences requises pour le module Load Testing / Approuver le projet d'addenda numéro 13 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 316 054,68 $ à 35 401 464,84 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1958;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par M. François William Croteau

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 3 085 410,16 $, taxes incluses, pour régulariser la conformité des droits d'utilisation des licences Oracle excluant SIMON, dans le cadre de la vérification interne réalisée par le Service des technologies de l'information et acquérir les licences requises pour le module Load Testing;

2 - d'approuver, à cette fin, un projet d'addenda 13 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 316 054,68 $ à 35 401 464,84 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1125954007

CG12 0469

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 3 726 720,64 $, taxes incluses (Fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1957;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par M. François William Croteau

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et IBM Canada Ltée pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 3 726 720,64 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 27 août 2012, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1125954002

CG12 0470

Autoriser une dépense additionnelle de 156 303,91 $, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires afin de compléter la certification des états financiers de l'année 2012 / Approuver le projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 379 708,05 $ à 1 536 011,96 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1962;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. François William Croteau

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 156 303,91 $, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires afin de compléter la certification des états financiers de l'année 2012;

2 - d'approuver le projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 379 708,05 $ à 1 536 011,96 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1123592005

CG12 0471

Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 novembre 2012 par sa résolution CE12 1911;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. François William Croteau

Et résolu :

1 - d'approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal;

2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

3 - d'autoriser à cette fin un budget additionnel de dépenses et de revenus de 1 179 000 $, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1120083009

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0472

Approuver le projet d'acte par lequel le ministre des Transports du Québec rétrocède à la Ville, à titre gratuit, un terrain d'une superficie de 149,1 mètres carrés, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1965;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. François William Croteau

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel le ministre des Transport du Québec rétrocède à la Ville, aux fins d'assemblage, un terrain d'une superficie de 149,1 mètres carrés, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne, constitué du lot 2 296 277 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout à titre gratuit, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1124962003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0473

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal, aux fins d'aménagement d'un poste de ventilation pour le métro, un terrain ayant front sur la rue Berri, entre les rues Fleury et Prieur, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, pour le prix de 225 300 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1968;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Société de transport de Montréal pour l'aménagement d'un poste de ventilation aux fins d'exploitation du métro, un terrain ayant front sur la rue Berri, entre les rues Fleury et Prieur, constitué du lot 4 538 755 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, pour la somme de 225 300 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte, notamment l'établissement de servitudes requises;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1110292001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0474

Autoriser une dépense additionnelle de 383 318 $, taxes non applicables, pour l'acquisition par voie d'expropriation du lot 5 050 461 du cadastre du Québec aux fins d'emprise pour le prolongement du boulevard De La Vérendrye, majorant ainsi le montant total de la dépense de 843 571,58 $ à 1 226 889,58 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1971;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 383 318 $, taxes non applicables, pour l'acquisition par voie d'expropriation du lot 5 050 461 du cadastre du Québec aux fins de prolongement du boulevard De La Vérendrye, dans le cadre du réaménagement du complexe Turcot;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;

3 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1120160002

CG12 0475

Approuver le projet d'acte d'amendement pour la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada pour une période de cinq ans, à compter du 1er mars 2011, des espaces dans un édifice pour les besoins de radiocommunication de la Ville, pour un loyer total de 110 208 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 novembre 2012 par sa résolution CE12 1912;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'acte d'amendement pour la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada pour une période de cinq ans, à compter du 1er mars 2011, des espaces dans un édifice pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 110 208 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte d'amendement;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1125840003

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0476

Approuver un projet de convention d'une durée initiale de 3 ans entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif, pour l'élaboration de différents ouvrages reliés à la préparation de guides et de normes dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant annuel n'excédant pas 80 000 $, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1975;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention d'une durée initiale de 3 ans entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif, pour l'élaboration de différents ouvrages reliés à la préparation de guides et de normes dans le domaine du transport et de la circulation pour un montant n'excédant pas 80 000 $, non taxable, par année;

2 - d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer ladite convention pour et au nom de la Ville.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.14 1121637001

CG12 0477

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour l'acquisition et l'entretien de logiciels, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 4 837 209,81 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1959;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Software AG (Canada) inc. pour l'acquisition et l'entretien de logiciels, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 4 837 209,81 $, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 27 novembre 2012 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tout documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1122414001

Archives de la Ville de Montréal

Article 20.16

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Cofomo inc., Systematix technologies de l'information inc., Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Fujitsu conseil (Canada) inc. et Dessau inc., pour une durée de 36 mois, pour des services professionnels en informatique dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information / Appel d'offres public 12-11916 (14 soum.) / Approuver cinq projets de convention à cette fin

À 17 h 23,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Michael Applebaum

de reporter l'étude de l'article 20.16 à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

Article 20.17 - Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en œuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation - Appel d'offres public 12-12112 (5 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Retiré (voir article 3.01).

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.18 à 20.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0478

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet de promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 573 865 du cadastre du Québec, pour le prix de 3 500 000 $, plus les taxes applicables, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de l'échangeur Turcot et de la relocalisation de l'écocentre Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2012 par sa résolution CE12 2027;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'approuver le projet de promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick constitué du lot 1 573 865 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de l'échangeur Turcot et de la relocalisation de l'écocentre Sud-Ouest, pour le prix de 3 500 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse d'achat.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1121195009

CG12 0479

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure avec TransMontaigne Marketing Canada inc. une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2012 par sa résolution CE12 2032;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans avec deux options de prolongation d'un an chacune pour la fourniture sur demande de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5;

3 - d'accorder à TransMontaigne Marketing Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 37 319 781,24 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4284-06-12-54 piloté par la STM;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1125317002

CG12 0480

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois, pour les années 2013 à 2016, pour une somme maximale de 5 838 542,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12218 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2012 par sa résolution CE12 2030;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'accorder à Opsis Gestion d'infrastructures inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 838 542,01 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12218;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1125054003

CG12 0481

Accorder un contrat à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2013, au prix maximal de 881 528,71$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2012 par sa résolution CE12 2020;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour une période de 1 an, pour la fourniture des services associés au programme Passeport Avantage, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 881 528,71 $, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date du 16 octobre, 17 octobre et 22 octobre 2012;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1123490003

CG12 0482

Autoriser le renouvellement de gré à gré du contrat avec Information Builders (Canada) inc. pour l'entretien des licences WebFocus, pour la période du 30 décembre 2012 au 29 décembre 2015 pour une somme maximale de 194 012,67 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2012 par sa résolution CE12 2022;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Information Builders (Canada) inc., du 30 décembre 2012 au 29 décembre 2015, pour le renouvellement du contrat d'entretien des licences WebFocus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 012,67 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 15 octobre 2012;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'approuver, à cette fin, le projet de contrat d'entretien de licence de logiciel entre la Ville et Information Builders (Canada) inc., selon les termes et conditions stipulés audit contrat;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1120998002

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.23 à 20.27 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0483

Accorder un contrat à Automobiles Léveillé inc. pour la fourniture de neuf voitures hybrides neuves de marque Toyota, modèle Prius C 2013, pour une somme maximale de 214 391,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12372 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2012 par sa résolution CE12 2025;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire Automobiles Léveillé inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de neuf voitures hybride neuves, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 214 391,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12372 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

2 - d'autoriser le paiement de la TVQ applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg à la Société de l'assurance automobile (SAAQ) du Québec au montant de 18 600,14 $;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financière inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1122837001

CG12 0484

Conclure avec Maxi-Métal inc. une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans pour la fourniture et l'installation de grues diverses sur des châssis de camions 10 roues avec plate-forme ou benne basculante - Appel d'offres public 12-12364 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2012 par sa résolution CE12 2024;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans pour la fourniture et l'installation de grues diverses sur des châssis de camions 10 roues avec plate-forme ou benne basculante;

2 - d'accorder à Maxi-Métal inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 4 ans, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12364 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1123447003

CG12 0485

Accorder un contrat de services professionnels à Héloïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage, pour la réalisation des plans et devis et les travaux de surveillance liés au projet du nouvel écocentre Sud-Ouest - Dépense totale de 875 156,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12080 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2012 par sa résolution CE12 2026;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 875 156,59 $, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de la construction du nouvel écocentre Sud-Ouest;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Héloïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 729 649,75 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 12-12080, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1125892002

CG12 0486

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec Morneau Shepell ltée (CG09 0468) pour la fourniture de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, pour une somme maximale de 690 848,88 $, taxes incluses, pour une période maximale de douze mois, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 2 792 542 $ à 3 483 390,88 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2012 par sa résolution CE12 2035;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1- d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Morneau Shepell ltée (CG09 0468), pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 690 848,88 $, taxes incluses, pour une période maximale de douze mois, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 2 792 542 $ à 3 483 390,88 $, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1120589005

CG12 0487

Accorder un soutien financier spécial, non récurrent, totalisant la somme maximale de 360 000 $, pour la mise aux normes des installations électriques, conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, aux propriétaires des bâtiments suivants :

99, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	**60 000 $**
111, rue Chabanel Ouest - Groupe Tidan	**60 000 $**
125, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	**60 000 $**
225, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	**60 000 $**
333, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	**60 000 $**
9310, boulevard Saint-Laurent - Cancorp	**60 000 $**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2012 par sa résolution CE12 2029;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme maximale de 360 000 $, pour la mise aux normes des installations électriques, aux propriétaires des bâtiments ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément à la *Loi sur les compétences municipales* :

ADRESSE ET PROPRIÉTAIRE	MONTANT
99, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	60 000 $
111, rue Chabanel Ouest - Groupe Tidan	60 000 $
125, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	60 000 $
225, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	60 000 $
333, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	60 000 $
9310, boulevard Saint-Laurent - Cancorp	60 000 $

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1113809001

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0488

Autoriser un soutien financier supplémentaire de 15 000 $, taxes incluses, pour une durée d'un an à la Corporation de l'École Polytechnique pour la participation de la Ville de Montréal au projet Évaluation et modélisation des interdépendances et des effets dominos entre réseaux de support à la vie, dans le cadre du programme Subvention de recherche et développement coopérative du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) / Approuver un projet de modification d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2012 par sa résolution CE12 2043;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1- d'autoriser un soutien financier supplémentaire de 15 000 $, taxes incluses, pour une durée d'un an à la Corporation de l'École Polytechnique pour la participation de la Ville de Montréal au Projet « Évaluation et modélisation des interdépendances et des effets dominos entre réseaux de support à la vie », dans le cadre du programme « Subvention de recherche et développement coopérative du CRSNG » (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada);

2- d'approuver la modification de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1121887003

À 17 h 27, le conseil reprend l'étude de l'article 20.16.

CG12 0489 - (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Cofomo inc., Systematix technologies de l'information inc., Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Fujitsu conseil (Canada) inc. et Dessau inc., pour une durée de 36 mois, pour des services professionnels en informatique dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information / Appel d'offres public 12-11916 (14 soum.) / Approuver cinq projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1963;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure cinq ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en informatique dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information;

3 - d'approuver cinq projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale inscrite à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11916, le tout selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Archives de la Ville de Montréal

Cofomo inc.	Contrat 1	7 212 387,50 $
Systematix technologies de l'information inc.	Contrat 2	8 039 960,30 $
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Contrat 3	2 460 832,92 $
Fujitsu conseil (canada) inc.	Contrat 4	13 773 058,76 $
Dessau inc.	Contrat 5	948 164,33 $

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

_____

Un débat s'engage.

_____

Le président de l'assemblée met aux voix l'article 20.16 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1124114001

_____

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

_____

CG12 0490

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chap. Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines, égouts et aqueduc, dans le cadre de travaux d'aménagement d'un stationnement, égout pluvial, fondation, pavage, bordures, trottoirs, bassin de drainage et marquage, au site du 2345, boulevard des Sources, dans la Ville de Pointe-Claire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1980;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) dans le cadre de travaux d'aménagement d'un stationnement (égout pluvial, fondation, pavage, bordures, trottoirs, bassin de drainage et marquage) au site du 2345, boulevard des Sources, dans la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1124302001

_____

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0491

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1982;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

de déléguer, pour une période de six mois à compter du 1er janvier 2013, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a. les parcs suivants :

   i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
   ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b. l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c. les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

d. l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1124235003

CG12 0492

Autoriser une dépense de 614 592,24 $, taxes incluses, pour l'acquisition d'un serveur de grande puissance IBM P780, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Solutions PCD inc. (CG11 0384)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1987;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 614 592,24 $, taxes incluses, pour l'acquisition d'un serveur de grande puissance IBM P780, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Solutions PCD inc. (CG11 0384);

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1126075007

CG12 0493

Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2012 par sa résolution CE12 2047;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

d'approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle décrites au sommaire décisionnel.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Michael Applebaum
M. Laurent Blanchard

d'apporter un amendement visant l'ajout, à la page 6 du chapitre 3 de la Politique de gestion contractuelle, d'un point 3.2 a) qui se lit comme suit :

« tout élu ou employé municipal qui est approché par une personne cherchant à influencer une prise de décision sur un sujet visé par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, doit demander à cette personne si elle est inscrite au registre des lobbyistes. Dans le cas contraire, l'élu ou l'employé municipal doit l'informer de l'existence de la loi précitée et de l'obligation de s'inscrire au registre des lobbyistes avant de poursuivre sa démarche et d'en informer le commissaire au lobbyisme. »

Le président de l'assemblée juge la proposition d'amendement des conseillers Applebaum et Blanchard recevable.

Le président de l'assemblée met aux voix l'article 30.04, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.04 1124915003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0494

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2012, par sa résolution CE12 1856;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1123751020

RCG 12-025

CG12 0495

Adoption - Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012, par sa résolution CE12 1235;

Attendu qu'en conformité avec les exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, une consultation auprès des employés a été effectuée en septembre 2012;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2012, par sa résolution CE12 1888;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1123088001

RCG 12-026

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0496

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2013)

Attendu qu'une copie du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2013) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2012, par sa résolution CE12 1778;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2013) ».

Adopté à l'unanimité, soit à plus de la double majorité des voix en regard des articles 14 et 16 de ce règlement.

42.03 1121614002

RCG 12-027

CG12 0497

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2012 par sa résolution CE12 1782;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG-06 054) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1122649001

RCG 06-054-3

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0498

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2013)

Attendu qu'une copie du Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2013) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2012, par sa résolution CE12 1783;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2013) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1124309004

RCG 12-028

CG12 0499

Approbation du règlement R-105-10 modifiant le règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1999;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Edward Janiszewski

Et résolu :

d'approuver le règlement R-105-10 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal », conformément aux dispositions de l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1120854008

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0500

Nomination de membres au Comité technique conformément au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2012 par sa résolution CE12 1985;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de nommer, pour une période de deux ans à compter du 20 décembre 2012, les personnes suivantes à titre de membres du Comité technique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) :

- M. Alain Dubuc, président du Comité, division de l'administration au Service de l'eau;
- M. Claude Dubois, adjoint au directeur, Direction des travaux publics, de l'arrondissement de Ville-Marie;
- M. Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées au Service de l'eau;
- M. Sylvain Marcoux, chef de division, Direction des travaux publics, de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro;
- M. Daniel Turcot, chef de division, Direction de l'eau potable au Service de l'eau;
- Mme Ava L. Couch, directrice générale de la Ville de Mont-Royal;
- M. Daniel Mc Duff, directeur, Direction des travaux publics de la Ville de Pointe-Claire;
- M. Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme de la Ville de Côte-Saint-Luc;
- M. Daniel Verner, technicien senior de la Ville de Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1125075004

CG12 0501

Nomination au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 novembre 2012 par sa résolution CE12 1923;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de nommer l'honorable Charles Lapointe président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un premier mandat de trois ans en remplacement de Mme Louise Roy.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.02 1124320008

Article 51.03 - Nomination aux Commissions permanentes

Retiré (voir article 3.01).

Archives de la Ville de Montréal

CG12 0502

Nomination du président de l'assemblée

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de désigner, parmi les représentants de la municipalité centrale, M. Luis Miranda à titre de président d'assemblée du conseil d'agglomération en remplacement de M. Claude Trudel.

Adopté à l'unanimité.

51.04

Le maire Michael Applebaum, le président de l'assemblée, M. Luis Miranda et le vice-président de l'assemblée, M. Peter F. Trent, offrent leurs meilleurs vœux pour l'année 2013.

À 17 h 35, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Luis Miranda
Président de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Michael Applebaum
Maire

Archives de la Ville de Montréal